

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE  
FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-  
LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 14 NOVEMBRE 2012

VOLUME 38

**JEAN LAROSE et DANIELLE BERGERON**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue St-Jacques, Bureau 1020  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me DENIS GALLANT,  
Me KEITH RITI  
Me SIMON TREMBLAY

INTERVENANTS :

Me DAVE KIMPTON pour le Directeur général des élections  
Me LUCIE JONCAS pour Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)  
Me BENOIT BOUCHER pour Procureur général du Québec  
Me MARTIN ST-JEAN pour Ville de Montréal  
Me SIMON RUEL pour l'Union des municipalités du Québec  
Me MARTINE L. TREMBLAY pour le Barreau du Québec  
Me DANIEL ROCHEFORT pour l'Association de la construction du Québec  
Me SIMON LAROSE pour Procureur général du Québec  
Me ISABELLE PIPON pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me CLAUDE GIRARD pour Directeur des poursuites criminelles et pénales  
  
Me SIMON CHARTIER pour M. Michel Paquette

---

TABLE DES MATIÈRES

|  | PAGE |
|--|------|
| LISTE DES ENGAGEMENTS. . . . .                   | 4    |
| LISTE DES PIÈCES.. . . .                         | 4    |
| PRÉLIMINAIRES. . . . .                           | 6    |
| YVES THEMENS                                     |      |
| INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY. . . . .           | 8    |
| CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT.. . . . | 120  |
| CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARTIN ST-JEAN.. . . .   | 142  |
| MICHEL PAQUETTE                                  |      |
| INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY. . . . .         | 217  |

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

- 19E-246 : Engagement du témoin à produire d'ici  
vendredi en huit, la preuve du chèque  
qui aurait servi à payer le séjour au  
Marival Grand & Club. 195
- 19E-247 : Fournir le passeport actuel et celui  
en vigueur au moment du voyage à  
Cuba. 209

---

LISTE DES PIÈCES

- 19P-242 : Tableau comparatif des estimations  
détaillées - Appels d'offres 2010.  
Service du développement et des  
opérations. - Direction des travaux  
publics. 58
- 19P-243 : Tableau comparatif des estimations  
détaillées - Appels d'offres 2011,  
Service du développement et des  
opérations - Direction des travaux  
publics. 61

- 19P-244 : Facture pour réservation d'un séjour  
au Marival Grand & Club Suites de  
Nuevo Vallarta du 27 novembre au 4  
décembre 2008. 113
- 19P-245 : Présentation à la Commission d'examen  
des contrats du 13 avril 2011. 138
- 19P-245 : Processus d'appel d'offres pour  
l'exécution de travaux à la direction  
des travaux publics du Service du  
développement et des opérations -  
Présentation à la Commission d'examen  
des contrats en date du 13 avril  
2011. 158
- 20P-248 : Répartition des contrats aux  
surveillants de chantier par  
année. 273
-

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce quatorzième (14e) jour du  
2 mois de novembre,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Si les procureurs peuvent s'identifier pour les  
10 besoins de l'enregistrement.

11 Me CLAUDINE ROY :

12 Bonjour. Claudine Roy pour la Commission.

13 Me ÉLIZABETH FERLAND :

14 Élizabeth Ferland pour la Commission.

15 Me BENOIT BOUCHER :

16 Bonjour à vous. Benoit Boucher pour le Procureur  
17 général du Québec.

18 Me MARTIN ST-JEAN :

19 Bon matin. Martin St-Jean pour la Ville de  
20 Montréal.

21 Me DANIEL ROCHEFORT :

22 Bonjour. Daniel Rochefort pour l'Association de la  
23 construction du Québec.

24 Me CHRISTINA CHABOT :

25 Bonjour. Christina Chabot pour le Directeur général

1 des élections du Québec.

2 Me ISABELLE PIPON :

3 Bon matin. Isabelle Pipon pour l'ACRGTQ.

4 Me CLAUDE GIRARD :

5 Bonjour. Claude Girard pour le Directeur des  
6 poursuites criminelles et pénales.

7 Me CLAUDINE ROY :

8 Bonjour. Alors, on va continuer avec monsieur  
9 Themens. Monsieur Themens, je vais vous demander de  
10 vous approcher.

11 M. YVES THEMENS :

12 Bonjour.

13

14

---

15

1 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce quatorzième (14e) jour du  
2 mois de novembre,

3

4 A COMPARU :

5

6 YVES THEMENS,

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CLAUDINE ROY :

11 Q. **[1]** Alors, Monsieur Themens, hier, on a parlé des  
12 relations que vous pouviez avoir avec les  
13 entrepreneurs dans le cadre de votre travail.

14 R. Hum, hum.

15 Q. **[2]** Et à un certain moment, je vous ai posé des  
16 questions relativement à des appels qui pouvaient  
17 être faits à votre travail relativement aux  
18 entrepreneurs. Vous nous avez mentionné avoir eu  
19 une quantité d'appels d'entrepreneurs. Relativement  
20 aux communications sur votre cellulaire, est-ce que  
21 vous avez été appelé à avoir des appels des  
22 entrepreneurs sur votre téléphone cellulaire?

23 R. Oui, aussi.

24 Q. **[3]** D'accord. Et ce qu'on se rappelle d'avoir vu  
25 dans l'appel d'offres, on avait comme personne



1           référence monsieur Yves Themens avec un numéro de  
2           bureau, votre numéro de cellulaire n'apparaissait  
3           pas à ce moment-là à l'appel d'offres?

4           R. Pas sur les documents d'appel d'offres.

5           Q. **[4]** D'accord. Alors, de quelle façon les  
6           entrepreneurs avaient accès à votre numéro de  
7           téléphone cellulaire?

8           R. Bien, un message d'absence que je pouvais avoir  
9           laissé au bureau, en cas d'absence, de me rejoindre  
10          sur mon cellulaire en cas d'urgence. Si les  
11          préposés à la gestion des contrats avaient des  
12          questions qu'ils ne pouvaient pas répondre, ils  
13          pouvaient fournir aussi mon numéro de cellulaire.

14          Q. **[5]** C'est un cellulaire de travail, relié au  
15          travail de bureau.

16          R. Oui, de la Ville. Oui.

17          Q. **[6]** D'accord. Alors, vous avez eu des  
18          communications avec monsieur Alex Sciascia sur  
19          votre cellulaire, à votre souvenir?

20          R. Oui. Hum, hum.

21          Q. **[7]** D'accord. Monsieur Alex Sciascia, on en a parlé  
22          hier, c'est de la compagnie Pavage ATG, mais son  
23          rôle au sein de la compagnie, est-ce qu'on peut  
24          affirmer qu'il est président de compagnie?

25          R. Président, propriétaire, je crois.

1 Q. **[8]** D'accord. Donc, c'est pas mal la personne haut  
2 gradé dans cette entreprise.

3 R. Oui, c'est une toute petite compagnie, il y a très  
4 peu d'employés.

5 Q. **[9]** D'accord. Mais, c'est le président?

6 R. Propriétaire, oui, président.

7 Q. **[10]** D'accord. Alors, vous avez eu des  
8 communications avec monsieur Sciascia?

9 R. Oui.

10 Q. **[11]** D'accord. Est-ce que, à votre souvenir, vous  
11 pouvez en avoir eu combien sur une période là d'un  
12 an et demi, c'est-à-dire en deux mille huit (2008),  
13 deux mille neuf (2009)?

14 R. Si on dit mettons deux mille huit (2008), deux  
15 mille neuf (2009), ça dépend c'était quoi le but  
16 des appels. Si c'était pour connaître les listes  
17 des soumissionnaires, ça peut être mettons, je dis,  
18 cent cinquante (150) appels d'offres par année, je  
19 me dis une cinquantaine, peut-être cent (100)  
20 appels.

21 Q. **[12]** D'accord. Et à votre souvenir, c'était plus  
22 lui qui vous appelait? C'était plus vous qui  
23 l'appeliez?

24 R. C'était plus lui, je crois, qu'il m'appelait là.

25 Q. **[13]** D'accord. On a eu accès à votre registre de

1           téléphone cellulaire et, sur la période d'une année  
2           et demie, il y a quarante-six (46) appels qui ont  
3           été faits entre...

4           R. Une année et demie, O.K.

5           Q. **[14]** Et cependant sept ont été initiés par monsieur  
6           Alex Sciascia et trente-neuf (39) par vous. Ça, ça  
7           vous surprend ça de...?

8           R. Sur mon cellulaire ça?

9           Q. **[15]** Oui, sur votre cellulaire. Oui, on est  
10          toujours dans le cadre de votre cellulaire.

11          R. Oui. C'est peut-être des appels qui étaient laissés  
12          au bureau et que je retournais peut-être avec mon  
13          cellulaire.

14          Q. **[16]** Sept et trente-neuf (39), c'est l'explication  
15          que vous donnez?

16          R. J'imagine que, oui, c'est ça.

17          Q. **[17]** Vous ne vous rappelez pas d'avoir eu des  
18          conversations téléphoniques avec votre cellulaire  
19          avec monsieur Sciascia.

20          R. Oui. Hum, hum.

21          Q. **[18]** Mais, vous dites que vous imaginez, alors il  
22          était question de quoi?

23          R. Je ne comprends pas qu'est-ce que vous voulez dire.

24          Q. **[19]** Vous dites « il devait... je devais le  
25          rappeler parce qu'il m'avait laissé un message ».

1 R. Un message au bureau, oui, probablement.

2 Q. **[20]** D'accord. Alors, il était question de quoi?

3 R. D'obtenir la liste des soumissionnaires.

4 Q. **[21]** D'accord. Et...

5 R. Ou souvent aussi, ça pouvait être des questions  
6 concernant les cautionnements. Comme j'ai dit, en  
7 deux mille neuf (2009), on a tout changé les  
8 clauses administratives des... le cahier des  
9 clauses administrative a été modifié, puis il y  
10 avait beaucoup tout le temps... si, lui, il avait  
11 des contrats, il avait beaucoup de misère avec les  
12 cautionnements et sa compagnie de caution, à avoir  
13 les bons documents, donc...

14 Q. **[22]** Et c'était le président à ce moment-là qui  
15 vous appelait directement et non pas un employé de  
16 sa compagnie.

17 R. Oui. Ou moi, je l'appelais. Non, comme je vous dis,  
18 c'est une toute toute petite entreprise. Je pense  
19 qu'il était tout seul dans le bureau avec une  
20 secrétaire là.

21 Q. **[23]** O.K.

22 R. Je pense.

23 Q. **[24]** Mais il devait avoir quand même des employés  
24 qui exécutaient les travaux?

25 R. Oui oui. C'est tout des gens qui étaient sur le

1 terrain, mais au niveau de la paperasse ou ces  
2 choses-là, je l'appelais directement, c'est lui qui  
3 était le signataire des soumissions.

4 Q. **[25]** D'accord. Et...

5 R. C'est lui qui signait les cautions aussi, là.

6 Q. **[26]** À part d'avoir pu parler de la liste des  
7 soumissionnaires, d'avoir eu des problèmes de  
8 cautionnement en deux mille neuf (2009), donc en  
9 deux mille huit (2008) il n'y avait pas de  
10 problèmes...

11 R. Non. Pas de problèmes...

12 Q. **[27]** Il n'y avait pas de difficultés au niveau du  
13 cautionnement, donc...

14 R. Habituellement, non.

15 Q. **[28]** Donc, de quels sujets...

16 R. Bien, les autres sujets, c'est une fois des  
17 contrats obtenus, il m'appelait pour savoir quand  
18 est-ce qu'on pensait que le contrat pouvait être  
19 octroyé. Souvent pour, lui, planifier, savoir à peu  
20 près à quelle date il pourrait commencer ses  
21 travaux. Ça, souvent, c'était des appels de ce  
22 genre-là.

23 Q. **[29]** D'accord. Et c'est des informations que vous  
24 pouviez donner sans problème?

25 R. Bien non. Sans problème. La soumission était déjà

1 ouverte, l'adjudicataire était connu, le dossier  
2 d'octroi de contrat était en traitement. Dépendant  
3 de l'avancement des interventions dans le dossier,  
4 s'il y avait des écarts, pas d'écarts, des choses  
5 comme ça.

6 Q. **[30]** Si je vous dis qu'il y a des appels qui ont eu  
7 lieu pendant les heures de travail, mais qu'il y en  
8 a également eu le vendredi, et à une occasion un  
9 samedi, est-ce que vous êtes en mesure de dire le  
10 but de ces appels-là?

11 R. Ça devait être pour des informations, mais là,  
12 quelles informations, je ne peux pas vous dire.

13 Q. **[31]** Un samedi après-midi à quinze heures  
14 cinquante-cinq (15 h 55), un vendredi soir à vingt  
15 et une heures (21 h 00), des informations?

16 R. Bien, j'avais toujours mon ordinateur chez moi,  
17 j'avais mes dossiers avec moi, j'avais un portable,  
18 s'il y avait...

19 Q. **[32]** Vous rappelez-vous de ces appels-là en dehors  
20 des heures, disons, plus normales de travail, un  
21 samedi quinze heures cinquante-cinq (15 h 55), un  
22 entrepreneur vous appelle, en l'occurrence monsieur  
23 Sciascia, qui est une petite entreprise qui fait  
24 affaire avec la Ville de Montréal? Vous rappelez-  
25 vous?

1 R. Non. Je n'ai pas de souvenir précis de ça.

2 Q. **[33]** Et un souvenir imprécis?

3 R. Non plus. Qu'il m'aurait appelé...

4 Q. **[34]** O.K. Non?

5 R. Non. Deux mille huit (2008), deux mille neuf  
6 (2009), là, je... Je ne vois pas... C'était  
7 probablement tout le temps des questions reliées au  
8 travail, à ces choses-là quand même.

9 Q. **[35]** O.K. Domenico Cammalleri, c'est le président  
10 de Pavage CFS?

11 R. CSF, oui.

12 Q. **[36]** D'accord. Est-ce que vous avez eu des  
13 communications avec monsieur Cammalleri sur votre  
14 cellulaire?

15 R. Probablement, le même genre de communications, pour  
16 les mêmes raisons.

17 Q. **[37]** Est-ce que vous êtes en mesure de nous donner  
18 un ordre de grandeur, selon votre souvenir?

19 R. Je dirais, même ordre de grandeur peut-être.

20 Q. **[38]** O.K. Est-ce que, à votre souvenir, plus  
21 souvent initiées par vous, ou initiées par lui?

22 R. Initiées par lui, probablement.

23 Q. **[39]** O.K. Parce que dans...

24 R. Bien, je n'ai aucune idée.

25 Q. **[40]** Dans le cas de monsieur Sciascia, ça a été

1 plus souvent initié par vous.

2 R. Je n'ai aucune idée, là.

3 Q. **[41]** Vous ne savez pas? O.K.

4 R. Je ne pourrais pas vous dire. Je n'ai pas de  
5 registre des appels que j'ai faits, ou... Que ce  
6 soit au bureau, au cellulaire ou ces choses-là.

7 Q. **[42]** D'accord. Vous avez...

8 R. Je veux juste préciser qu'il y avait une multitude  
9 de contrats de trottoirs, comparativement à  
10 d'autres domaines où les contrats étaient plus gros  
11 et le nombre était beaucoup inférieur. Le nombre  
12 d'appels d'offres, dans l'entretien routier, dans  
13 le domaine des trottoirs, c'était beaucoup beaucoup  
14 de contrats répartis à plusieurs endroits, donc il  
15 y avait beaucoup, beaucoup d'appels d'offres en  
16 nombre.

17 Q. **[43]** Selon le registre, il y a quarante-trois (43)  
18 appels qui ont été faits à partir de votre  
19 cellulaire ou reçus sur votre cellulaire, vingt-six  
20 (26) par monsieur Cammalleri, dix-sept (17) par  
21 vous.

22 R. Hum, hum.

23 Q. **[44]** Particularité, cependant, vous communiquiez  
24 autant avec l'entreprise que sur le cellulaire de  
25 monsieur Cammalleri. Dans quelles circonstances



1 vous aviez eu accès au numéro de cellulaire de  
2 monsieur Cammalleri?

3 R. Bien, s'il m'appelait puis il avait besoin  
4 d'information puis je ne l'avais pas en main, il me  
5 disait, « Rappelle-moi sur mon cellulaire. »

6 Q. [45] O.K. Et des conversations qui traitaient quels  
7 sujets avec monsieur Cammalleri?

8 R. C'est la même chose, probablement des informations  
9 pour des listes de soumissions. Là encore, les  
10 problèmes de clauses de cautionnement. Et encore  
11 les questions, comme je vous disais, c'est des  
12 travaux de très courte durée, en nombre très  
13 volumineux, les contrats de trottoirs. Donc,  
14 c'était beaucoup beaucoup d'octrois de contrats. À  
15 l'occasion c'était des montants inférieurs à cinq  
16 cent mille dollars (500 000 \$), qui étaient donc  
17 octroyés par le comité exécutif. Donc, c'était des  
18 octrois qui se faisaient à toutes les semaines au  
19 comité exécutif.

20 Eux, quand ils n'avaient plus de travail  
21 dans leur carnet de travail, bien, ils étaient  
22 portés à appeler souvent pour dire, « Bien, j'ai  
23 obtenu tel contrat il y a deux semaines, quelle  
24 date tu penses que ça peut être octroyé? » Lui, là  
25 il faisait préparer les cautionnements d'exécution,

1           puis assurances, là il m'appelait, « Je peux-tu  
2           aller te les porter d'avance, même si ce n'est pas  
3           octroyé? » C'était des choses comme ça, là.

4           Q. **[46]** O.K. Et la grosseur de l'entreprise de  
5           monsieur Cammalleri, quelle est-elle?

6           R. Je dirais un petit peu plus gros que ATG, là.

7           Q. **[47]** Et les informations étaient vraiment, les  
8           communications étaient entre monsieur Cammalleri et  
9           vous.

10          R. Oui. Je pense que c'est des entreprises qui n'ont  
11          pas beaucoup de personnel clérical ou d'adjointes  
12          administratives.

13          Q. **[48]** Donc, ils parlent direc...

14          R. Oui.

15          Q. **[49]** Vous parlez directement au président.

16          R. Exactement. Oui.

17          Q. **[50]** D'accord.

18          R. Juste, dans des plus grosses compagnies il y a des  
19          appels aussi, mais à ce moment-là c'était souvent  
20          avec des adjointes administratives pour régler ce  
21          genre de problème-là de caution, obtenir les  
22          assurances, ces choses-là.

23          Q. **[51]** À votre connaissance, monsieur Cammalleri il  
24          entraît en communication avec d'autres personnes  
25          de... Au niveau de la Ville de Montréal, par

1           exemple, avec monsieur Marcil, avec... avec  
2           d'autres personnes, bon, on peut penser à... Ce qui  
3           est à votre connaissance, là.

4           R. À ma connaissance, je ne pourrais pas le confirmer  
5           mais j'imagine que oui, pour...

6           Q. [52] À votre connaissance.

7           R. À ma connaissance, je ne pourrais pas vous dire.

8           Q. [53] Non, entrer en relation avec des gens, dans la  
9           hiérarchie, plus élevés que vous, ce n'est pas à  
10          votre connaissance?

11          R. Ce n'est pas à ma connaissance.

12          Q. [54] D'accord. Rela...

13          R. Pas pour ces informations-là, à tout le moins, je  
14          crois.

15          Q. [55] Non mais ma question, c'était des  
16          communications de monsieur Cammalleri avec des gens  
17          reliés à la Ville de Montréal, par exemple monsieur  
18          Marcil. Bon, vous, c'est oui, la réponse, vous  
19          venez de nous le dire. Mais à votre connaissance,  
20          est-ce que monsieur Cammalleri a communiqué avec  
21          d'autres personnes? Monsieur Marcil, des gens du...

22          R. À ma connaissance, non.

23          Q. [56] O.K. Maintenant...

24          R. Mais je ne peux pas le confirmer.

25          Q. [57] À votre connaissance, c'est non la réponse.

1 T.G.A. Montréal c'est monsieur Joe Piazza...

2 R. Oui.

3 Q. **[58]** ... qui est le président, vous connaissez  
4 monsieur Piazza?

5 R. Je l'ai déjà rencontré une fois ou deux.

6 Q. **[59]** J'avais oublié de vous demander pour monsieur  
7 Cammalleri, vous le connaissez aussi?

8 R. Oui.

9 Q. **[60]** Sur, est-ce que vous avez eu à votre souvenir  
10 des communications avec votre cellulaire avec  
11 monsieur Piazza?

12 R. Oui, pour les mêmes raisons encore, les cautions,  
13 listes de soumissionnaires.

14 Q. **[61]** D'accord. Et encore là...

15 R. Dans un niveau peut-être pas mal moins j'imagine.

16 Q. **[62]** Et ça donne vingt-cinq (25), vingt-cinq (25)  
17 appels, est-ce que c'est des appels qui avaient  
18 lieu dans les heures normales de travail ou vous  
19 vous rappelez qu'il a pu y en avoir en dehors des  
20 heures?

21 R. En dehors des heures, s'il y avait une urgence,  
22 mais je ne vois pas quelle urgence il aurait pu y  
23 avoir.

24 Q. **[63]** O.K. Mais si je vous dis que monsieur Piazza a  
25 communiqué avec vous à trois occasions en soirée et

1 que vous à quatre occasions vous l'avez appelé  
2 après dix-sept heures (17 h 00), est-ce que vous...

3 R. Je travaillais souvent au bureau jusqu'à vingt  
4 heures (20 h 00), vingt et une heures (21 h 00) des  
5 fois.

6 Q. **[64]** D'accord. Donc est-ce que vous...

7 R. Il peut m'avoir rejoint, je peux l'avoir appelé  
8 quand j'étais au travail.

9 Q. **[65]** O.K.

10 R. Ça peut être vérifié avec mes feuilles de temps.

11 Q. **[66]** Vous avez, à ce moment-là, communiqué...

12 R. Je travaillais aussi les fins de semaine à  
13 l'occasion.

14 Q. **[67]** Vous avez également communiqué au numéro de  
15 téléphone de la compagnie et également sur le  
16 cellulaire de monsieur Piazza obtenu de la même  
17 façon que celui de monsieur Cammalleri, c'est  
18 exact?

19 R. Hum, hum.

20 Q. **[68]** O.K. Vous avez mentionné hier, vous avez parlé  
21 de votre travail, une partie de vos tâches qui  
22 concernait le sommaire décisionnel. Je ne veux pas  
23 que vous repreniez toute la, toute la nomenclature.  
24 Cependant vous nous avez parlé qu'à un certain  
25 moment, une fois que le contrat est adjugé au plus

1 bas soumissionnaire, par la suite il y a des  
2 informations qui vous sont données par l'ingénieur  
3 à la conception et que quand vous commencez à  
4 préparer le dossier, vous lui retournez pour qu'il  
5 y ait des informations qui soient données puis vous  
6 êtes appelé à travailler en relation avec  
7 l'ingénieur.

8 R. Lors de la préparation du dossier?

9 Q. **[69]** Du sommaire décisionnel. Oui, bien, dossier  
10 décisionnel ou sommaire décisionnel?

11 R. Sommaire, dossier.

12 Q. **[70]** Ça va. Bon, alors, sur cet aspect-là,  
13 j'aimerais que vous soyez précis quant aux demandes  
14 que vous faites, aux réponses que vous avez et  
15 l'interaction qui peut exister entre l'ingénieur à  
16 la conception et vous, là, toujours dans le cadre  
17 de la préparation du sommaire décisionnel.

18 R. O.K. Principalement c'est des changements qui  
19 étaient apportés... demandés, la plupart du temps  
20 par le bureau du soutien aux instances, comme que  
21 j'ai mentionné hier, du greffe, des informations  
22 qu'il voulait souvent de plus en plus  
23 additionnelles ou de façon plus détaillée, la  
24 superficie des travaux touchés, les quantités  
25 touchées par les travaux, quand c'était de l'égout,

1 de l'aqueduc, les longueurs des conduites touchées,  
2 les diamètres.

3 Souvent il y avait plusieurs sous-projets  
4 ou plusieurs rues touchées dans un contrat, donc il  
5 voulait avoir de façon détaillée dans le sommaire  
6 décisionnel la description pour se faire une bonne  
7 idée de sur quoi il octroyait un contrat. Et il a  
8 fallu qu'on développe une méthode de présenter pour  
9 chacune des rues, pour chacun des sous-projets les  
10 longueurs, les diamètres. Et il a fallu le  
11 présenter dans des tableaux qui étaient à peu près  
12 les mêmes.

13 Q. **[71]** Est-ce que vous avez...

14 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

15 Q. **[72]** Si je peux me permettre, avant d'aller au  
16 bureau de soutien aux instances, vous travaillez  
17 avec l'ingénieur, monsieur Surprenant, par exemple,  
18 à bâtir un projet de sommaire décisionnel...

19 R. Bien on a des modèles. On a des modèles de  
20 sommaire, on peut se baser sur un sommaire qui a  
21 déjà été...

22 Q. **[73]** Oui?

23 R. ... endossé, qui a déjà été corrigé par les  
24 instances, le bureau des instances, donc sur lequel  
25 ils nous ont déjà posé certaines questions. C'est

1           comme un gabarit qu'on améliore à chacune des fois.

2           Q. [74] Oui, mais non vous travaillez avec monsieur  
3           Surprenant, par exemple, dans un dossier à bâtir le  
4           sommaire décisionnel...

5           R. Bien on...

6           Q. [75] ... que vous soumettez, qui doit être je pense  
7           approuvé par la direction, par monsieur Marcil, par  
8           exemple, avant qu'il se rende au bureau de soutien  
9           aux instances, est-ce que c'est ça?

10          R. Exactement, oui.

11          Q. [76] Donc, là il s'en va au bureau de soutien aux  
12          instances, on vous fait des commentaires sur le  
13          document, il revient à vous, vous vous intégrez les  
14          commentaires. Qui fait partie du bureau de soutien  
15          aux instances?

16          R. C'est, il y a un avocat, chef d'équipe, qui est là,  
17          bien il y a le greffier, maître Yves Saindon, qui  
18          est le patron. De ma mémoire, il y a un avocat chef  
19          d'équipe, maître Jean-François Milot.

20          Q. [77] Oui.

21          R. Et il y a différents analystes de dossier. Il y  
22          avait un analyste de section, chef de section qui  
23          s'appelait monsieur Alain Vachon avec qui je  
24          faisais beaucoup affaire.

25          Q. [78] Essentiellement c'est des fonctionnaires, il



1 n'y a pas de représentant du cabinet politique?

2 R. Non, pas à ce bureau-là, à ma connaissance.

3 Q. **[79]** O.K. Donc les gens du bureau de soutien aux  
4 instances vous font des commentaires sur votre  
5 sommaire décisionnel, une fois qu'il vous dit qu'il  
6 est correct, qu'est-ce qu'il fait, où il va ensuite  
7 après?

8 R. Eux, à ma connaissance, c'est présenté en rencontre  
9 préparatoire avant le comité exécutif au directeur  
10 général en compagnie du maire.

11 Q. **[80]** Seulement le maire et le directeur général?

12 R. C'est ce que, c'est les informations que j'ai.

13 Q. **[81]** Pas le président du comité exécutif?

14 R. Le directeur général, peut-être le président, mais  
15 ça il faudrait vérifier avec le bureau des  
16 instances, je ne pourrais pas vous le confirmer qui  
17 est présent à cette rencontre-là, je n'ai jamais  
18 assisté à ces rencontres.

19 Q. **[82]** Vous n'avez jamais assisté, puis vous ne savez  
20 pas, parce que ce n'est pas un peu étonnant que le  
21 contenu du rôle du président du comité exécutif  
22 qu'il n'en fasse pas partie parce que  
23 nécessairement ça s'en va au comité exécutif ce  
24 document-là?

25 R. Là, je ne pourrais pas vous répondre, il faudrait

1 faire la demande au greffe de la Ville.

2 Q. **[83]** Et une fois que ces rencontres préparatoires-  
3 là ont eu lieu, bon, par exemple, on dit oui on est  
4 d'accord à le présenter au comité exécutif, là, il  
5 s'en va au comité exécutif?

6 R. Oui, on reçoit via l'ordinateur, là, quand on est  
7 responsable du dossier, ce qui était mon cas, c'est  
8 la raison pour laquelle mon nom était saisi, c'est  
9 que la personne que son nom est inscrit là reçoit  
10 les courriels pour le suivi futur du dossier. Donc  
11 on reçoit un courriel, une confirmation  
12 d'inscription à l'ordre du jour du dossier. Ça ça  
13 veut dire que le dossier a passé le processus et  
14 qu'il n'y a pas de question, il n'y a pas d'ajout.

15 Q. **[84]** Dans le témoignage de monsieur Surprenant, on  
16 en a regardé un sommaire décisionnel, puis je l'ai  
17 regardé ce matin, et puis quand on regarde un  
18 sommaire décisionnel, on voit, à la fin, c'est  
19 écrit, « Endossé par Yves Themens ». Donc,  
20 l'endossement veut dire, essentiellement, que, vous  
21 vous êtes à l'aise avec son contenu; est-ce que  
22 c'est ça que ça dit?

23 R. Avec sa forme, principalement avec sa forme.

24 Q. **[85]** Oui.

25 R. Le contenu, il y a un nom de responsable à la

1 gauche, en bas.

2 Q. **[86]** C'est écrit, Yves Themens, Gilles Surprenant,  
3 Robert Marcil.

4 R. C'est ça. Gilles Surprenant c'est le chargé de  
5 projet responsable des chiffres et du contenu,  
6 suite au résultat. C'est sûr que, moi, je fais une  
7 validation qu'il n'y ait pas d'erreur de chiffres.  
8 Je m'assure surtout de la qualité de la  
9 présentation, de l'uniformité du dossier, de la  
10 façon qu'il est présenté. Parce que quand il y a  
11 vingt (20), vingt-cinq (25), trente (30) dossiers  
12 qui sont présentés en même temps, les personnes qui  
13 ont à les analyser ou les regarder ne veulent pas  
14 qu'à chacun des dossiers, l'information soit à des  
15 endroits différents.

16 Q. **[87]** O.K.

17 R. Donc, mon rôle c'était de m'assurer de la  
18 conformité du dossier. Et, à l'endossement, c'est  
19 ce que ça faisait, c'est que là je disais : « Oui,  
20 c'est conforme », c'est conforme à la façon de  
21 faire, et l'endossement était requis préalablement  
22 à la transmission des demandes d'intervention aux  
23 personnes qui avaient à faire des validations dans  
24 le dossier. Avant que le dossier sorte de notre  
25 direction, il y avait un endossement qui était

1 requis avant de le mettre dans le système. Ce qui  
2 est la... informatiquement, le rendait aussi  
3 disponible, suite à l'endossement, au bureau de  
4 soutien aux instances. Ils pouvaient avoir accès au  
5 dossier même s'il n'était pas complété.

6 Q. **[88]** Et, vous, votre travail de validation,  
7 j'imagine, signifiait que vous deviez les lire au  
8 complet, vous, ces sommaires décisionnels là?

9 R. Oui, oui, c'est certain, c'était d'un bout à  
10 l'autre. La recommandation, dépendant s'il y avait  
11 des dépenses incidentes ou pas, le texte de la  
12 recommandation était différent, il y avait un  
13 paragraphe de plus ou il n'y en avait pas. Il  
14 fallait respecter toutes ces règles-là parce que le  
15 texte de la recommandation devenait le texte de la  
16 résolution.

17 Q. **[89]** Oui.

18 R. Et, aussi, on apportait un grand souci à ces  
19 dossiers-là, c'était vérifié de façon très  
20 détaillée par une préposée à la gestion des  
21 contrats, qui travaillait avec moi. Parce qu'il ne  
22 faut pas oublier que ce document-là devient public  
23 après son adoption par les instances. Donc, on ne  
24 voulait pas que des torchons, excusez l'expression,  
25 deviennent publics.

1 Q. **[90]** Oui. Donc, là vous le lisez au complet.  
2 Monsieur Surprenant nous a dit que, bon, il  
3 arrivait que quand l'estimé de la Ville était  
4 inférieur au prix de la soumission gagnante, qu'il  
5 devait faire des petites notes dans le sommaire  
6 décisionnel pour que ça passe. Donc, vous, ces  
7 petites notes, vous les avez vues passer également?

8 R. Oui, aussi.

9 Q. **[91]** Avez-vous déjà sursauté un peu à l'effet que  
10 ces petites notes-là étaient peut-être un peu  
11 discutables parce que le prix, entre le prix de la  
12 soumission puis le prix estimé de la Ville, était  
13 pas mal... l'écart était grand puis vous trouviez  
14 que les notes étaient plus ou moins explicables?

15 R. Bien, s'il y avait des raisons de bonifier pour que  
16 ce soit plus clair, c'était mon rôle de demander à  
17 l'ingénieur de faire une étude plus détaillée et à  
18 argumenter, justifier plus en détail l'écart.

19 Q. **[92]** Donc, vous avez travaillé en collaboration,  
20 comme il nous a dit d'ailleurs, avec monsieur  
21 Surprenant pour...

22 R. Pas avec juste monsieur Surprenant mais avec  
23 l'ensemble des employés qui faisaient des dossiers  
24 à notre direction pour que le texte soit  
25 présentable aux élus et compréhensibles.

1 Q. **[93]** Oui. Notamment...

2 R. Ne pas inventer des choses qui étaient fausses,  
3 cependant.

4 Q. **[94]** Mais, notamment, monsieur Surprenant a dit  
5 qu'il travaillait avec vous pour, justement,  
6 trouver des bonnes notes pour justifier le dossier,  
7 pour que le projet puisse être approuvé au comité  
8 exécutif; est-ce que ça vous...

9 R. Moi, je ne faisais pas l'analyse des écarts,  
10 c'était l'ingénieur responsable de son dossier.  
11 Mais s'il y avait un écart et qu'il n'y avait  
12 aucune explication, c'est certain que les analystes  
13 de dossiers, au bureau de soutien aux instances,  
14 nous retournaient le dossier.

15 Q. **[95]** Oui, mais il pouvait vous écrire... si je  
16 comprends bien, il pouvait vous écrire n'importe  
17 quoi, vous, l'important, c'est qu'il y avait de  
18 quoi d'écrit; est-ce que c'est ça que vous nous  
19 dites?

20 R. Bien, pas n'importe quoi. Il fallait que ce soit  
21 plausible avec ce qu'il y avait.

22 Q. **[96]** Bon. Monsieur Surprenant nous a dit que,  
23 pendant trois ans, il a réussi à manipuler le  
24 système Gespro puis les petites notes dans le  
25 sommaire décisionnel pour monter les coûts des

1 estimés de la Ville. Vous, pendant toutes ces  
2 années-là, vous n'avez jamais rien vu?

3 R. De deux mille (2000) à... il a parlé des années  
4 deux mille (2000) à deux mille trois (2003),  
5 quatre, je crois...

6 Q. **[97]** Ah! non, il s'est rendu jusqu'en deux mille  
7 cinq (2005), deux mille six (2006), là. Vous êtes  
8 là, là. Vous êtes là.

9 R. Je suis là mais je ne pense pas que... regardez,  
10 avec toutes les étapes, toutes les validations  
11 qu'il y avait, suite aux miennes aussi, aux  
12 analystes de dossiers au bureau des instances, je  
13 ne pense pas qu'on pouvait passer des niaiseries.

14 Q. **[98]** Mais s'il a réussi à faire...

15 R. Je suis certain.

16 Q. **[99]** ... gonfler l'estimé de la Ville  
17 tranquillement pour qu'il s'approche des estimés  
18 des soumissions, je vais prendre vos mots,  
19 (inaudible) ses niaiseries?

20 R. À ce moment-là, il n'avait pas de texte à mettre si  
21 l'estimé était...

22 Q. **[100]** Non, mais il est progression, il est en train  
23 de monter les estimés de la Ville en manipulant  
24 Gespro puis en utilisant ces notes-là, jusqu'à un  
25 horizon de deux... il s'est rendu jusqu'en deux

1 mille cinq (2005), deux mille six (2006), là. Donc,  
2 vous, vous êtes là, là. Donc, vous n'avez pas  
3 remarqué que l'estimé de la Ville semblait  
4 s'approcher de plus en plus des soumissionnaires vu  
5 que lui, son travail, c'était justement de  
6 manipuler ça pour que le prix de la soumission soit  
7 conforme?

8 R. Non, je pourrais sortir les données, ça variait.  
9 Des fois l'estimé était plus élevée que le contrat;  
10 des fois le contrat était plus élevé que l'estimé.  
11 Il n'y a pas eu... il n'y a pas eu de... je n'ai  
12 pas vu ou je n'ai pas détecté aucun profil ou aucun  
13 stratagème ou aucun alignement, mais il n'y avait  
14 pas juste monsieur Surprenant, non plus, qui  
15 faisait des projets d'égouts, aqueducs. C'était...  
16 les mêmes cas se représentaient avec d'autres  
17 ingénieurs qui faisaient des projets d'égouts,  
18 aqueducs. Ces cas là se représentaient aussi dans  
19 d'autres types de travaux, où il y avait des  
20 écarts, puis il fallait faire des explications. Ça  
21 fait que...

22 Q. **[101]** Mais vous n'avez jamais...

23 R. ... ça ne prend pas... ça ne m'a pas sauté au  
24 visage, là, que monsieur Surprenant, en  
25 particulier, faisait des choses.



1 Q. **[102]** Pas plus monsieur... parce que monsieur  
2 Surprenant... pas plus que les autres, là. Même si  
3 lui travaillait subtilement à augmenter les prix  
4 (inaudible).

5 R. Non, je n'ai pas vu... je n'ai pas été capable de  
6 détecter ça.

7 Q. **[103]** Hier, quand vous avez dit que les coûts  
8 Gespro, dans le fond, les coûts Gespro, le système  
9 Gespro sort un estimé puis que c'est à l'ingénieur  
10 responsable du projet de, entre guillemets,  
11 réévaluer si l'estimé obtenu par Gespro...

12 R. Est représentatif.

13 Q. **[104]** Est représentatif. Donc, dans un sommaire  
14 décisionnel, sous la colonne Gespro, qu'est-ce  
15 qu'on a exactement? Est-ce que c'est le Gespro pur  
16 et simple du départ avant, je dirais, ajustement de  
17 l'ingénieur en charge du projet, ou c'est le coût  
18 Gespro ajusté par l'ingénieur?

19 R. Il faudrait voir l'évolution des dossiers, parce  
20 que j'ai parlé des... de vérification hier, et je  
21 crois que c'est à la recommandation d'un rapport du  
22 vérificateur que le coût brut qui sortait du  
23 système Gespro ne devait plus être utilisé. C'était  
24 toujours un estimé évalué, ajusté par l'ingénieur  
25 qui devait être utilisé. Il n'y a pas eu à un

1 moment donné un mélange où on mettait les deux, à  
2 ma mémoire. Il y a eu le coût Gespro jusqu'à  
3 certaines années, puis après ça il y a eu une  
4 décision, Gespro ne doit plus apparaître, ça doit  
5 être l'estimé tel que évalué par l'ingénieur chargé  
6 de projet maintenant qui doit être utilisé. Je  
7 crois que j'ai une note là-dessus.

8 Q. **[105]** Vous, est-ce que vous vous êtes déjà  
9 interrogé sur l'ampleur des ajustements que pouvait  
10 faire un ingénieur responsable d'un projet par  
11 rapport à Gespro? Est-ce que vous vous êtes déjà  
12 questionné? Est-ce que vous...

13 R. Non. C'était la responsabilité de l'ingénieur, sa  
14 responsabilité professionnelle, ses connaissances,  
15 ses compétences du domaine, ses connaissances du  
16 projet qu'il réalisait. S'il n'était pas certain,  
17 il pouvait certainement consulter. Mais au niveau  
18 de mon travail de planification et de coordination,  
19 je ne m'immisçais pas dans le fin détail de chacun  
20 des ingénieurs ou des chargés de projet. Il y avait  
21 des chefs d'équipe, il y avait des chefs de groupe  
22 au-dessus d'eux pour questionner ce genre de  
23 choses-là.

24 Q. **[106]** Vous aviez, dans la responsabilité de la  
25 firme externe, en deux mille cinq (2005), deux

1 mille six (2006), qui est Macogep, pour faire un  
2 autre type d'estimé, c'était vous qui étiez  
3 responsable de cette firme-là. Avez-vous déjà  
4 questionné les écarts de prix entre l'estimé de  
5 Macogep et l'estimé de la Ville? Parce que monsieur  
6 Surprenant nous a dit que dans trois dossiers on a  
7 dû annuler l'appel d'offres parce qu'il y avait  
8 trop d'écart. Vous, quand vous avez eu ces écarts-  
9 là, si vous les voyez, est-ce que vous les  
10 questionnez ou vous...

11 R. Il y a eu des rencontres qui ont été faites pour ce  
12 dossier-là. Moi j'ai eu la demande de mon  
13 supérieur, monsieur Marcil. On avait des ententes  
14 avec d'autres firmes de génie. On a mandaté deux  
15 autres firmes distinctes pour faire des estimés,  
16 pour pouvoir ne pas avoir juste la version,  
17 mettons, de l'entrepreneur, de monsieur Surprenant  
18 et de Macogep. On est allé chercher deux autres  
19 expertises externes en évaluation des coûts pour ce  
20 projet particulier-là. Et mon travail ça a été  
21 d'aller mandater, à l'intérieur des ententes  
22 valides qu'ils avaient déjà avec nous, fournir les  
23 documents, coordonner la date que ça devrait  
24 rentrer, et j'ai fait des tableaux récapitulatifs  
25 des résultats de tout ça. Et ce sont les experts,

1 moi j'étais présent à la rencontre, mais c'est les  
2 experts entre eux qui ont discuté. Moi je ne suis  
3 pas... Mon travail n'était pas d'être l'estimateur  
4 d'un projet, mais il y a eu des experts, la  
5 firme... je me rappelle, je pourrais regarder dans  
6 mes documents, mais de mémoire c'était CIMA+ qui  
7 avait été mandaté, et je crois, Séguin, de mémoire,  
8 qui avait procédé à l'évaluation de ces trois  
9 fameuses soumissions-là qui étaient bout à bout,  
10 dans le boulevard Gouin. Et il y a eu des  
11 discussions, et il y a eu beaucoup de discussions  
12 sur les méthodes de travail, puis pourquoi, puis  
13 comment vous avez vu le travail. Il y a eu des  
14 rapports qui ont été produits avec tout ça. Et la  
15 décision finale ça a quand même été d'annuler les  
16 projets et de retourner en appel d'offres.

17 Q. [107] Donc, quand, au cours des années deux mille  
18 (2000) jusqu'à deux mille six (2006), on voit  
19 augmenter les coûts assez rapidement, peu importe  
20 le taux d'augmentation, mais on sait que c'est  
21 assez sensible, vous ne vous êtes pas questionné,  
22 même si tous les sommaires décisionnels vous  
23 passent entre les mains, vous ne vous êtes pas,  
24 vous, vous ne vous êtes pas fait vraiment une  
25 réflexion quelconque à savoir, qu'est-ce qui

1 explique ces fortes augmentations? Vous avez  
2 certainement vu la croissance dans ces coûts-là,  
3 ils passent tous entre vos mains.

4 R. À partir de deux mille quatre (2004), deux mille  
5 cinq (2005)...

6 Q. **[108]** C'est ça.

7 R. ... deux mille six (2006), moi je n'ai pas remarqué  
8 d'augmentation, là. Quand on était dans le jus puis  
9 tout ça, les dossiers, à deux cents (200)  
10 soumissions par année, moi le point important  
11 c'était l'estimé soit de la firme externe ou  
12 l'estimé de l'ingénieur responsable du projet  
13 comparé au prix du soumissionnaire.

14 Q. **[109]** Et le Bureau de soutien aux instances, eux  
15 est-ce qu'ils ont déjà fait des commentaires sur  
16 ces coûts-là, justement, en disant : « Écoute, on  
17 trouve que ça commence à... »?

18 R. Sur la progression de coûts, non, pas à ma  
19 connaissance.

20 Me CLAUDINE ROY :

21 Q. **[110]** Sans être sur la progression de coûts mais  
22 sur les coûts comme tels, est-ce que vous avez eu  
23 des commentaires du Bureau de gestion des instances  
24 pour faire... en lignée avec les questions de  
25 monsieur Lachance?

1 R. Quand il y avait certains écarts dans des dossiers,  
2 c'est certain qu'ils voulaient que l'explication  
3 soit claire, nette et précise, causé par quoi, et à  
4 ce moment-là c'était expliqué.

5 Q. **[111]** Donc, ça vous a quand même donné à ce moment-  
6 là un indicateur qu'il y avait... On pouvait se  
7 poser des questions relativement aux coûts?

8 R. Oui, sur des cas par cas, les dossiers cas par cas.

9 Q. **[112]** O.K. Puis à ce moment-là, les réponses que  
10 vous avez obtenues vous ont satisfait?

11 R. Oui. Et à l'occasion, ça ne s'expliquait pas, donc  
12 on rejetait les soumissions.

13 Q. **[113]** Dans les trois cas dont on a parlé.

14 R. Bien, pas juste ces trois cas-là, mais il y a eu  
15 d'autres cas aussi, dont deux soumissions pour la  
16 rue Chabanel, les soumissions 9615 et 9616, il y a  
17 eu un écart de trente pour cent (30 %) entre  
18 l'estimé préparé par l'ingénieur de notre bureau et  
19 les prix soumis. Et suite à l'étude, on n'était pas  
20 capable de trouver ou s'expliquer la raison de  
21 l'écart, donc les soumissions ont été rejetées.

22 Q. **[114]** Puis est-ce que ça s'est mis à se parler, ça,  
23 dans votre département ou avec monsieur Marcil, ou  
24 en rencontre, dire : « Coudonc, nos prix... », puis  
25 discuter de ça?

1 R. Non.

2 Q. **[115]** Non?

3 R. Ça n'a pas fait le sujet de conversation.

4 Q. **[116]** D'accord. Puis vous n'avez jamais cru bon,  
5 vous, de, compte tenu de certains cas, je comprends  
6 que vous n'en avez pas eu beaucoup d'indicateurs,  
7 mais que certains cas, que ça n'a jamais mérité...

8 R. Bien, les certains cas, on les traitait, mais soit  
9 que la soumission était rejetée.

10 Q. **[117]** Mais pas assez pour dire : « Il faudrait  
11 peut-être qu'on se questionne »?

12 R. Non, on n'a pas eu un volume où c'était bang! bang!  
13 bang! bang!, tout le temps comme ça, là, puis  
14 commencer à se poser des questions. Pas dans ces  
15 années-là, deux mille quatre (2004), cinq (5), six  
16 (6).

17 Q. **[118]** D'accord. Donc, mais c'est arrivé,  
18 effectivement, qu'à un moment donné vous avez eu  
19 des questions à vous poser, ou ce sont les médias  
20 qui...

21 R. C'est les médias qui ont, avec les journaux, avec  
22 l'émission Enquête, La Presse aussi. Je me rappelle  
23 quand on avait vu l'expression Fabulous 14 et ces  
24 choses-là dans La Presse. Là, à ce moment-là on a  
25 commencé à dire oups!, c'est quoi ça?

1 Q. **[119]** Qui ça, « on »?

2 R. Bien, tout le monde au bureau.

3 Q. **[120]** Qui ça, tout le monde?

4 R. Moi, les autres ingénieurs...

5 Q. **[121]** Les autres ingénieurs, c'est qui?

6 R. L'ensemble des ingénieurs du bureau. Yves...

7 Q. **[122]** Comme qui?

8 R. Yves Chamberland, le chef d'équipe, Marc Hébert, on  
9 en a discuté, qui était chef de division. Les gens  
10 avec qui je travaillais de plus près.

11 Q. **[123]** Et les gens discutaient de ça, mais ils  
12 avaient quoi comme réaction?

13 R. Bien on se... Bien, on regardait ça, puis... Là on  
14 regardait les journaux, puis là on a commencé à  
15 regarder, aussi, qui obtenait les contrats chez  
16 nous, puis voir si ça correspondait. J'ai même eu  
17 une demande, à un moment donné, de vérifier, voir  
18 si les informations qui étaient dans les journaux,  
19 faire une vérification à l'aide du système de la  
20 Ville. Je suis rentré au bureau un samedi et un  
21 dimanche, deux journées complètes, et j'ai fait des  
22 recherches pour... Ça c'est à la demande du  
23 directeur général associé, pour...

24 Q. **[124]** Qui était?

25 R. Qui était monsieur Gilles Robillard, pour voir est-



1 ce que ce qui est écrit dans les journaux  
2 correspond à ce que la Ville a comme données.

3 Q. [125] Ça, on est en deux mille neuf (2009) à ce  
4 moment-là?

5 R. Oui. En deux mille neuf (2009).

6 Q. [126] D'accord. Et qu'est-ce qu'il vous demande  
7 spécifiquement, monsieur Robillard, comme...

8 R. Spécifiquement, cette fois-là, il avait, en deux  
9 mille neuf (2009)... Ce qu'il m'a demandé  
10 exactement, c'est il m'a demandé, « Peux-tu sortir  
11 tous les dossiers que la Ville de Montréal,  
12 incluant ses arrondissements, ont octroyés à la  
13 compagnie F. Catania, à la firme Catcan, à la firme  
14 Garnier, et avoir un comparable dans les chaussées  
15 pour la firme DJL. » Donc, j'ai travaillé avec le  
16 système des dossiers d'octroi, le fameux système  
17 GDD, en faisant des recherches avec les noms de  
18 compagnie, et j'ai sorti tous les contrats octroyés  
19 à ces quatre firmes-là au cours des... Je pense  
20 qu'il m'avait demandé les huit dernières années,  
21 dix (10) dernières années, là. Le plus loin que je  
22 pouvais aller avec le système. Et j'ai fait des  
23 tableaux récapitulatifs qui donnaient, à chaque  
24 année, les montants octroyés soit par la Ville, un  
25 arrondissement, ou tel autre arrondissement et tout

1           ça, et j'ai transmis les résultats à monsieur  
2           Robillard.

3           Q. **[127]** D'accord. Par rapport aux vérifications que  
4           vous avez faites et les informations qu'il y avait  
5           dans les journaux, qu'est-ce que...

6           R. Les sommes totales s'approchaient beaucoup.

7           Q. **[128]** D'accord.

8           R. L'information était... concordait.

9           Q. **[129]** D'accord. Vous avez transmis la...

10          R. Parce que c'était ce que... Quand c'est sorti, ça,  
11          dans les journaux, c'était un tel a obtenu plus  
12          de... près de cent millions de dollars (100 M \$) de  
13          contrats à la Ville, un tel a obtenu quatre-vingt-  
14          dix millions (90 M). C'est ça qu'ils m'ont demandé  
15          de vérifier.

16          Q. **[130]** Et les informations que vous aviez lues dans  
17          le journal correspondaient aux informations que  
18          vous avez...

19          R. Oui. Sensiblement.

20          Q. **[131]** ... obtenues après analyse.

21          R. Exact.

22          Q. **[132]** Vous avez transmis, vous dites, cette  
23          information à monsieur Robillard?

24          R. Oui.

25          Q. **[133]** D'accord. Qu'est-ce que, à votre

1           connaissance, il a fait avec ça, monsieur  
2           Robillard?

3           R. Je n'en ai aucune idée.

4           Q. **[134]** Est-ce que vous lui avez expliqué votre  
5           rapport?

6           R. Oui. Je lui ai expliqué...

7           Q. **[135]** Est-ce qu'il y a eu un échange?

8           R. Je lui ai expliqué comment j'avais procédé, puis  
9           lui il voulait juste l'information pour valider ce  
10          qu'il y avait dans le journal. Là, s'il y a eu des  
11          discussions plus hautes à la direction de la Ville,  
12          je n'en suis pas...

13          Q. **[136]** Bien, il devait y avoir un certain vent de  
14          panique à la Ville, à ce moment-là?

15          R. Bien là, on parlait de montant de contrats  
16          octroyés.

17          Q. **[137]** Mais à des entreprises, puis on leur donnait  
18          un nom affectueux relativement à quatorze (14)  
19          entreprises, là. Donc, est-ce qu'il y avait... Il y  
20          avait-tu... Les gens se posaient des questions?  
21          Est-ce qu'il n'y avait pas un certain vent de  
22          remise en question, ou il va falloir se justifier,  
23          il faut trouver des explications? Est-ce que ça  
24          existait, ça?

25          R. Non, c'était le marché. Il y a eu des rapports qui

1 l'avaient dit, que le marché était fermé à  
2 Montréal.

3 Q. **[138]** O.K. C'était positif, ça, cet article-là qui  
4 sortait dans le journal?

5 R. Non, ce n'était pas positif, c'est ça.

6 Q. **[139]** Bon. Alors, comment la Ville réagit... Bien,  
7 la Ville... Pas la Ville, mais je veux dire les  
8 employés qui sont directement touchés?

9 R. Bien, on a beau chercher des solutions, mais il n'y  
10 en a pas tellement.

11 Q. **[140]** O.K. Mais ça amène quoi comme réaction? On  
12 cherche des solutions, il n'y en a pas tellement,  
13 c'est tout? On passe à d'autre chose?

14 R. Bien, ça a amené, je pense, je crois, le rapport,  
15 le comité Coulombe.

16 Q. **[141]** Mais là je vous parle...

17 R. À la Ville?

18 Q. **[142]** ... au moment où monsieur Robillard vous  
19 demande de rentrer un samedi et un dimanche.

20 R. Oui.

21 Q. **[143]** Et vous avez pris la peine de nous dire un  
22 samedi, un dimanche, deux journées consécutives, la  
23 fin de semaine, pour faire ça.

24 R. Oui. Il voulait valider les chiffres qui avaient  
25 été publiés dans le journal.

1 Q. [144] Donc, c'est parce que ça...

2 R. C'était ça le but du travail.

3 Q. [145] D'accord. Parce que ça a amené une réaction,  
4 ça, au sein de la direction, chez vous, ça, cet  
5 article de journal-là?

6 R. Bien, une réaction, oui, j'imagine. Mais c'est à la  
7 haute direction.

8 Q. [146] O.K. Puis...

9 R. Et chez nous, oui, on se questionnait. On regardait  
10 qui obtenait les contrats, puis c'est vrai que les  
11 contrats que nous on octroyait, ça correspondait  
12 aux listes qui étaient dans les journaux.

13 Q. [147] O.K. Puis quand vous remettez ça à monsieur  
14 Robillard, et vous dites, « Bon bien les chiffres,  
15 les quatre compagnies que vous m'avez demandées, ça  
16 correspond, bon, qu'est-ce qui va arriver avec  
17 ça? » Vous n'échangez pas un peu sur le sujet?

18 R. La suite, non, je...

19 Q. [148] Non, sur le sujet, au moment où vous lui  
20 remettez...

21 R. Sur le sujet en discussion, je lui ai transmis par  
22 courriel les fichiers.

23 Q. [149] O.K. Puis vous n'en avez jamais parlé.

24 R. Et on n'a pas, il n'y a pas eu de suite.

25 Q. [150] O.K. Puis vous, vous ne vous êtes pas informé

1           à savoir, « Puis, mon rapport, il advient quoi,  
2           puis... » Jamais reparlé de ça.

3           R. Ce n'était pas un rapport, c'était des fichiers  
4           résumés. Oui.

5           Q. **[151]** D'accord. Mais le document...

6           R. Non mais je n'ai jamais posé de questions à  
7           monsieur Robillard sur la suite à donner à ça.

8           Q. **[152]** O.K. Ça... Vous ne trouviez pas ça important  
9           de savoir ce qu'il pouvait advenir de tout ça.

10          R. Bien, c'était à la direction à...

11          Q. **[153]** O.K. Mais vous, vous ne trouviez pas ça  
12          nécessaire de le faire. C'est ça votre réponse? Ce  
13          n'était pas nécessaire de vous informer. C'est ça?

14          R. Non. C'est une demande de la direction générale, je  
15          transmets le... Je fais le travail que la direction  
16          me demande. Je transmets les informations. Mais ce  
17          n'est pas à moi, je pense, à relancer la direction  
18          générale.

19          Q. **[154]** D'accord. Par la suite, est-ce qu'il y a  
20          eu... Avez-vous eu l'impression qu'il y avait eu  
21          des répercussions?

22          R. Des répercussions sur?

23          Q. **[155]** Est-ce que votre travail a changé à compter  
24          de deux mille neuf (2009)?

25          R. Bien on a eu, il y avait, peut-être que ça a servi

1 ces documents-là à être donnés au vérificateur de  
2 la Ville, aussi j'imagine que ça a monté plus haut  
3 ou au bureau du contrôleur et comme je vous ai dit  
4 hier on m'a demandé immédiatement ou à peu près  
5 dans ce temps-là d'entreprendre tout de suite le  
6 processus pour engager une firme externe.

7 Q. [156] Donc ça ça peut être une...

8 R. Donc, oui.

9 Q. [157] ... c'est une première réaction.

10 R. Une première réaction.

11 Q. [158] Donc ça...

12 R. D'aller chercher une firme externe pour valider les  
13 coûts.

14 Q. [159] Donc ça a suscité quelque chose...

15 R. Oui, oui.

16 Q. [160] ... cet article de journal-là. Il y a ça,  
17 est-ce qu'à votre connaissance, là, si vous y  
18 pensez, là, il y a eu autre chose?

19 R. Bien il y a eu à la décision du trente (30) octobre  
20 que la liste des soumissionnaires devrait devenir  
21 confidentielle, mais ça ça a été causé un peu par  
22 la loi 76, rapport Coulombe, là. C'est peut-être  
23 pas une initiative de la Ville, mais la Ville en a  
24 profité pour...

25 Q. [161] Mais ça pouvait contribuer peut-être à faire

1 en sorte...

2 R. Oui, contribuer à faire en sorte que...

3 Q. **[162]** Qu'il y ait moins de gens au courant de, des  
4 gens qui soumissionnent...

5 R. Des gens qui soumissionnent.

6 Q. **[163]** ... et des possibilités...

7 R. Des possibilités de collusion peut-être...

8 Q. **[164]** ... de collusion?

9 R. ... et que des nouveaux entrepreneurs qui veulent  
10 entrer à la Ville ne se fassent pas avertir parce  
11 que les gens ne savent pas qu'ils sont venus lever  
12 les documents. C'est certain que c'est un point  
13 important.

14 Q. **[165]** O.K. Est-ce que vous avez eu connaissance de  
15 ça pendant les années où la liste était publique  
16 que le marché pouvait être fermé, qu'il y a des  
17 gens qui pouvaient avoir de la pression?

18 R. Bien il y a des rapports qui avaient été sortis là-  
19 dessus, dont le dernier, là, que j'ai pu...

20 Q. **[166]** Mais vous personnellement l'avez-vous  
21 constaté pendant que vous étiez là?

22 R. Non, pendant que j'étais là, non.

23 Q. **[167]** Est-ce que vous en avez entendu parler?

24 R. Non plus.

25 Q. **[168]** Jamais, jamais?



1 R. Non.

2 Q. **[169]** O.K. Alors donc vous dites la liste des  
3 preneurs qui ait pu devenir confidentielle.

4 R. Confidentielle, c'est une amélioration.

5 Q. **[170]** O.K. Est-ce que vous avez constaté de par le  
6 travail que vous effectuiez, une diminution des  
7 prix que les entrepreneurs soumissionnaient?

8 R. À compter de deux mille dix (2010) la firme Macogep  
9 a été engagée et toutes les soumissions étaient  
10 évaluées par cette firme-là, il y avait un estimé  
11 aussi interne à la Ville et en deux mille dix  
12 (2010), comme j'ai dit aussi, on a commencé à  
13 annoncer des contrats seulement qu'au mois de mai,  
14 donc il y a eu très peu de contrats par rapport aux  
15 années antérieures en deux mille dix (2010), mais  
16 on a remarqué une très grande diminution des  
17 coûts...

18 Q. **[171]** D'accord.

19 R. ... de soumission.

20 Q. **[172]** Vous avez dit la firme Macogep c'est plutôt  
21 la firme Luqs?

22 R. Excusez-moi, Luqs, oui.

23 Q. **[173]** O.K. Alors vous avez, est-ce que vous avez  
24 déjà été appelé à procéder à une comparaison des  
25 estimés établis par la Ville et ceux de Luqs et le

1           prix des...

2           R. En deux mille dix (2010)?

3           Q. **[174]** ... des plus bas soumissionnaires en deux  
4           mille dix (2010)?

5           R. Oui, exactement, il y a un tableau que j'avais  
6           produit pour tous les appels d'offres de l'année  
7           deux mille dix (2010). Et pour voir l'évolution,  
8           les coûts, les prix à l'année deux mille dix (2010)  
9           avec la firme Luqs, avec la liste des  
10          soumissionnaires qui était maintenant  
11          confidentielle. Le peu, il ne faut pas oublier, le  
12          peu de travaux annoncés aussi, le gel des budgets à  
13          la Ville. Donc un très faible volume de travail en  
14          deux mille dix (2010).

15          Q. **[175]** O.K. Sans vous demander des chiffres par  
16          coeur, est-ce que vous êtes capable, vous dites  
17          tout à l'heure on a, vous avez constaté qu'il y  
18          avait une diminution des prix, à ce moment-là vous  
19          voulez dire diminution des prix par rapport à qui?

20          R. Les prix soumis par les entrepreneurs avaient  
21          diminué par rapport à l'estimation préparée par la  
22          firme Luqs qui devait être les estimations selon  
23          eux du coût réel du marché. Et aussi ça avait  
24          diminué aussi par rapport aux estimés internes de  
25          la Ville.

1 Q. **[176]** O.K. Et ça vous pouvez expliquer ça comment  
2 cette diminution-là?

3 R. Bien je viens de le dire tantôt.

4 Q. **[177]** Mais pas par autre chose que ça?

5 R. La non-disponibilité des listes peut-être qui a  
6 freiné une certaine collusion. L'autre chose que  
7 j'ai dit, le très peu de volume de travail aussi  
8 peut avoir fait baisser les prix.

9 Q. **[178]** Autre chose?

10 R. Je l'ai dit, je l'oublie. La liste, le très peu...  
11 le fait qu'on avait une firme qui faisait des  
12 estimés, mais ça je ne pense pas que ça peut avoir  
13 un impact.

14 Q. **[179]** Bien non, d'autant plus que vous dites  
15 qu'elle était plus, que l'estimé était plus haut...

16 R. C'est ça.

17 Q. **[180]** ... que le prix des soumissionnaires.

18 R. Le très peu volume... le très faible volume de  
19 travaux.

20 Q. **[181]** Vous l'expliquez comment le très faible  
21 volume de travaux?

22 R. Le gel, le gel des investissements de la Ville.

23 Q. **[182]** O.K. Non, non, non, mais pourquoi ça a fait  
24 baisser le prix des soumissionnaires?

25 R. À ce moment-là les entrepreneurs n'ont pas de

1 travail, les équipements.

2 Q. **[183]** Monsieur Thémens, vous ne pensez pas plutôt  
3 que compte tenu justement du fait que les médias  
4 ont commencé à parler qu'il existait de la  
5 collusion...

6 R. Ah, oui.

7 Q. **[184]** ... que les entrepreneurs ont peut-être  
8 décidé d'être beaucoup plus prudents puis que la  
9 Ville bien...

10 R. Escouade Marteau qui a été mise en place.

11 Q. **[185]** Exact. On parlait, on parlait de commission  
12 d'enquête...

13 R. Oui.

14 Q. **[186]** ... on commençait déjà à...

15 R. Oui, oui, ça a sûrement freiné certaines ardeurs  
16 probablement.

17 Q. **[187]** D'accord. Je vais vous demander de prendre  
18 l'onglet 6, s'il vous plaît, qui s'appelle Tableau?

19 R. C'est le tableau que je vous parlais.

20 Q. **[188]** Tableau comparatif des estimations  
21 détaillées, appels d'offres deux mille dix (2010).  
22 Alors, regardez, on peut peut-être, c'est un  
23 tableau qui a quelques pages, je rassure tout le  
24 monde, on ne passera pas, on ne passera pas au  
25 travers.

1                   Mais si, par exemple, on regarde le  
2                   premier, le premier contrat qui est un planage de  
3                   revêtement, l'adjudicataire a été Soter. Le prix  
4                   soumis par Soter était, vous le voyez à l'écran,  
5                   Monsieur?

6                   R. Oui.

7                   Q. **[189]** Vous suivez?

8                   R. Oui, oui, un million trois cent...

9                   Q. **[190]** Quatre-vingt-huit mille (1 388 000 \$)?

10                  R. Je le cherche dans mes documents.

11                  Q. **[191]** Mais c'est parce que vous l'avez devant vous?

12                  R. O.K.

13                  Q. **[192]** L'estimation de la Ville deux millions cent  
14                  vingt-neuf mille (2 129 000 \$)?

15                  R. Hum, hum.

16                  Q. **[193]** Bon, ça fait un écart de...

17                  R. Trente-cinq pour cent (35 %).

18                  Q. **[194]** Et la compagnie Luqs évaluait les travaux à  
19                  effectuer à un million huit cent quatre-vingt-  
20                  quatre mille (1 884 000)?

21                  R. C'est bien ça, oui.

22                  Q. **[195]** Donc, c'est une image, en fait c'est une  
23                  illustration de ce que vous avez dit tout à  
24                  l'heure, c'est-à-dire que l'estimation de la Ville  
25                  était d'un certain prix, Luqs également, et que

1 l'entrepreneur ou les entrepreneurs ont  
2 soumissionné plus bas, Soter a gagné le contrat à  
3 un million trois cent quatre-vingt-huit mille  
4 (1 388 000).

5 R. Exact.

6 Q. **[196]** D'accord. Si on va complètement à la dernière  
7 page du document, soit la page 12, on a comme un  
8 récapitulatif des contrats qui ont été octroyés en  
9 pavage et trottoirs, égouts et conduites d'eau.

10 R. Hum hum.

11 Q. **[197]** ... et pistes cyclables.

12 R. Hum hum.

13 Q. **[198]** Est-il exact de dire que, si on regarde, par  
14 exemple, pavage et trottoirs, le prix soumis par  
15 les entrepreneurs est à trois... j'imagine que  
16 c'est une moyenne, ça, qui était...

17 R. Non, c'est le total des contrats de pavage et  
18 trottoirs pour l'année deux mille dix (2010)...

19 Q. **[199]** Parfait.

20 R. ... qui est un très, très, très faible montant par  
21 rapport aux années antérieures.

22 Q. **[200]** Mais, de toute façon, ça donne quand même une  
23 indication de l'année deux mille dix (2010)?

24 R. Oui.

25 Q. **[201]** Qu'elle ait eu un faible volume ou pas, de

1 travaux, la Ville, elle a effectué ces travaux...

2 R. Oui.

3 Q. **[202]** ... ils ont fait une constatation. Alors...

4 R. Juste vous préciser que comparativement à lorsque  
5 la Ville octroie pour cent millions (100 M) de  
6 travaux de cette nature-là et qu'une année elle  
7 n'octroie que trois millions (3 M) de travaux, la  
8 compétition entre les entrepreneurs est beaucoup  
9 plus féroce pour obtenir les prix que lorsqu'il y a  
10 un volume de cent millions (100 M) de travaux.  
11 C'est juste une petite précision que je voulais  
12 faire.

13 Q. **[203]** Oui, cependant, l'estimation de la Ville  
14 demeure à quatre millions huit cent quarante mille  
15 (4 840 000) et l'évaluation de Luqs à quatre  
16 millions quatre cent quatre-vingt-douze mille  
17 (4 492 000).

18 R. Oui.

19 Q. **[204]** O.K. Alors, l'estimation de la Ville est  
20 trente-six (36) fois plus élevée que le prix qui a  
21 été accordé au plus bas soumissionnaire.

22 R. Exact.

23 Q. **[205]** On pourrait faire le même ratio par rapport à  
24 Luqs. Si on regarde les égouts, conduites d'eau,  
25 vingt-quatre millions quatre cent soixante-treize

1 mille (24 473 000) et, l'estimation de la Ville,  
2 trente-sept millions deux cent douze mille  
3 (37 212 000). Encore là un écart de trente-quatre  
4 pour cent (34 %) ?

5 R. Oui.

6 Q. **[206]** Pistes cyclables, un million neuf cent mille  
7 neuf cent quatre-vingt-deux mille (1 900 982),  
8 l'estimation de la Ville, deux millions trois cent  
9 quarante-quatre mille (2 344 000). Un écart de  
10 quinze pour cent (15 %) ?

11 R. Oui.

12 Q. **[207]** Donc, effectivement, la situation relatée  
13 tout à l'heure a... peut nous donner une indication  
14 des chiffres... une interprétation aux chiffres  
15 qu'on voit présentement, c'est exact ?

16 R. C'est exact.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Si vous me permettez, Maître Roy.

19 Q. **[208]** Mais l'évaluation de Luqs est encore beaucoup  
20 plus haute, surtout dans le dernier exemple, où on  
21 voit que, pistes cyclables, l'évaluation est de  
22 trois millions cinq cent quarante mille (3 540 000)  
23 par rapport à l'estimation de la Ville de deux  
24 mille trois cent quarante-quatre (2 344 000).

25 R. Hum hum. L'estimé de Luqs est alors de trente-



1 quatre pour cent (34 %) plus élevé que le prix du  
2 soumissionnaire.

3 Me CLAUDINE ROY :

4 Q. **[209]** Quarante-quatre (44).

5 R. Oui, excusez.

6 Q. **[210]** Cinquante-six (56)...

7 R. Quarante-quatre (44). Luqs est quarante-quatre pour  
8 cent (44 %) plus élevé que le coût du contrat.

9 C'est pour ça, c'est parce que c'est un échantillon  
10 qui... de très faible volume, là. Même, si on  
11 regarde pistes cyclables, si on remontre, si on  
12 l'avait en couleur, là, j'avais des... j'avais mis  
13 des codes de couleur, les pistes cyclables étaient  
14 d'une couleur, les conduites d'eau d'une couleur,  
15 les pavages, trottoirs d'une autre couleur pour  
16 pouvoir aller voir facilement combien on avait de  
17 contrats de trottoirs, combien j'avais de contrat  
18 de pistes cyclables et combien j'avais de contrats  
19 d'égouts, aqueduc, parce que c'est un tableau que  
20 j'avais produit. Avec les couleurs on aurait pu  
21 voir, il y avait peut-être un projet ou deux de  
22 pistes cyclables seulement; pavage et trottoirs,  
23 c'était peut-être un ou deux contrats de chaussée,  
24 parce qu'à mémoire, il n'y a eu aucun contrat de  
25 trottoirs en deux mille dix (2010). Et

1 l'échantillon le plus représentatif était plus au  
2 niveau des égouts où il y avait plus de volume.

3 Q. **[211]** Mais peu importe, il y a des écarts et le  
4 prix soumis par les entrepreneurs est en deçà et on  
5 peut dire même en deçà...

6 R. En deçà des coûts historiques de la Ville puisque  
7 les estimés de la Ville étaient préparés avec des  
8 coûts historiques.

9 Q. **[212]** O.K. Et on peut dire même, bien en deçà des  
10 coûts de la Ville?

11 R. Oui. En moyenne, de trente-cinq pour cent (35 %).

12 Q. **[213]** Onglet suivant, onglet 7, c'est... Ah! il  
13 faut que je le cote, pardon, 19P-242.

14

15 19P-242 : Tableau comparatif des estimations  
16 détaillées - Appels d'offres 2010.  
17 Service du développement et des  
18 opérations. - Direction des travaux  
19 publics.

20

21 L'onglet suivant, onglet 7, « Tableau comparatif  
22 des estimations détaillées », mais cette fois-ci  
23 pour l'année deux mille onze (2011). C'est sous la  
24 même forme, c'est-à-dire l'adjudicataire, le prix  
25 soumis, l'estimé de la Ville, l'écart, l'estimé de

1 Luqs et l'écart à ce moment-là.

2 R. Hum hum.

3 Q. **[214]** On peut faire le même exercice, passer  
4 chacune des lignes, mais je vous suggère d'aller à  
5 la dernière page du document. Alors...

6 R. Est-ce qu'on peut remonter, juste la dernière ligne  
7 auparavant? Puis remontez, remontez. Parce que là  
8 il n'y a pas de données dans le tableau, j'aimerais  
9 voir c'est basé... en bas, on va être basé sur  
10 combien d'appels d'offres? Sur deux ou trois appels  
11 d'offres seulement dans ce tableau-là?

12 Q. **[215]** Cinq.

13 R. Cinq?

14 Q. **[216]** Oui. Les préliminaires.

15 R. Pardon?

16 Q. **[217]** C'était où vous étiez rendu.

17 R. Oui, c'est ça, parce que j'ai quitté le neuf (9)  
18 avril.

19 Q. **[218]** Alors, pour les données que nous avons...

20 R. Donc, les soumissions qui ont été ouvertes après  
21 que j'aie quitté, les données ne sont pas là.

22 Q. **[219]** Elles ne sont pas là. Bien, alors, pour...

23 R. Ça a peut-être été complété par des gens qui m'ont  
24 remplacé par la suite, mais...

25 Q. **[220]** D'accord. Alors, pour être très précise, le

1 document concerne les appels d'offres entre le deux  
2 (2) février deux mille onze (2011) et le neuf (9)  
3 mars deux mille onze (2011). C'est vraiment, là, le  
4 tableau complété jusqu'à cette date.

5 Alors, si on va au niveau, donc, de la  
6 dernière page, pavages et trottoirs, on y voit un  
7 prix soumis, un prix donné par l'entrepreneur à  
8 deux millions six cent quatre-vingt-un mille  
9 (2 681 000 \$), l'estimé de la Ville trois millions  
10 huit cent mille (3 800 000 \$), l'estimé de Luqs  
11 trois millions six cent mille (3 600 000 \$).

12 R. Hum hum.

13 Q. **[221]** Encore un écart de trente pour cent (30 %).  
14 Égouts et conduites d'eau, quatre millions (4 M\$),  
15 cinq millions (5 M\$) l'estimé de la Ville, quatre  
16 millions sept cent mille (4,7 M\$) l'estimé de Luqs.  
17 Entre l'estimé de la Ville et le plus bas  
18 soumissionnaire, un écart de vingt-cinq pour cent  
19 (25 %).

20 R. Et quinze pour cent (15 %) par rapport...

21 Q. **[222]** Par rapport à Luqs. Pour pistes cyclables,  
22 bien, il n'y avait pas de travaux, alors...

23 R. Ce qui serait intéressant dans ce tableau-là, ça  
24 serait qu'il soit complété avec la compilation de  
25 l'année deux mille onze (2011) au complet, pour

1 avoir une bonne moyenne. Idéalement.

2 Q. [223] Bien, on a un bon indicateur avec l'année  
3 deux mille dix (2010), parce qu'on a toute l'année  
4 deux mille dix (2010).

5 R. Oui.

6 Q. [224] Alors, document que je vais déposer sous 19-  
7 P-243.

8  
9 19P-243 : Tableau comparatif des estimations  
10 détaillées - Appels d'offres 2011,  
11 Service du développement et des  
12 opérations - Direction des travaux  
13 publics

14  
15 En apparence, on peut dire que les estimés de la  
16 Ville semblent défaillants, en apparence?

17 R. Défaillants, c'est parce qu'ils ont continué  
18 probablement... Ça a été continué à être fait selon  
19 les coûts historiques des travaux des années  
20 antérieures.

21 Q. [225] Dans le cadre de votre travail, Monsieur  
22 Themens, vous nous avez dit que vous étiez en lien  
23 avec les entrepreneurs dans le cadre de votre  
24 travail. Dans le cadre de votre travail, vous avez  
25 été appelé à... Vous êtes un joueur de golf, vous?

1 R. Un petit peu.

2 Q. **[226]** Un petit peu? Et qu'est-ce que ça veut dire,  
3 au juste, pour avoir une idée, un petit peu? Ça  
4 veut dire combien de parties par années, ça?

5 R. Peut-être dix (10) parties par année.

6 Q. **[227]** D'accord. Donc, est-ce que c'est  
7 principalement dans les tournois que vous jouez?

8 R. Non pas nécessairement.

9 Q. **[228]** O.K. Est-ce que vous jouez dans des tournois  
10 de golf?

11 R. Oui. À l'occasion.

12 Q. **[229]** Est-ce que vous avez déjà été invité par des  
13 entrepreneurs à jouer dans des tournois de golf?

14 R. Directement peut-être une fois ou deux.

15 Q. **[230]** D'accord. Alors, directement une fois ou  
16 deux, on parle de qui, une première fois?

17 R. Constructions Infrabec.

18 Q. **[231]** Monsieur Lino Zambito?

19 R. C'est ça, qui faisait son tournoi annuel en deux  
20 mille sept (2007).

21 Q. **[232]** L'autre invitation par un autre entrepreneur,  
22 vous dites une fois ou deux?

23 R. Une fois ou deux, l'autre, de mémoire, directement  
24 invité... C'était Sylvain Lacasse de la firme  
25 Claulac.

1 Q. **[233]** D'accord. Et ça, c'est en quelle année?

2 R. Deux mille huit (2008), je crois.

3 Q. **[234]** D'accord. Ça, ces tournois de golf-là...

4 R. Sylvain Lacasse ce n'était pas vraiment un tournoi  
5 avec souper et tout ça, c'était une joute amicale.

6 Q. **[235]** Et à ce moment-là il y avait qui d'invité à  
7 ce tournoi-là?

8 R. Avec monsieur Lacasse?

9 Q. **[236]** Oui.

10 R. On est allés jouer, il y avait monsieur Marcil et  
11 monsieur André Bucaro, qui était un ami de monsieur  
12 Lacasse. On était seulement quatre personnes.

13 Q. **[237]** D'accord. Et monsieur Bucaro, est-ce qu'il  
14 est relié à la Ville? C'est un employé de la Ville  
15 de Montréal?

16 R. Non, c'est un entrepreneur en construction mais qui  
17 n'a pas... qui a peut-être eu un ou deux contrats  
18 avec la Ville.

19 Q. **[238]** D'accord. Et monsieur Lacasse, lui, il avait  
20 des contrats avec la Ville?

21 R. Lui, monsieur Lacasse, il était propriétaire de la  
22 firme de génie-conseil Claulac.

23 Q. **[239]** O.K. Et il vous a...

24 R. Et c'était un ami que j'ai connu à l'Université.

25 Q. **[240]** D'accord. Vous avez été invités, vous et

1 monsieur Marcil, est-ce que vous savez qui a été  
2 invité en premier? Est-ce que c'est vous ou c'est  
3 monsieur Marcil qui avait été invité en premier?

4 R. En même temps, probablement.

5 Q. **[241]** O.K. Est-ce que monsieur Marcil c'est un  
6 joueur de golf?

7 R. À l'occasion.

8 Q. **[242]** O.K. Et...

9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

10 Q. **[243]** Excusez, vous avez dit directement?

11 R. Oui.

12 Q. **[244]** Mais indirectement, est-ce que vous avez déjà  
13 participé à des tournois de golf invité par  
14 d'autres, où ce n'est pas vous qui avez payé?

15 R. Oui.

16 Q. **[245]** Plusieurs fois?

17 R. Des confrères de travail, des fois. Je peux vous  
18 dire que ça arrivait peut-être une fois ou deux par  
19 année, parce que je n'avais pas des congés, je ne  
20 pouvais pas m'absenter pendant quinze (15), vingt  
21 (20) fois par année pour aller jouer au golf. Mes  
22 vacances je les prenais pour moi. Mais c'est peut-  
23 être arrivé à l'occasion une à trois fois peut-être  
24 maximum par année, où un confrère me disait : « Il  
25 y a un tournoi de golf, on a eu un "foursome", tu



1           peux-tu te joindre avec nous autres pour compléter  
2           le "foursome"? » Ça, ça m'est arrivé.

3       Q. **[246]** Donc, quand vous dites directement, là, vous  
4           dites, c'est parce que c'est vous qu'on appelé  
5           précisément pour inviter?

6       R. Oui, que j'ai reçu une invitation, c'est ça.

7           Me CLAUDINE ROY :

8       Q. **[247]** Et quand vous dites « on a eu un  
9           "foursome" », on a eu un « foursome » de qui, quand  
10          vos collègues vous invitaient?

11       R. Ah, ils me disaient à un moment donné, je ne sais  
12          pas, moi, « Il y a un entrepreneur qui nous a donné  
13          un "foursome" pour tel tournoi, tu veux-tu te  
14          joindre à nous? »

15       Q. **[248]** D'accord. Et quand vous parlez de collègues  
16          de travail, on parle de qui?

17       R. Principalement, à ces occasions-là, c'était  
18          monsieur Surprenant qui m'en parlait.

19       Q. **[249]** O.K. Et ça, ces tournois-là...

20       R. Pas monsieur Surprenant, excusez, monsieur Leclerc.

21       Q. **[250]** O.K. Alors, ces tournois-là, vous avez été  
22          invité par monsieur Leclerc parce qu'il avait un  
23          « foursome ». Et c'étaient quels entrepreneurs?

24       R. Ah! Je ne le savais pas tout le temps, mais c'est  
25          arrivé...

1 Q. **[251]** Les fois que vous le saviez.

2 R. Les fois où je l'ai su, il y a eu Construction  
3 Soter, d'autres fois, A.T.A., de mémoire.

4 Q. **[252]** A.T.A., ça, c'est monsieur... le président,  
5 c'est monsieur...

6 R. Aloisio. Je veux dire, c'est arrivé une fois ou  
7 deux à l'occasion là quand il manquait un joueur.

8 Q. **[253]** O.K. Est-ce qu'il y a eu d'autres  
9 entrepreneurs que ceux que vous venez de nous  
10 mentionner?

11 R. De mémoire, il faudrait que j'y pense, mais pas  
12 beaucoup, je ne pense pas là. Monsieur Conte peut-  
13 être à l'occasion qu'il en aurait payé, mais  
14 souvent c'était monsieur Leclerc qui m'invitait.

15 Q. **[254]** D'accord. Mais, de toute façon, c'était payé  
16 par l'entrepreneur et, ça, c'était à votre  
17 connaissance.

18 R. Oui, c'était à ma connaissance.

19 Q. **[255]** Et quand on dit « payé par l'entrepreneur »,  
20 c'est la journée de golf qui est payée, le souper  
21 également?

22 R. Oui, c'est des... c'étaient des gros tournois là,  
23 ça pouvait être comme le tournoi de l'Association  
24 des travaux publics d'Amérique, section Québec, qui  
25 était à Saint-Liguori. C'étaient des gros gros

1           tournois. Luc Leclerc, il recevait quatre billets  
2           là, puis il me disait : « On se fait un  
3           « foursome », il nous manque un joueur si ça te  
4           tente de venir ». Ça fait que ce n'étaient pas  
5           des... ce n'étaient pas des petits tournois intimes  
6           ou des choses comme ça.

7           Q. **[256]** D'accord. Au tournoi de golf, vous  
8           rencontriez d'autres employés de la Ville à ces  
9           tournois-là?

10          R. Oui, à l'occasion, on croisait des gens.

11          Q. **[257]** Comme qui par exemple?

12          R. Monsieur... j'ai déjà croisé monsieur Girard.

13          Q. **[258]** Monsieur Girard, c'est monsieur Guy Girard?

14          R. Oui. Monsieur Guy Girard.

15          Q. **[259]** Qui travaillait avec monsieur Leclerc?

16          R. Oui. Marc Hébert, à l'occasion monsieur Marcil,  
17          monsieur Robillard à l'occasion.

18          Q. **[260]** Monsieur Surprenant?

19          R. Monsieur Surprenant qui était avec monsieur  
20          Leclerc.

21          Q. **[261]** D'autres personnes?

22          R. À part de ça, non, de mémoire là.

23          Q. **[262]** O.K. Vous avez parlé tout à l'heure du  
24          tournoi de golf de monsieur Zambito en deux mille  
25          sept (2007). Je vais vous demander de prendre

1 l'onglet 8 « Confirmation du golf », pièce déjà  
2 déposée sous 13P-176, où on voit, à ce tournoi-là,  
3 que plusieurs personnes de la Ville ont été  
4 invitées...

5 R. Hum, hum.

6 Q. **[263]** ... et que presque la totalité ont été  
7 présents au tournoi de golf.

8 R. Hum, hum.

9 Q. **[264]** Alors, ce sont tous des gens de toute façon  
10 que vous connaissez et que vous venez de nous  
11 nommer pour la plupart...

12 R. Oui.

13 Q. **[265]** ... sauf peut-être monsieur Thériault et  
14 monsieur Paquette.

15 R. Oui. Monsieur Vézina aussi que j'avais oublié là.

16 Q. **[266]** O.K. Monsieur Vézina aussi c'était quelqu'un  
17 qui faisait partie des tournois de golf à  
18 l'occasion?

19 R. À l'occasion, mais très rarement.

20 Q. **[267]** Alors, vous avez ce tournoi de golf-là. Vous  
21 avez été invité par monsieur Zambito.

22 R. Oui.

23 Q. **[268]** Encore une fois, ça a été payé entièrement  
24 par Infrabec ou par monsieur Zambito?

25 R. Oui. Mais, moi, je me rappelle, je n'étais pas

1           demeuré au souper.

2       Q. **[269]** O.K. Mais, il était offert, il faisait  
3           partie...

4       R. Il était... oui, j'imagine.

5       Q. **[270]** ... il était... il faisait partie de la  
6           journée.

7       R. Oui.

8       Q. **[271]** Est-ce que vous avez été invité par monsieur  
9           Zambito à d'autres tournois de golf?

10      R. De mémoire, peut-être une autre année qu'il a fait  
11         un autre tournoi de ce genre-là.

12      Q. **[272]** D'accord. Et à ce moment-là, c'était en  
13         quelle année? Qui était là?

14      R. Là il semble y avoir beaucoup de monde sur cette  
15         liste-là, mais je pense que c'était à peu près le  
16         même groupe de la Ville qui était là.

17      Q. **[273]** À l'autre tournoi de golf de monsieur  
18         Zambito?

19      R. Zambito, c'est peut-être l'année avant ou l'année  
20         après.

21      Q. **[274]** O.K. Vous n'êtes pas capable d'être plus  
22         précis dans le temps.

23      R. Deux mille six (2006) avant ou deux mille huit  
24         (2008) après.

25      Q. **[275]** Et à ce moment-là, c'est sous la même

1            formule, c'est lui qui a payé et...

2            R. Oui. C'était plus petit, il y avait beaucoup moins  
3            de monde.

4            Q. **[276]** D'accord. Mais, il a défrayé le coût de la  
5            journée.

6            R. Oui.

7            Q. **[277]** Vous n'avez rien déboursé pour le souper non  
8            plus?

9            R. Non, non plus.

10          Q. **[278]** O.K. Vous avez mentionné ces tournois de  
11          golf-là. Est-ce que quand c'était comme ça, les  
12          gens invités par la Ville, est-ce que c'était  
13          durant les journées normales de travail, une  
14          semaine de travail?

15          R. Oui.

16          Q. **[279]** Et est-ce que vous étiez en congé ou...

17          R. Oui. Moi, je prenais congé pour aller à ces  
18          tournois-là.

19          Q. **[280]** O.K. Avez-vous une idée pourquoi les  
20          entrepreneurs faisaient ça des tournois où ils  
21          invitaient les gens de la Ville?

22          R. Bien, c'était pour, j'imagine, développer une... un  
23          contact à l'extérieur du bureau, à l'extérieur du  
24          cadre du travail et pouvoir parler aux gens d'une  
25          façon sans que ce soit tout le temps juste de

1 travail et tout ça là, c'est...

2 Q. **[281]** Et pourquoi c'était important ça, vous  
3 pensez?

4 R. Bien, pour connaître un peu plus les gens et  
5 développer une relation, c'était... Moi, c'est ce  
6 que je pense là.

7 Q. **[282]** Dans le cadre de ces tournois-là, évidemment,  
8 ce qui vous reliait, c'étaient... c'étaient les  
9 travaux de construction. Est-il exact de dire qu'à  
10 certaines occasions il en était question de votre  
11 travail?

12 R. Du travail, non, pas vraiment, c'était... La  
13 plupart du temps, on jouait entre nous, les  
14 employés de la Ville, donc...

15 Q. **[283]** Mais, quand on se retrouvait là après à  
16 prendre un verre avant le souper et au souper,  
17 évidemment vous parlez de...

18 R. Ah! C'était plus du placotage, des blagues, tout  
19 ça. Moi, je n'ai... je n'ai jamais parlé de travail  
20 là. Comme celui-là, je me rappelle, je suis  
21 certain, je n'étais pas demeuré au souper.

22 Q. **[284]** Non. D'accord. Mais, l'autre... l'autre ou  
23 d'autres?

24 R. L'autre c'est... c'est plus des blagues, des choses  
25 comme ça là.

1 Q. **[285]** O.K.

2 R. Ce ne sont pas des discussions très très  
3 développées et...

4 Q. **[286]** Monsieur Leclerc nous a mentionné que,  
5 justement dans le cadre d'un tournoi de golf, comme  
6 ça, au moment du souper, il y a eu des discussions  
7 qui étaient, qui avaient lieu, là, comme vous  
8 dites, détendues, à bâtons rompus, où il était  
9 question de pourcentage, et que monsieur Leclerc a  
10 lancé un pourcentage de vingt-cinq pour cent (25 %)   
11 relié. Donc, voyez-vous, dans un contexte comme ça,  
12 monsieur Leclerc, lui, il a parlé qu'effectivement  
13 il y avait des conversations de travail. Vous niez  
14 ça, vous? Il n'y avait...

15 R. Moi je n'ai jamais entendu parler de pourcentages  
16 ou de...

17 Q. **[287]** Non, de conversations de travail?

18 R. De conversations de travail comme telles, non.

19 Q. **[288]** Non. Comme telles.

20 R. Moi, quand je...

21 Q. **[289]** Sans que ce soit comme telles, que ce soit...

22 R. Bien, non.

23 Q. **[290]** ... un peu comme ça à la blague, là.

24 R. Non, pas du tout. Pas du tout.

25 Q. **[291]** Jamais jamais jamais jamais parlé de travail,



1 monsieur Themens?

2 R. Non. Quand je prends congé puis je vais jouer au  
3 golf, ce n'est pas pour parler de travail.

4 Q. **[292]** O.K. Sans parler véritablement de travail  
5 puis de chiffres, mais parler de comment ça se  
6 passe, puis on a beaucoup de travail, puis...

7 R. Oui, mais pas parler...

8 Q. **[293]** Bon. Et ça, pour vous, ce n'est pas parler  
9 de...

10 R. Bien, en général, mais pas parler d'un dossier,  
11 parler de choses précises, ou... Jamais.

12 Q. **[294]** O.K. Et pourquoi vous pensez que c'est  
13 important que les entrepreneurs investissent comme  
14 ça pour inviter les gens de la Ville à des tournois  
15 de golf?

16 R. Bien, à mon niveau ça n'a pas beaucoup  
17 d'importance, je ne pense pas. Pour certains  
18 employés ça n'a pas du tout d'importance, mais pour  
19 les employés avec qui ils sont sur le terrain à  
20 tous les jours, des choses comme ça, c'est... Ça a  
21 le but, selon moi, de développer des bonnes  
22 relations. Mais des gens avec qui on a contact  
23 peut-être une fois ou deux par année par la suite,  
24 des gens comme moi c'était peut-être plus... Je  
25 n'ai aucune idée, là. Peut-être parce qu'on faisait

1 partie du groupe de travail.

2 Q. **[295]** Ou peut-être parce que vous étiez dans la  
3 hiérarchie puis, bien, on s'occupe bien des  
4 patrons? Non?

5 R. Oui, peut-être. Je ne le sais pas. Parce que  
6 j'étais... J'étais chargé de planification. Mais...

7 Q. **[296]** Planification, justement, ça peut avoir un  
8 certain impact, là, dans leur vie, aux  
9 entrepreneurs?

10 R. Pas vraiment. Non.

11 Q. **[297]** Non? Non?

12 R. Non.

13 Q. **[298]** Vous êtes dans le processus d'octroi des  
14 contrats. En tout cas...

15 R. Oui.

16 Q. **[299]** C'est ce que j'ai compris.

17 R. Oui.

18 Q. **[300]** Puis vous êtes un maillon, un personnage  
19 important dans ça.

20 R. Hum, hum.

21 Q. **[301]** Et vous nous dites aujourd'hui que pour  
22 l'entrepreneur, ça n'a pas de... Ça n'a pas  
23 d'impact, lui, ça, le rôle que vous occupez.

24 R. Moi, dans le cadre... Moi, dans le cadre de mon  
25 travail, je n'avais aucune possibilité de pouvoir

1           soit favoriser quelqu'un à obtenir un contrat,  
2           d'aucune façon, de modifier des prix de soumission,  
3           de lui amener aucun avantage par rapport à un autre  
4           soumissionnaire. Mon travail était un travail  
5           administratif.

6           Q. **[302]** Mais dans lequel vous pouviez, en montant le  
7           sommaire décisionnel, voir des informations puis  
8           s'organiser en discutant avec l'ingénieur, que ce  
9           soit dit dans des mots, dans une forme, avec des...  
10          une forme pour que ce soit approuvé plus haut, dans  
11          toutes les instances qu'il y avait au-dessus de  
12          vous.

13          R. Oui, la forme je suis d'accord, mais il fallait que  
14          les faits soient prouvables, précis.

15          Q. **[303]** Mais vous les... De toute façon, ce que vous  
16          dites, c'est qu'on en discutait, mais moi je me...

17          R. On en discutait, il y en a... Il arrivait une  
18          raison valable, ou des fois c'était plus détaillé  
19          comme explication, aussi, c'est le prix soumis à  
20          tel item par l'entrepreneur est de tant, nous  
21          l'avons estimé à tant, mais pour telle, telle,  
22          telle raison. C'était plus détaillé que juste une  
23          phrase, deux, trois mots, là. Puis plus ça allait,  
24          plus qu'on nous demandait que ce soit détaillé, là.  
25          Ce n'est pas vrai qu'on arrivait puis on mettait un

1           paragraphe, regarde, ça va passer, ça va se rendre  
2           au bout, là. C'était étudié par plusieurs  
3           personnes. Il n'y avait pas juste les analystes de  
4           dossiers quand il y avait des écarts. Il y avait  
5           les clients payeurs, qui payaient. Il y avait le  
6           personnel technique à la direction de l'eau, là. Au  
7           service de l'eau, qui faisait deux interventions  
8           dans leur service, deux validations du dossier. Ces  
9           personnes-là pouvaient questionner les écarts,  
10          et...

11        Q. **[304]** Mais c'est pour ça que, justement, votre rôle  
12          était clé, pour s'assurer que les mots qu'on  
13          mettait dans ce document-là soient... permettent  
14          d'être approuvés au niveau des instances  
15          décisionnelles. En lien avec la personne à  
16          (inaudible).

17        R. Oui mais avant de se rendre aux instances  
18          décisionnelles, il fallait quand même que les  
19          experts du service requérant, le client...

20        Q. **[305]** Oui, mais il y avait...

21        R. ... soit convaincu lui aussi.

22        Q. **[306]** D'accord. Mais il y avait Yves Themens qui  
23          était passé, puis il y avait Gilles Surprenant.

24        R. Oui.

25        Q. **[307]** Puis là ça continuait dans la chaîne.

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[308]** Ça fait que vous aviez un rôle clé, à ce  
3 moment-là.

4 R. Oui, de répondre au client puis de lui fournir les  
5 documents qui venaient appuyer ce qui était écrit  
6 dans le dossier au besoin.

7 Q. **[309]** O.K. On a entendu dire également que la Ville  
8 organisait des tournois de golf, ou un tournoi de  
9 golf. Ça c'est à votre connaissance?

10 R. Le tournoi du directeur? Monsieur Morency?

11 Q. **[310]** Où les entrepreneurs étaient invités. Oui?

12 R. Ce tournoi-là, oui. Bien, ça... Ça a pris fin à un  
13 moment donné mais je suis allé, je pense, une fois  
14 ou deux, quand je...

15 Q. **[311]** Ça a pris fin quand?

16 R. Ah, je n'ai aucune idée.

17 Q. **[312]** Deux mille neuf (2009)?

18 R. Aucune idée. Non, beaucoup avant ça. Au départ de  
19 monsieur Morency, ou un peu avant son départ.

20 Q. **[313]** Ça, on se situe à quelle année à ce moment-  
21 là?

22 R. Moi je suis arrivé à la Ville en quatre-vingt-onze  
23 (91), monsieur Morency, c'est quand madame Falcon  
24 est arrivée à la direction des travaux publics, et  
25 par la suite... Monsieur Morency doit être parti en

1 quatre-vingt-dix-sept (97), peut-être, quatre-  
2 vingt-quinze (95)?

3 Q. **[314]** O.K.

4 R. Je ne sais pas, quatre-vingt-seize (96)?

5 Q. **[315]** Pour quelle raison ça a été arrêté? Vous ne  
6 le savez pas?

7 R. Aucune idée.

8 Q. **[316]** O.K. Vous avez également reçu des invitations  
9 pour des partys de Noël?

10 R. Des partys de Noël?

11 Q. **[317]** Des entrepreneurs?

12 R. À un souper, qui était un genre de cocktail  
13 dînatoire, qu'on appelle, là. Style 5 à 7, que je  
14 dirais plus, là. Mais au Restaurant Lorenzo,  
15 j'avais reçu une invitation de monsieur Zam... de  
16 la firme, de la compagnie de monsieur Zambito.

17 Q. **[318]** De monsieur Zambito lui-même, vous aviez reçu  
18 l'invitation?

19 R. Oui. Oui. C'était sa secrétaire qui envoyait une  
20 lettre, comme les tournois de golf. Son adjointe  
21 administrative. Comme le tournoi de golf, comme ce  
22 souper-là. En tout cas, dans mon cas j'avais reçu  
23 une lettre au bureau, qui nous invitait. Et cette  
24 fois-là j'étais allé faire acte de présence, je  
25 suis resté à peu près une demi-heure, j'ai pris une

1           bière, j'ai salué les gens, j'ai quitté.

2       Q. **[319]** O.K. Et qui de la Ville était présent à  
3           ce...?

4       R. De mémoire, je sais que Marc Hébert s'était  
5           présenté, je crois que Luc Leclerc s'était  
6           présenté. Je ne sais pas si vous avez la liste, là.

7       Q. **[320]** Onglet 10, 9, pardon, souper de Noël  
8           Infrabec, quatre (4) décembre deux mille huit  
9           (2008)?

10      R. On dit, on utilise le terme souper, mais c'était  
11         plus un...

12      Q. **[321]** Alors on voit Luc Leclerc, Gilles Surprenant,  
13         Michel Paquette, Robert Marcil, Yves Thémens, Marc  
14         Hébert, Caterina Milioto, Vincent Thibault, Gilles  
15         Robillard, François Thériault. Quant à monsieur  
16         Vézina on mentionne qu'il a téléphoné pour aviser  
17         d'un contretemps?

18      R. Hum, hum.

19      Q. **[322]** De toute façon c'est conforme à la réalité,  
20         vous êtes allé, vous avez...

21      R. Oui, oui.

22      Q. **[323]** ... vous dites que vous avez été invité.

23      R. Je suis allé.

24      Q. **[324]** Votre nom est là.

25      R. C'est ça, je suis allé, mais comme je vous dis, je

1 ne suis pas demeuré très longtemps, ça fait que je  
2 ne sais pas si j'ai rencontré tous les gens, si des  
3 gens sont arrivés plus tard que moi, moi je ne suis  
4 pas resté longtemps à cette occasion-là.

5 Q. **[325]** O.K. Et ça ce souper-là, les coûts ont été  
6 défrayés par, le cocktail dînatoire a été défrayé  
7 par monsieur Zambito?

8 R. Moi je n'avais pas payé ma bière que j'avais bue.

9 Q. **[326]** D'accord. Puis le repas était, était offert,  
10 le cocktail était offert.

11 R. Les gens qui restaient, oui.

12 Q. **[327]** O.K. Mais vous vous étiez compté comme un  
13 invité puisque vous avez répondu que vous y étiez.

14 R. Oui.

15 Q. **[328]** Dans les cadeaux que vous avez reçus, est-il  
16 exact de dire que vous avez reçu des bouteilles de  
17 vin?

18 R. Très peu, à quelques occasions.

19 Q. **[329]** Bon, très peu, ça veut dire combien?

20 R. Je dirais peut-être une ou deux bouteilles par  
21 année.

22 Q. **[330]** De mille neuf cent quatre-vingt-onze (1991) à  
23 deux mille douze (2012)?

24 R. Non, mille neuf cent quatre-vingt-onze (1991)  
25 j'étais ingénieur à la conception, je faisais des



1 plans et devis dans mon bureau. Je n'ai jamais eu  
2 de bouteilles de vin dans ces années-là.

3 Q. **[331]** Parce que les entrepreneurs ne vous  
4 connaissaient pas?

5 R. Bien on ne faisait pas affaire avec eux du tout, du  
6 tout.

7 Q. **[332]** O.K.

8 R. C'est à partir de deux mille quatre (2004) quand  
9 j'ai été nommé chargé de planification que là à  
10 l'occasion j'ai eu quelques bouteilles, une ou deux  
11 par année.

12 Q. **[333]** O.K. Particulièrement quand, à Noël?

13 R. À Noël.

14 Q. **[334]** O.K. Donc à chaque Noël?

15 R. Seulement qu'à Noël.

16 Q. **[335]** À chaque Noël, vous avez eu une bouteille de  
17 vin?

18 R. Un, deux ou trois bouteilles de vin peut-être et je  
19 voudrais faire remarquer qu'on avait un dîner des  
20 employés au bureau, un dîner de Noël et la plupart  
21 du temps ces bouteilles-là que je recevais se  
22 retrouvaient sur la table au dîner de Noël pour les  
23 employés.

24 Q. **[336]** O.K. Donc vous receviez des bouteilles de vin  
25 à Noël, qui vous envoyait des bouteilles de vin?

1 R. De mémoire, je me rappelle avoir vu une carte de  
2 Garnier, je me rappelle avoir vu peut-être A.T.A.,  
3 Groupe Séguin je crois une fois. De mémoire, je ne  
4 pourrais pas vous dire, je n'ai pas gardé en note à  
5 chaque année qui me donnait des bouteilles ou pas,  
6 ça n'était pas une chose que, que je me rappelais  
7 ou qui me, ce n'était pas une chose qui me marquait  
8 non plus.

9 Q. **[337]** Non?

10 R. Non.

11 Q. **[338]** Quand est-ce la première fois où vous avez  
12 eu, quand la première bouteille de vin vous l'avez  
13 eue en quelle année?

14 R. Deux mille quatre (2004) ou deux mille cinq (2005).

15 Q. **[339]** Avez-vous été surpris de recevoir ça?

16 R. Bien je savais qu'il y en a qui en recevaient dans  
17 le bureau. Ça fait qu'à un moment donné j'ai vu  
18 arriver ça, j'ai imaginé c'est parce que j'étais  
19 rendu dans le groupe en haut puis que c'était un  
20 automatisme pour ceux qui, c'est l'impression que  
21 j'ai eue.

22 Q. **[340]** D'accord. Alors vous aviez entendu dire c'est  
23 qui qui en recevait, de qui vous saviez ça que  
24 c'était, il y avait ça des bouteilles de vin qui  
25 étaient données par les entrepreneurs?

1 R. Bien il y a des ingénieurs...

2 Q. **[341]** Qui?

3 R. ... en surveillance, les trois ingénieurs qui  
4 travaillaient à la surveillance recevaient des  
5 bouteilles de vin.

6 Q. **[342]** On parle de monsieur Leclerc, monsieur  
7 Girard, c'est de ceux-là que vous parlez?

8 R. Oui, monsieur Hébert, Leclerc, Girard, monsieur  
9 Marcil rendu en deux mille cinq (2005), ça faisait  
10 deux, trois ans qu'il était avec nous, il en  
11 recevait lui aussi.

12 Q. **[343]** O.K.

13 R. Monsieur Robillard en recevait.

14 Q. **[344]** Alors... monsieur Vézina en recevait aussi?

15 R. Il l'a dit hier dans son témoignage.

16 Q. **[345]** Parce que vous nommez d'autres. Alors les  
17 gens dans le bureau, quand vous dites dans le  
18 bureau vous parlez de ces gens-là, ils recevaient  
19 des bouteilles de vin. Donc la première fois que  
20 vous recevez, je comprends que ça ne vous surprend  
21 pas trop vous en avez entendu parler.

22 R. Hum, hum.

23 Q. **[346]** Est-ce que vous en parlez avec d'autres, ah  
24 bien moi aussi j'en ai, on accepte ça?

25 R. Bien je les déposais au lunch de Noël, au dîner de

1 Noël sur la table.

2 Q. **[347]** La question c'est, en avez-vous discuté?

3 R. Non, je n'en ai pas parlé.

4 Q. **[348]** O.K. Quand vous l'avez déposé sur le  
5 comptoir, avez-vous dit aie ça ça vient d'être  
6 donné par Garnier, je vous fais tirer ça, comment,  
7 comment ça fonctionnait?

8 R. Je ne disais pas nécessairement de noms, mais je  
9 disais c'est une bouteille qui m'a été remise, que  
10 j'ai reçue, je l'offre pour le dîner.

11 Q. **[349]** Puis vous la remettiez parce que vous  
12 n'aimiez pas ça le vin?

13 R. Je ne bois pas de vin.

14 Q. **[350]** O.K. Ensuite de ça, disons que ça a été de  
15 deux mille quatre (2004) jusqu'à deux mille neuf  
16 (2009)?

17 R. Deux mille huit (2008), deux mille neuf (2009), ça  
18 a été terminé avec le guide des employés.

19 Q. **[351]** D'accord. Et à ce moment-là vous n'avez  
20 plus...

21 R. Parce que le guide...

22 Q. **[352]** ... vous n'avez rien reçu?

23 R. Non.

24 Q. **[353]** Vous n'avez plus reçu, donc vous n'avez pas  
25 été obligé de refuser, c'est eux les entrepreneurs

1           qui ne vous en ont plus envoyé, c'est exact?

2           R. Je crois que le guide des employés, pour préciser,  
3           je crois que le guide des employés a été envoyé à  
4           tous les fournisseurs de la Ville aussi.

5           Q. **[354]** Ma question c'était, vous n'avez pas été  
6           obligé de refuser...

7           R. Non.

8           Q. **[355]** ... ils ne vous en ont pas envoyé?

9           R. Exactement.

10          Q. **[356]** D'accord. Vous avez reçu des paniers de Noël?

11          R. Une ou deux fois au bureau.

12          Q. **[357]** Donnés par qui?

13          R. Les paniers de Noël, une fois Bentech et, je crois,  
14          une fois ATG. Et, encore là, les paniers, je les  
15          ouvrais, je mettais le chocolat dans mon bureau ou  
16          ce qu'il y avait dans le panier pour l'ensemble des  
17          employés.

18          Q. **[358]** Encore une fois, sans dire de qui ça venait,  
19          vous remettiez ça...

20          R. Non, la carte était enlevée, c'était déballé.

21          Q. **[359]** O.K. Sans en parler à d'autres personnes non  
22          plus?

23          R. Non.

24          Q. **[360]** Vous avez reçu une bouteille de cognac, c'est  
25          exact?

1 R. Oui, une fois.

2 Q. **[361]** Est-ce que vous avez reçu... Puis ça c'était  
3 de qui, la bouteille de cognac?

4 R. BP Asphalte.

5 Q. **[362]** Ça, ça a été en quelle année qu'il vous a  
6 remis ça?

7 R. Je ne pourrais pas vous dire, deux mille sept  
8 (2007), peut-être, deux mille huit (2008). Dans ces  
9 années-là.

10 Q. **[363]** Vous l'avez reçue comment, au bureau avec une  
11 carte?

12 R. Oui.

13 Q. **[364]** Là c'était au bureau, est-ce que vous avez...

14 R. Dans une boîte, là.

15 Q. **[365]** Votre bureau, avez-vous travaillé et sur la  
16 rue Viger et sur la rue Duke, vous?

17 R. Oui, aux deux endroits.

18 Q. **[366]** Est-ce que vous avez reçu des bouteilles à  
19 votre résidence?

20 R. À la résidence, une fois, c'était un ami... un ami  
21 d'enfance, comme j'ai dit tantôt, c'était Sylvain  
22 Lacasse de la firme Claulac. Et un de ses employés,  
23 qui me connaissait, demeure à Ste-Dorothée, moi, je  
24 demeure dans ce secteur-là, sans dire plus  
25 précisément où, et il m'avait appelé, une fin

1 d'après-midi, pour me demander si j'étais pour être  
2 chez moi ce soir et que l'employé passerait me  
3 porter quelque chose.

4 Q. **[367]** D'accord. Et là, à ce moment-là, lui avez-  
5 vous dit : « Bien, quoi? Qu'est-ce que tu veux  
6 m'envoyer? Je ne veux rien, merci », vous aviez...

7 R. Non, c'est un ami puis...

8 Q. **[368]** ... quoi comme réaction?

9 R. ... j'avais une bonne relation avec lui.

10 Q. **[369]** Une bonne relation d'ami mais aussi de  
11 travail puisqu'il faisait affaire...

12 R. Je n'avais pas affaire directement avec monsieur  
13 Lacasse parce que monsieur Lacasse faisait surtout  
14 des lisses de points et de l'arpentage de  
15 constructions dans une autre division que la  
16 mienne.

17 Q. **[370]** Oui, mais il était en lien avec la Ville de  
18 Montréal?

19 R. Oui, il avait un contrat avec la Ville de Montréal.

20 Q. **[371]** Alors, il vous dit ça; alors, vous lui dites  
21 quoi quand il vous appelle pour savoir si vous  
22 allez être chez vous puis qu'il a quelque chose à  
23 vous remettre?

24 R. Bien, je ne lui dis rien, j'ai dit : « Oui, je vais  
25 être chez moi. »

1 Q. [372] L'avez-vous rappelé après pour le remercier?

2 R. Oui. Hum hum.

3 Q. [373] Puis est-ce qu'il l'a refait à d'autres  
4 occasions?

5 R. Non, ce n'est arrivé qu'une seule fois.

6 Q. [374] Avez-vous une idée pourquoi une seule fois?

7 R. Non.

8 Q. [375] Des billets de hockey, vous en avez reçu?

9 R. Oui, j'en ai reçu, comme j'ai dit tantôt, pour le  
10 golf, les premières fois c'était indirectement, des  
11 confrères qui m'invitaient : « J'ai eu des billets  
12 de hockey, tu veux-tu venir? »

13 Q. [376] D'accord. Justement, relativement à ça :

14 « J'ai eu des billets de hockey », est-ce que vous  
15 leur avez demandé c'est quoi ces billets-là, ça  
16 vient d'où?

17 R. Oui, j'ai demandé : « C'est qui... - Ah! c'est tel  
18 entrepreneur qui m'a offert ça. »

19 Q. [377] Vous pensez sans doute à une occasion, là.  
20 Alors, voulez-vous nous dire comment ça se passe,  
21 c'est quel confrère qui vous dit ça puis dans  
22 quelles circonstances?

23 R. C'est monsieur Vézina qui me demande un... il me  
24 dit... dans la journée même, je pense, qu'il me  
25 dit : « J'ai eu des billets de hockey pour ce soir,



1 est-ce que tu es disponible, ça te tenterait-tu de  
2 venir au hockey. Ça fait que, j'ai dit, bien, oui,  
3 pourquoi pas? », tu sais. Ça fait que sur place, en  
4 arrivant là-bas, j'ai dit : « C'est des billets de  
5 qui? », tu sais, c'était des billets de la  
6 compagnie BP Asphalte.

7 Q. **[378]** Et là lui avez-vous demandé comment ça qu'il  
8 avait ça ces billets-là?

9 R. Je n'ai pas questionné plus pour savoir pourquoi il  
10 avait...

11 Q. **[379]** Pourquoi? Pourquoi vous n'avez pas questionné  
12 plus?

13 R. Bien, je n'ai pas eu le réflexe de le questionner  
14 plus pourquoi il avait ça.

15 Q. **[380]** Vous ne trouviez pas ça curieux que monsieur  
16 Vézina, chef d'équipe, ait des billets de BP  
17 Asphalte, des billets de hockey de BP Asphalte?

18 R. Non.

19 Q. **[381]** Non. De par le travail qu'il occupe, la  
20 fonction qu'il occupe, en lien avec des  
21 entrepreneurs, ça ne vous a pas amené quelque...

22 R. Ça ne m'a pas allumé... ça ne m'a pas inquiété du  
23 tout.

24 Q. **[382]** Ça ne vous a pas amené à vous poser des  
25 questions...

1 R. Non.

2 Q. **[383]** ... ou à en poser?

3 R. Non.

4 Q. **[384]** Puis ça ne vous a pas mis mal à l'aise d'être  
5 là?

6 R. Non. Non plus.

7 Q. **[385]** Tout en sachant qu'il pouvait savoir, BP  
8 Asphalte, que vous étiez la personne qui  
9 accompagnait monsieur Vézina pour ces billets-là?

10 R. Oui, il aurait pu le savoir mais...

11 Q. **[386]** Puis ça ne vous mettait pas mal à l'aise?

12 R. Non.

13 Q. **[387]** O.K. C'était des billets dans quelle section?  
14 Ou, en fait, pour évaluer...

15 R. Bien, la section exacte, je ne pourrais pas vous  
16 dire.

17 Q. **[388]** Ou la valeur, des billets de quelle valeur?

18 R. Ah! c'était peut-être une centaine de dollars  
19 chacun.

20 Q. **[389]** Ensuite de ça, des confrères qui vous ont  
21 parlé de billets de hockey, vous avez pu profiter  
22 de cette occasion-là à combien de reprises?

23 R. De deux mille (2000), peut-être, aller à deux mille  
24 neuf (2009)... deux mille (2000) à deux mille huit  
25 (2008), vous voulez dire?

1 Q. [390] Oui...

2 R. Peut-être, à l'occasion... moi-même être allé,  
3 peut-être cinq ou six fois.

4 Q. [391] Je demandais par des collègues de travail.

5 R. Ah! par des collègues. Avec monsieur Vézina ou  
6 d'autres collègues, c'est peut-être une ou deux  
7 fois.

8 Q. [392] Alors, monsieur Vézina, une fois. D'autres  
9 collègues, c'est qui?

10 R. Je crois que c'est encore monsieur Vézina, la  
11 deuxième fois.

12 Q. [393] D'accord. Puis d'autres fois?

13 R. Vous voulez dire d'autres fois avec des collègues?

14 Q. [394] Oui.

15 R. Non, c'est à peu près les deux seules fois avec des  
16 collègues.

17 Q. [395] Vous n'êtes jamais allé avec monsieur  
18 Leclerc...

19 R. Non.

20 Q. [396] ... avec monsieur Surprenant, avec...

21 R. Non plus.

22 Q. [397] ... monsieur Marcil, avec d'autres...

23 R. Non.

24 Q. [398] ... je ne passerai pas tous les employés de  
25 la Ville, là, mais...

1 R. Non, avec d'autres employés, non. Moi, j'ai déjà eu  
2 des billets et j'avais déjà... je ne me rappelle  
3 pas si c'était des billets de mon beau-frère.

4 J'avais eu des billets de mon beau-frère, qui est  
5 médecin. Qui avait des billets de saison et j'avais  
6 amené un de mes collègues du bureau.

7 Q. **[399]** O.K. Mais relativement aux entrepreneurs, par  
8 la suite ils vous en ont donné directement des  
9 billets, les entrepreneurs?

10 R. C'est arrivé à l'occasion que... oui, j'ai demandé  
11 si c'était possible d'en avoir.

12 Q. **[400]** À qui vous avez demandé ça?

13 R. J'ai demandé à des entrepreneurs, je me suis  
14 informé qui en avait.

15 Q. **[401]** Donc, à qui vous vous êtes informé pour  
16 savoir qui étaient les entrepreneurs qui donnaient  
17 des billets?

18 R. À monsieur Vézina.

19 Q. **[402]** Monsieur Themens, vous vous êtes justement  
20 présenté à la surveillance des travaux, puis vous  
21 avez dit : « Vous avez des billets de hockey, vous  
22 autres, moi aussi je serais intéressé », c'est  
23 comme ça que ça s'est passé?

24 R. Non, non, vu que monsieur Vézina m'avait déjà  
25 invité, j'ai dit : « Bon, BP a des billets, il y en

1 a-tu d'autres qui ont des billets? » Ça fait que là  
2 il m'avait dit oui, peut-être Untel, Untel.

3 Q. **[403]** Là, il vous disait qui, les peut-être Untel,  
4 Untel? C'était qui?

5 R. Garnier, DJL, Conex Construction routière, CSF,  
6 c'était à peu près ça.

7 Q. **[404]** D'accord. Donc, il vous donne une gamme  
8 d'entrepreneurs qui ont des billets de hockey?

9 R. Oui.

10 Q. **[405]** D'accord. Vous faites quoi après? Une fois  
11 que vous avez cette information-là, vous faites  
12 quoi?

13 R. Dans quel sens, vous voulez dire?

14 Q. **[406]** Bien, vous les avez appelés pour avoir des  
15 billets?

16 R. Je peux les avoir croisés à l'occasion, lui dire...

17 Q. **[407]** Le sujet, là, dont on parle, c'est des  
18 billets de hockey que vous avez eus...

19 R. Je me rappelle...

20 Q. **[408]** ... que vous avez eus par des entrepreneurs.  
21 Alors, voulez-vous nous dire de quelle façon vous  
22 les avez eus, ces billets-là?

23 R. Ils m'étaient offerts par les entrepreneurs, et à  
24 une ou deux occasions je crois avoir demandé à un  
25 entrepreneur s'il était capable de m'obtenir quatre

1           billets parce que je voulais emmener les enfants de  
2           ma copine à un match de hockey au Centre Bell.

3           Q. **[409]** Et ça, c'est à quel entrepreneur que vous  
4           avez demandé ça?

5           R. J'avais demandé ça à BP Asphalte.

6           Q. **[410]** D'accord. Est-ce que effectivement vous les  
7           avez eus les quatre billets?

8           R. Oui.

9           Q. **[411]** Et la valeur de ces billets-là?

10          R. C'était une centaine de dollars chacun.

11          Q. **[412]** Chacun. Est-il exact de dire qu'à une autre  
12          occasion vous avez demandé d'avoir des billets pour  
13          un endroit très spécifique dans le Centre?

14          R. C'était avec BP et d'autres billets, aussi, d'un  
15          autre entrepreneur que j'ai réussi à avoir quatre  
16          billets, et c'était cette même fois-là.

17          Q. **[413]** O.K. Et il y avait une place en particulier  
18          que vous vouliez?

19          R. Bien, c'était les billets près de la bande en  
20          arrière.

21          Q. **[414]** Près de la bande. Et comment vous saviez que  
22          ces gens-là avaient des billets à cet endroit-là?

23          R. Bien, monsieur Vézina en a parlé hier, c'était  
24          connu que monsieur Conte avait des billets à la  
25          deuxième rangée derrière les buts.

1 Q. **[415]** O.K. Et donc, vous l'avez contacté pour avoir  
2 des billets là.

3 R. Avec BP j'ai été capable d'avoir deux billets plus  
4 haut et deux billets en bas.

5 Q. **[416]** Donc, je comprends que vous avez des billets  
6 de BP Asphalte, des billets de Conex Construction?

7 R. Conex, oui.

8 Q. **[417]** D'autres entrepreneurs, vous avez des  
9 billets?

10 R. CSF.

11 Q. **[418]** CSF?

12 R. À l'occasion, Robert Jourdain qui travaillait chez  
13 CSF, c'est un employé, il était ami avec mon agent  
14 technique. Ils faisaient des modèles réduits  
15 d'avions ensemble. Ça fait qu'il venait, quand il  
16 passait au bureau pour le travail, Robert Jourdain  
17 venait voir mon confrère puis ils discutaient  
18 ensemble. Ça fait qu'à un moment donné je discutais  
19 avec lui aussi, puis on parlait de hockey. Et c'est  
20 lui à un moment donné qui m'a appelé, il dit : « On  
21 aurait des billets disponibles pour telle date ou  
22 telle date si ça t'intéresse. »

23 Q. **[419]** Donc, il vous a offert le choix de la date  
24 des billets, c'est exact?

25 R. Oui. C'est arrivé à l'occasion.

1 Q. **[420]** La valeur de ces billets-là?

2 R. C'était toujours au même endroit, environ cent  
3 dollars (100 \$) du billet.

4 Q. **[421]** Puis ça non plus, ça ne vous jamais amené à  
5 réfléchir sur le fait d'accepter des billets de  
6 hockey, accepter des billets par des  
7 entrepreneurs...

8 R. Non, mon frère était propriétaire d'une compagnie,  
9 il avait des billets de saison et il invitait ses  
10 clients ou il donnait ses billets aux différents  
11 clients. Donc moi, sachant ça, je me disais que  
12 quelqu'un qui a des billets de hockey au Centre  
13 Bell s'en garde une certaine quantité pour ses  
14 propres loisirs, les matchs qu'il préfère, se les  
15 garde surtout pour les billets de fin de saison,  
16 les billets de séries, et dans le lot, peut s'en  
17 servir comme... pour les donner à des gens qui font  
18 affaire avec eux.

19 Q. **[422]** Bien, à ce moment-là, vous...

20 R. C'est pour ça que je... c'est pour ça que  
21 j'étais... je n'étais pas...

22 Q. **[423]** Vous vous considérez comme un client des  
23 entrepreneurs, c'est ça?

24 R. Des gens qui travaillent à un même but ensemble, à  
25 faire des travaux.



1 Q. **[424]** Mais vous, vous êtes employé par la Ville.

2 R. Oui.

3 Q. **[425]** Après deux mille neuf (2009), il n'y a plus  
4 eu de billets?

5 R. Zéro.

6 Q. **[426]** Ils ne vous en ont pas offert?

7 R. Non, comme je vous dis, je crois qu'ils ont reçu le  
8 guide aussi, que chacun des employés a reçu, et le  
9 guide de deux mille neuf (2009) on devait signer un  
10 accusé de réception.

11 Q. **[427]** Mis à part les repas de Noël, est-ce que vous  
12 avez été appelé à prendre des repas avec les  
13 entrepreneurs?

14 R. Des lunches du midi, des choses comme ça?

15 Q. **[428]** Oui.

16 R. Non.

17 Q. **[429]** À aucune occasion?

18 R. Aucune occasion.

19 Q. **[430]** Des soupers le soir?

20 R. Non plus. Je ne suis pas une personne qui aime  
21 aller m'asseoir au restaurant avec une autre  
22 personne pour prendre un repas.

23 Q. **[431]** Avez-vous reçu d'autres types de cadeaux?

24 R. Non.

25 Q. **[432]** Des montants d'argent?

1 R. Aucunement, non.

2 Q. **[433]** Non?

3 R. Jamais.

4 Q. **[434]** Monsieur Surprenant a mentionné devant la  
5 Commission qu'à un certain moment vous lui avez  
6 exhibé une liasse d'argent, vous disiez que ça  
7 venait de Tony.

8 R. C'est totalement faux. Je ne comprends pas comment  
9 monsieur Surprenant peut alléguer des choses comme  
10 ça.

11 Q. **[435]** Monsieur Surprenant c'est un de vos amis?

12 R. C'est un confrère de travail.

13 Q. **[436]** Mais c'est un ami?

14 R. Je ne l'ai jamais côtoyé à l'extérieur du travail.

15 Q. **[437]** Vous ne l'avez jamais côtoyé à l'extérieur du  
16 travail?

17 R. À part aller...

18 Q. **[438]** En voyage?

19 R. En voyage avec lui pour le golf.

20 Q. **[439]** Puis après ça jouer au golf?

21 R. Au golf seulement, mais...

22 Q. **[440]** Mais vous ne considérez pas que c'est côtoyer  
23 quelqu'un, ça, aller en voyage ensemble une semaine  
24 dans le Sud puis jouer au golf de temps à autre? Ce  
25 n'est pas côtoyer quelqu'un?

1 R. Oui, c'est côtoyer, mais ce n'est pas côtoyer à  
2 tous les jours ou le rencontrer chez lui, l'inviter  
3 à souper. Quand on dit ami, il faut... il y a un  
4 dosage aussi là dans l'amitié, je crois.

5 Q. **[441]** Donc, vous le côtoyiez en dehors du travail.  
6 Ça, sur ça, on s'entend?

7 R. À l'occasion...

8 Q. **[442]** O.K.

9 R. ... pour des parties de golf.

10 Q. **[443]** Et des voyages à l'extérieur dans le Sud.

11 R. À l'occasion.

12 Q. **[444]** Dans le Sud.

13 R. Oui.

14 Q. **[445]** O.K. Est-ce que vous lui avez reparlé à  
15 monsieur Surprenant dans les dernières... dans les  
16 derniers mois?

17 R. Dans les derniers mois?

18 Q. **[446]** Oui.

19 R. La dernière fois, de mémoire, que j'ai parlé à  
20 monsieur Surprenant, c'est en tout début d'année.

21 Q. **[447]** O.K.

22 R. Il savait que je travaillais au laboratoire de la  
23 Ville, que j'avais obtenu un poste de cadre, que  
24 j'étais rendu au laboratoire de la Ville en  
25 contrôle des matériaux. Lui, il travaillait pour la

1            firme Cegertec et il m'a appelé pour des  
2            informations techniques sur les mortiers, sur les  
3            résistances à la compression des mortiers, coulis  
4            de ciment et béton remblai.

5            Q. **[448]** O.K. C'était dans le cadre du travail.

6            R. Dans le cadre du travail. C'est la dernière fois  
7            que j'ai parlé à monsieur Surprenant.

8            Q. **[449]** O.K.

9            R. Il a déclaré, lors de son témoignage, qu'il ne  
10            savait pas où je travaillais et si je travaillais  
11            encore, mais il m'a parlé au mois d'avril pour  
12            avoir des informations techniques.

13            Q. **[450]** Monsieur Tony, à ce moment-là, Tony, il  
14            existe Tony Conte. C'est quelqu'un que vous  
15            connaissez Tony Conte?

16            R. Hum, hum.

17            Q. **[451]** De Conex Construction. Bien, que vous  
18            connaissiez, pardon, de Conex...

19            R. « Connaisait » oui.

20            Q. **[452]** ... Construction.

21            R. Hum, hum.

22            Q. **[453]** Vous aviez quoi comme relation avec ce  
23            monsieur?

24            R. Je n'avais aucune relation particulière avec ce  
25            monsieur-là, c'est un entrepreneur.

1 Q. **[454]** D'accord. Est-il exact de dire que vous êtes  
2 allé en voyage avec monsieur Tony Conte?

3 R. Comme je l'ai dit hier.

4 Q. **[455]** Hier. Donc, une relation quand même autre que  
5 le travail pour aller jouer au golf avec lui.

6 R. Oui, cinq jours.

7 Q. **[456]** Vous étiez allé à quel endroit?

8 R. À Varadero à Cuba.

9 Q. **[457]** O.K. Qui était présent à ce moment-là?

10 R. Monsieur Leclerc...

11 Q. **[458]** Oui.

12 R. ... monsieur Surprenant, l'épouse... la conjointe  
13 de monsieur Conte et moi.

14 Q. **[459]** Et qui a payé pour ce voyage?

15 R. On a chacun payé nos billets, c'est moi qui m'étais  
16 occupé des réservations avec les cartes de crédit  
17 des gens.

18 Q. **[460]** O.K. Je vous demanderais de prendre  
19 l'onglet... Ah! La pause peut-être ou... Je n'ai  
20 pas trop regardé l'heure.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je pense qu'on est peut-être rendu à la pause.

23 Maintenant, est-ce que vous en avez pour longtemps?

24 Me CLAUDINE ROY :

25 Je vous dirais maximum une demi-heure au retour,

1 vraiment maximum.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Est-ce que les parties vont... désirent contre-  
4 interroger monsieur Themens?

5 Me MARTIN ST-JEAN :

6 Oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui. Parfait. Sitôt l'interrogatoire terminé?

9 Me MARTIN ST-JEAN :

10 Probablement. On pourra se parler là avec maître  
11 Rochefort et voir là, selon le temps dont on a  
12 besoin, qui pourra procéder en premier.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait. Merci.

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16

---

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18 LA GREFFIÈRE :

19 Monsieur Themens, vous êtes toujours sous le même  
20 serment.

21 Me CLAUDINE ROY :

22 Q. **[461]** Alors, Monsieur Themens, on était à parler  
23 des voyages que vous avez effectués et  
24 effectivement vous avez effectué un voyage avec  
25 monsieur Surprenant et monsieur Leclerc où vous

1           étiez allé à Varadero à Cuba, c'est exact?

2           R. Exact.

3           Q. **[462]** Je vais vous demander de prendre l'onglet 10  
4           où on voit une photographie. C'est une pièce qui a  
5           déjà été déposée, 14P-211. Alors, on voit deux  
6           individus qu'on reconnaît comme étant monsieur  
7           Gilles Surprenant à gauche et monsieur Luc Leclerc  
8           à droite.

9           R. Oui.

10          Q. **[463]** C'est une photographie qui a été prise à  
11          l'aéroport de Dorval, c'est exact?

12          R. Oui.

13          Q. **[464]** Et qui a pris cette photo?

14          R. C'est moi.

15          Q. **[465]** D'accord. Alors, vous étiez du voyage  
16          également?

17          R. Exactement.

18          Q. **[466]** Vous étiez... c'est un voyage de golf que  
19          vous êtes allé faire?

20          R. Oui.

21          Q. **[467]** Les trois... les trois personnes ensemble.  
22          C'est un autre voyage que celui dont vous nous  
23          aviez parlé tout à l'heure avec monsieur Conte.

24          R. Oui. Ça, c'est en mars deux mille dix (2010), après  
25          que messieurs Surprenant et Leclerc aient pris leur

1           retraite à la Ville.

2           Q. **[468]** D'accord. Alors, vous êtes allé en voyage  
3           ensemble, un voyage de golf.

4           R. Oui, exactement.

5           Q. **[469]** Alors, un voyage que vous avez payé vous-  
6           même.

7           R. Oui, oui.

8           Q. **[470]** D'accord. Vous avez effectué également un  
9           autre voyage à Cuba cette fois-ci en deux mille six  
10          (2006), deux mille sept (2007). Est-ce que ça vous  
11          rappelle quelque chose?

12          R. C'est possible.

13          Q. **[471]** Avec relativement l'entrepreneur Éric  
14          Giguère.

15          R. Non.

16          Q. **[472]** Non!

17          R. C'est totalement faux, je n'étais pas de ce voyage.

18          Q. **[473]** Vous n'étiez pas là.

19          R. Non.

20          Q. **[474]** Vous vous en rappelez comme il faut?

21          R. Oui, très bien.

22          Q. **[475]** O.K. Si c'est une autre année, est-ce que  
23          vous avez fait un voyage avec monsieur Leclerc et  
24          monsieur Surprenant avec monsieur Giguère?

25          R. Non, jamais.



1 Q. **[476]** Non. Vous le connaissez monsieur Giguère?

2 R. C'est le propriétaire de Construction Soter.

3 Q. **[477]** O.K. Et vous n'avez pas fait de voyage avec  
4 lui.

5 R. Jamais, aucunement, non.

6 Q. **[478]** D'accord. Est-ce que vous avez fait des  
7 voyages avec d'autres entrepreneurs? Est-ce que  
8 vous êtes... je ne sais pas, moi, si on les passait  
9 tous là, est-ce qu'il y a des entrepreneurs avec  
10 qui vous...

11 R. Non, pas du tout, aucun autre voyage.

12 Q. **[479]** Aucun autre voyage.

13 R. À aucune occasion.

14 Q. **[480]** Vous êtes bien certain de ça?

15 R. Bien certain.

16 Q. **[481]** D'accord. Est-ce que vous avez déjà été au  
17 Marival au Mexique?

18 R. Oui, avec monsieur Leclerc et Surprenant.

19 Q. **[482]** D'accord. Et ça, c'est en quelle année que  
20 vous êtes allé au Marival?

21 R. Je veux dire peut-être deux mille six (2006) ou  
22 sept (07).

23 Q. **[483]** D'accord. Et à ce moment-là vous êtes allé  
24 avec monsieur Surprenant et monsieur Leclerc au  
25 Marival. C'est exact de dire que le voyage a été

1 payé par monsieur Lino Zambito d'Infrabec?

2 R. Non, pas du tout.

3 Q. **[484]** Pas du tout!

4 R. Non.

5 Q. **[485]** Je vais vous demander de prendre l'onglet  
6 numéro 11. On voit une facture ici du vingt et un  
7 (21) novembre deux mille huit (2008) au nom... fait  
8 au nom... c'est l'Hôtel Marival, au nom de Lino  
9 Zambito, une facture pour un séjour du vingt-sept  
10 (27) novembre au quatre (4) décembre deux mille  
11 huit (2008), incluant trois chambres, repas,  
12 boisson, fiesta, activités sportives disponibles,  
13 taxes et pourboires, pour un total de deux mille  
14 sept cents dollars (2 700 \$). Comme c'était une  
15 facture, on disait d'émettre le chèque à Rinoval.  
16 Je vais vous demander d'aller au document suivant.  
17 Ça vous rappelle mieux quelque chose maintenant?

18 R. Oui. Oui.

19 Q. **[486]** On a la réservation pour le prix d'entrée  
20 pour trois individus qui sont mentionnés : Gilles  
21 Surprenant, Yves Themens, Luc Leclerc.

22 R. Oui. J'avais émis un chèque au montant de mille  
23 dollars (1 000 \$).

24 Q. **[487]** On va à la page suivante, c'est le paiement  
25 du chèque, en fait, Infrabec a fait un chèque de



1 R. ... ce que je veux vous faire remarquer, si vous me  
2 permettez, les réservations, c'était pour le... en  
3 deux mille huit (2008).

4 Q. **[494]** Oui.

5 R. Et si on descend à la facture, c'est payé un an  
6 après en deux mille neuf (2009).

7 Q. **[495]** La... si on revient pour le séjour...

8 R. Oui, mais, ça, je ne comprends pas.

9 Q. **[496]** Le séjour du vingt-sept (27) novembre deux  
10 mille quatre (2004) au...

11 R. Au...

12 Q. **[497]** ... du vingt-sept (27) novembre deux mille  
13 huit (2008), pardon, au quatre (4) décembre deux  
14 mille huit (2008).

15 R. Oui.

16 Q. **[498]** D'accord. On a la réservation pour le prix  
17 d'entrée pour la même période pour les trois  
18 personnes.

19 R. Oui.

20 Q. **[499]** O.K. La facture est faite au nom de Infrabec.

21 R. Oui, mais...

22 Q. **[500]** O.K. Alors la réservation a été faite par  
23 Infrabec, qui vous a invité, les trois individus,  
24 pour la somme de deux mille sept cents dollars  
25 (2 700 \$).

1 R. Mais moi je vous dis qu'il fallait faire un chèque  
2 de mille dollars (1 000 \$) au nom de Rinoval. ??

3 Q. **[501]** O.K. Et vous l'avez, vous l'avez...

4 R. Je l'ai fait.

5 Q. **[502]** Vous l'avez fait quand, ce chèque-là?

6 R. Oui. Ça doit être dans la période du...

7 Q. **[503]** Quand est-ce que vous l'avez fait?

8 R. Novembre deux mille huit (2008).

9 Q. **[504]** Novembre deux mille huit (2008). Et ça veut  
10 dire que pendant une certaine période, vous avez eu  
11 une dette auprès de Lino Zambito, puisque c'est lui  
12 qui a fait la réservation pour vous.

13 R. Oui mais il fait la réservation à l'agence de  
14 voyages Rinoval, et nous on paie à l'agence.

15 Q. **[505]** Et...

16 R. Rinoval par chèque.

17 Q. **[506]** Et pourquoi c'est Lino Zambito qui fait une  
18 réservation pour monsieur Themens, monsieur  
19 Surprenant et monsieur Leclerc, réservation d'hôtel  
20 pour un voyage?

21 R. Parce que c'est l'agence de voyages de son beau-  
22 frère. C'est Luc Leclerc qui m'a dit que ça  
23 fonctionnait comme ça si on allait là.

24 Q. **[507]** D'accord. Donc, je vous...

25 R. On paie notre...

1 Q. **[508]** Et vous n'avez pas fait les démarches vous-  
2 même, vous êtes passé par un entrepreneur. Mais un  
3 entrepreneur, ce n'est pas un grossiste de voyages.

4 R. Moi j'ai passé par monsieur Leclerc.

5 Q. **[509]** O.K.

6 R. Mais ce que j'essaie de comprendre, c'est pourquoi  
7 que le paiement se fait un an plus tard sur le  
8 paiement que vous me montrez à la page suivante.

9 Q. **[510]** Monsieur...

10 R. C'est juste ça, là, que j'essaie de comprendre, là.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[511]** Ce n'est pas un an plus tard, c'est le vingt-  
13 trois (23) mars deux mille neuf (2009).

14 R. Oui mais...

15 Q. **[512]** Puis le quatre (4) décembre deux mille huit  
16 (2008). C'est trois mois plus tard.

17 R. Oui. Trois mois plus tard.

18 Me CLAUDINE ROY :

19 Q. **[513]** Monsieur Themens...

20 R. Il faudrait que je vérifie, mais moi je suis  
21 certain que les fois où je suis allé au Marival,  
22 j'ai payé par chèque.

23 Q. **[514]** Vous êtes allé à combien d'occasions au  
24 Marival?

25 R. Deux fois.

1 Q. **[515]** Deux fois?

2 R. J'ai payé par chèque, au nom de l'agence de voyages  
3 Rinoval, et on achetait nos billets d'avion de  
4 façon séparée. Ça j'en suis certain, très certain.

5 Q. **[516]** D'accord. Et vous faisiez affaire, à ce  
6 moment-là, la deuxième fois vous avez fait affaire  
7 directement avec l'agence de voyages Rinoval?

8 R. Là je ne me rappelle pas la deuxième fois que je  
9 suis allé, là, mais je sais que les billets  
10 d'avion, je les achetais d'une agence de voyage qui  
11 n'était pas Rinoval.

12 Q. **[517]** Mais...

13 R. C'est simplement le forfait à l'hôtel qu'on prenait  
14 à l'agence de voyages Rinoval.

15 Q. **[518]** D'accord. Et la deuxième fois, est-ce que  
16 vous êtes passé par monsieur Zambito pour...

17 R. C'est monsieur Leclerc qui s'en occupait.

18 Q. **[519]** Ah! Bien, à toutes les fois c'est monsieur  
19 Leclerc.

20 R. Oui.

21 Q. **[520]** O.K. Monsieur Themens, relativement au  
22 travail que vous faisiez d'octroi de, processus  
23 d'octroi de contrats, de recevoir différents  
24 cadeaux, différents avantages, comme ça, qui vous  
25 étaient donnés par les entrepreneurs, ça ne vous a

1 jamais mis mal à l'aise au point d'en parler avec  
2 qui que ce soit?

3 R. De me mettre mal à l'aise dans cette période-là,  
4 non. C'est parce que je n'avais pas d'influence, et  
5 ça ne... De recevoir ça n'a jamais influencé mon  
6 jugement ou mon travail à la Ville, mes prises de  
7 décisions. Ce n'était pas des montants... Même, les  
8 bouteilles de vin retournaient aux employés à  
9 l'occasion du souper de Noël. Mais je comprends  
10 bien que aujourd'hui, avec le code d'éthique et  
11 tout ça, que ce n'était peut-être pas des choses  
12 qui étaient les plus appropriées, d'accepter des  
13 cadeaux, et ça n'aurait peut-être pas dû se faire.

14 MADAME LA GREFFIÈRE :

15 Est-ce que vous déposez la facture?

16 Me CLAUDINE ROY :

17 Ah oui, pardon. Alors...

18 R. Juste vous...

19 MADAME LA GREFFIÈRE :

20 244.

21 R. Juste vous dire...

22 Me CLAUDINE ROY :

23 244. 19P-244.

24

25 19P-244 : Facture pour réservation d'un séjour



1                                    au Marival Grand & Club Suites de  
2                                    Nuevo Vallarta du 27 novembre au 4  
3                                    décembre 2008

4

5        R. Si vous permettez, Madame?

6                    LA PRÉSIDENTE :

7        Q. **[521]** Allez-y.

8        R. Juste vous dire ici, là, sur les crédits, il y a le  
9                    compte dépôt, compte commercial, là. Il y a du...  
10                    Il y a deux mille sept cents (2 700) pour Rinoval,  
11                    puis il y a aller-retour, qui j'imagine doit être  
12                    le vol en avion. O.K.? Je ne sais pas si ces  
13                    documents-là vont vraiment ensemble, parce que nous  
14                    on payait l'avion séparé à une agence de voyages  
15                    séparée, par carte de crédit. Juste la précision  
16                    que je voulais vous apporter, s'il vous plaît.

17                    M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

18        Q. **[522]** Peut-être une petite question. Des collègues  
19                    de travail qui vont au golf ensemble en voyage,  
20                    est-ce qu'on peut penser que, sans être des amis,  
21                    c'est des gens qui se trouvent sympathiques? Ils ne  
22                    sont pas en guerre, en tout cas.

23        R. Normalement, non. C'est des gens... Monsieur  
24                    Leclerc, monsieur Surprenant, on jouait au golf. On  
25                    jouait au golf aussi sans que ce soit des tournois,

1 on jouait au golf de notre propre chef à  
2 l'occasion. Ce n'est pas des gens que je côtoyais  
3 la fin de semaine, le soir, là, c'était des  
4 confrères de travail et des partenaires de golf.

5 Q. **[523]** O.K. Et là, en mars deux mille dix (2010),  
6 monsieur Surprenant est à la retraite et vous  
7 retournez en voyage de golf avec lui, là, on le  
8 voit sur la photo. Est-ce qu'on peut considérer que  
9 vous êtes encore en bons termes?

10 R. Oui. Je suis en... On est encore en bons termes,  
11 oui.

12 Q. **[524]** Avez-vous déjà été en mauvais termes avec  
13 monsieur Surprenant? Il vous a appelé au début deux  
14 mille douze (2012), est-ce que vous avez déjà été  
15 en chicane avec monsieur Surprenant à un moment  
16 quelconque...

17 R. À ma connaissance, non. Sauf que je crois que, de  
18 par mon travail, à l'occasion, surtout quand je  
19 m'occupais des estimés des firmes externes,  
20 l'estimation de contrôle, et que par la suite  
21 j'étais à préparer un appel d'offres pour réengager  
22 une firme externe, et aussi que j'aie participé à  
23 l'embauche de nouveaux ingénieurs en égouts-  
24 aqueducs avec monsieur Marcil, j'ai probablement  
25 nui à son petit commerce caché dans le temps. Ça

1 c'est une chose que je pense que... Aujourd'hui ça  
2 a peut-être des impacts sur ce qui se passe.

3 Q. **[525]** Oui. Mais vous êtes allé... Il a quand même  
4 accepté d'aller jouer au golf avec vous en mars  
5 deux mille dix (2010), après avoir pris sa  
6 retraite, là.

7 R. Oui.

8 Q. **[526]** Donc, on est plus loin dans le temps, là.

9 R. Hum.

10 Q. **[527]** Comment vous voyez ça, que... Vous avez  
11 écouté ça à la télévision possiblement, quand il a  
12 fait son témoignage puis que monsieur Surprenant  
13 nous annonce qu'il vous a vu avec une liasse  
14 d'argent après semble-t-il une rencontre avec un  
15 monsieur Tony. Comment vous voyez ça, comment si ce  
16 n'est jamais arrivé, comment quelqu'un sort ça de  
17 son chapeau selon vous subitement en pleine  
18 télévision?

19 R. Je n'ai aucune idée, les deux bras m'ont tombé, je  
20 ne croyais pas ce que j'entendais. Je ne peux pas  
21 m'imaginer qu'est-ce qui peut être passé par la  
22 tête de monsieur Surprenant. Je n'ai complètement  
23 aucune idée, j'ai été abasourdi d'entendre ça. Je  
24 ne peux pas me l'expliquer encore aujourd'hui.

25 Q. **[528]** Et est-ce que vous avez tenté de l'appeler

1 après son témoignage...

2 R. Non, aucunement.

3 Q. **[529]** ... pour savoir qu'est-ce que tu es allé dire  
4 là, ça n'a pas de sens, là?

5 R. Non, aucunement.

6 Q. **[530]** Vous êtes resté comme ça en vous disant, en  
7 vous faisant dire que vous avez reçu de l'argent  
8 comptant sur la place publique?

9 R. Je pense que je ne lui adresserai plus jamais la  
10 parole, Monsieur.

11 Q. **[531]** O.K. Vous préférez. Et puis est-ce que dans  
12 d'autres circonstances vous avez déjà eu de  
13 l'argent comptant dans votre bureau qui aurait pu  
14 expliquer que quand monsieur Surprenant est arrivé  
15 dans votre bureau vous a vu avec de l'argent  
16 comptant, ce n'était pas nécessairement d'un  
17 entrepreneur, il y avait-tu de l'argent qui  
18 circulait dans votre bureau?

19 R. Non, il n'y avait pas d'argent qui devait circuler  
20 dans mon bureau. L'argent de la vente des  
21 soumissions était directement envoyé aux recettes  
22 au rez-de-chaussée ou quand on était à Viger  
23 c'était à l'atelier de reproduction des plans et  
24 profils où eux avaient les coffres-forts et les  
25 choses nécessaires pour conserver l'argent

1 comptant.

2 Q. **[532]** Donc à part votre propre argent à vous, il  
3 n'y a jamais eu d'argent comptant en quantité je  
4 dirais quand même significative qui aurait pu être  
5 retrouvé dans vos poches ou bien sur votre bureau,  
6 en aucune circonstance, là?

7 R. La seule façon c'est que moi-même j'aurais pris  
8 l'argent au comptoir pour aller faire un dépôt en  
9 bas.

10 Q. **[533]** C'est dans quelles circonstances que vous  
11 preniez l'argent vous-même pour aller faire un  
12 dépôt en bas?

13 R. Je pense, je pense que ce n'est jamais arrivé,  
14 mais...

15 Q. **[534]** Mais donc si c'est arrivé, cet argent-là  
16 serait venu de quelle source quand vous dites un  
17 dépôt?

18 R. Bien de la vente des documents de soumissions au  
19 comptoir, à l'accueil.

20 Q. **[535]** O.K. Et ça cette vente-là ne se fait pas par  
21 chèque, ça se fait en argent comptant?

22 R. En argent comptant, on acceptait les mandats-poste  
23 et l'argent comptant seulement. On n'avait pas  
24 d'autre système de paiement direct ou Interac ou on  
25 n'acceptait pas les chèques personnels.

1 Q. [536] O.K.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [537] Je m'excuse, mais si ce n'est jamais arrivé  
4 pourquoi vous le prenez en exemple?

5 R. Non, mais ça, j'essaie de m'imaginer pour répondre  
6 à la question de monsieur Lachance.

7 Q. [538] Mais oui, mais si ce n'est jamais arrivé,  
8 pourquoi vous dites que c'est peut-être possible  
9 que ça se soit arrivé?

10 R. Non, ce n'est jamais arrivé. En le disant, je me  
11 suis rendu compte que je n'ai jamais touché ou  
12 traité à l'argent.

13 Q. [539] Ah, bon. Il y a une autre question, il y a  
14 une question que j'aimerais vous poser. Tantôt  
15 quand vous avez dit qu'on vous avait demandé de  
16 faire des vérifications et que vous avez fait ces  
17 vérifications-là, vous êtes entré un samedi et un  
18 dimanche et vous avez appuyé sur, que vous êtes  
19 rentré une fin de semaine et ça semblait être  
20 exceptionnel. C'est exact?

21 R. Ce n'est pas exceptionnel que j'allais travailler  
22 entre les années, de deux mille quatre (2004) à  
23 deux mille huit (2008) ce n'était pas exceptionnel  
24 du tout que je rentre les fins de semaine ou que je  
25 reste travailler très tard le soir, mes relevés

1 d'assiduité pourraient le démontrer très  
2 facilement.

3 Q. **[540]** Et pourquoi est-ce que vous apportiez vos  
4 dossiers et votre ordinateur chez vous la fin de  
5 semaine?

6 R. À l'occasion pour faire traiter certains dossiers,  
7 il faut comprendre qu'à ce moment-là je n'avais pas  
8 d'employé avec moi au début en deux mille quatre  
9 (2004), deux mille cinq (2005), même jusqu'à, même  
10 peut-être deux mille six (2006), j'ai eu des  
11 préposés à la gestion des contrats quand le travail  
12 a augmenté et là j'ai eu du personnel qui a été,  
13 qui a pu m'assister. Donc je traitais même, je  
14 faisais du travail à la maison.

15 Q. **[541]** Merci.

16 Me CLAUDINE ROY :

17 Merci. C'est terminé.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Est-ce que quelqu'un désire contre-interroger. Je  
20 vois maître Rochefort se lever.

21 Me DANIEL ROCHEFORT :

22 Oui, s'il vous plaît.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait.

25

1 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DANIEL ROCHEFORT :

2 Q. [542] Monsieur Thémens, on vient d'aborder la  
3 question, mais je vais y aller avec une question  
4 différente. J'aimerais vous lire un extrait du  
5 témoignage de monsieur Gilles Surprenant, le vingt-  
6 deux (22) octobre deux mille douze (2012) à la page  
7 63, lorsqu'il témoigne, il dit ceci :

8                   Sauf que c'est arrivé une fois avec  
9                   monsieur Themens j'étais, ça je m'en  
10                  souviens très bien parce que ça  
11                  m'avait frappé. J'étais dans son  
12                  bureau, puis là il m'avait demandé de  
13                  fermer la porte de son bureau et puis  
14                  là ce qu'il a fait, c'est qu'il a  
15                  sorti de sa poche, une liasse de  
16                  billets de cent dollars (100 \$), tout  
17                  bien cordés, là. Là, j'ai dit bien,  
18                  j'ai dit, j'étais mal à l'aise, j'ai  
19                  dit regarde, montre-moi pas ça, là.  
20                  Là, à ce moment-là, il m'a dit écoute,  
21                  il dit : bien je viens d'aller voir  
22                  Tony. Ça fait que moi j'ai conclu  
23                  qu'il était allé voir monsieur Tony  
24                  Conte.

25 Ça c'est le témoignage de monsieur Surprenant.



1           Aujourd'hui on vous écoute et si je comprends bien  
2           vous niez que ceci soit arrivé?

3           R. Exactement.

4           Q. **[543]** On doit conclure qu'il y en a un des deux qui  
5           ne nous dit pas la vérité. Il y en a un des deux  
6           qui nous ment. On est ici pour établir les faits.  
7           Vous maintenez que ce n'est pas arrivé, parce que  
8           c'est probablement la seule occasion que vous aurez  
9           de rectifier?

10          R. Je maintiens que ce n'est jamais arrivé. Je ne suis  
11          jamais allé rencontrer un prénommé Tony, revenir au  
12          bureau et montrer une liasse d'argent à monsieur  
13          Surprenant en disant je viens d'aller rencontrer  
14          Tony. Jamais ce n'est arrivé.

15          Q. **[544]** O.K. Donc vous dites que c'est faux ce qu'il  
16          a affirmé ici?

17          R. Je dis que c'est exactement faux. Et de plus lors  
18          de son contre-interrogatoire, monsieur Surprenant  
19          n'a pas répété les mêmes versions, si on lit, lors  
20          du contre-interrogatoire, là il dit : « Montre-moi  
21          pas ça, montre-moi pas ça », lors du contre-  
22          interrogatoire, il évalue l'épaisseur de la liasse,  
23          que j'aurais eue en ma possession, de façon très  
24          précise. Donc, ça m'a... j'ai été abasourdi par ses  
25          déclarations.

1 Q. **[545]** Vous... pas aujourd'hui, là, mais à l'époque,  
2 étiez-vous au courant des pourcentages perçus ou  
3 des argents perçus par monsieur Leclerc et par  
4 monsieur Surprenant?

5 R. Non, aucunement.

6 Q. **[546]** Vous n'en avez jamais entendu parler?

7 R. Jamais.

8 Q. **[547]** O.K. Vous avez parlé hier, en milieu d'après-  
9 midi, vous avez parlé de la commission d'examen des  
10 contrats, si j'ai bien noté?

11 R. Oui.

12 Q. **[548]** C'était quoi, ça faisait quoi exactement,  
13 pouvez-vous nous préciser?

14 R. La commission d'examen des contrats a été mise sur  
15 pied par... suite, je crois, à une initiative du  
16 maire Tremblay et du conseil municipal. C'est une  
17 commission de membres élus qui siègent de façon  
18 indépendante à une commission. Selon certains  
19 critères d'octroi de... selon les résultats de  
20 certains appels d'offres et de certaines  
21 soumissions, selon certains barèmes, le dossier est  
22 automatiquement transmis, avant d'être envoyé au  
23 comité exécutif, à la commission d'examen des  
24 contrats pour être examiné.

25 Q. **[549]** Est-ce que c'est tous les contrats qui

1           étaient envoyés là...

2           R. Non.

3           Q. **[550]** ... ou seulement quelques-uns?

4           R. Selon certains critères.

5           Q. **[551]** Quels étaient ces critères?

6           R. Je ne me rappelle plus des critères en entier par  
7           coeur. Sauf, dès qu'il n'y a qu'un seul  
8           soumissionnaire, je crois que c'est un automatisme.  
9           Pour tous les contrats de travaux de deux millions  
10          (2 M) et moins et tous les contrats de services  
11          professionnels d'un million (1 M) et moins, il  
12          n'est jamais requis qu'ils aillent à la commission  
13          d'examen des contrats. Un autre critère, tout  
14          contrat de dix millions (10 M) ou plus doit  
15          obligatoirement être soumis à la commission  
16          d'examen des contrats. Entre ces montants-là, de  
17          deux millions (2 M) à dix millions (10 M), en  
18          travaux, s'il y a un écart de plus... là ça pourra  
19          être vérifié, mais je crois que s'il y a un écart  
20          de plus de quinze pour cent (15 %) ou vingt pour  
21          cent (20 %) entre le plus bas soumissionnaire  
22          conforme et le dernier estimé réalisé, soit par la  
23          Ville ou une firme externe, le dossier est  
24          obligatoirement transmis à la commission d'examen  
25          des contrats.

1 Q. **[552]** O.K.

2 R. Cette commission d'examen des contrats fait rapport  
3 et recommande ou pas d'inscrire le dossier au  
4 comité exécutif par la suite. Et, d'ailleurs, j'ai  
5 fait une présentation pour notre direction, avant  
6 de quitter en fonction supérieure, aux laboratoires  
7 de la Ville, j'avais préparé chacune des directions  
8 qui faisaient des octrois de contrats, autant la  
9 direction de l'approvisionnement que notre  
10 direction chez nous, les travaux publics, avons dû  
11 aller faire une présentation aux membres de la  
12 commission d'examen des contrats pour leur  
13 expliquer exactement comment s'établissait le  
14 processus de sollicitation du marché et  
15 d'attribution des contrats chez nous.

16 Q. **[553]** Cette présentation-là, c'est qui qui l'avait  
17 préparée, c'est...

18 R. C'est moi qui l'avais préparée pour madame Falcon,  
19 la directrice, et nous étions allés présenter à la  
20 commission d'examen des contrats cette  
21 présentation-là. Moi, madame Falcon et accompagnés  
22 de la chef de division de la division de gestion  
23 des projets et relations d'affaires.

24 Q. **[554]** C'était une présentation verbale ou écrite?

25 R. Une présentation verbale appuyée d'un document

1 PowerPoint écrit.

2 Q. **[555]** Et est-ce que vous avez ce document-là?

3 R. Je crois que mon avocate a ma dernière copie.

4 Q. **[556]** Je vais vous demander, dans un premier temps,  
5 de nous résumer le contenu de cette présentation  
6 que vous avez faite.

7 R. Je crois que j'avais remis à maître Roy copie.

8 Q. **[557]** Oui, elle a une copie.

9 R. De mémoire, j'avais remis aussi, à la Commission,  
10 maître Roy, en rencontre préparatoire, le document.

11 Q. **[558]** Mais on veut comprendre, la commission  
12 d'examen des contrats, qu'est-ce que vous êtes allé  
13 leur présenter exactement comme façon de  
14 fonctionner?

15 R. On est allé leur présenter le processus d'appels  
16 d'offres pour l'exécution de travaux, à la  
17 direction des travaux publics, du service qui  
18 s'appelait à ce moment-là du développement et des  
19 opérations, ça, ça a été fait le treize (13) avril  
20 deux mille onze (2011).

21 Q. **[559]** O.K.

22 R. La commission était en train d'être mise sur pied  
23 et, moi, j'avais préparé, pour les besoins de la  
24 présentation de notre directrice, ce document-là,  
25 ici. Il y avait une préface, il y avait

1 l'organigramme révisé pour le budget deux mille  
2 onze (2011), il y avait les... on résumait ce que  
3 les membres de la commission d'examen des contrats  
4 avaient déjà reçu, la formation du service des  
5 affaires juridiques, la formation de la direction  
6 de l'approvisionnement, et là c'était à notre tour,  
7 la direction des travaux publics pour le processus  
8 d'appels d'offres, d'exécution de travaux. Et là on  
9 y allait avec toutes les étapes requises au  
10 processus.

11 Q. **[560]** Qui vous avait demandé de préparer ça?

12 R. Madame Johanne Falcon, directrice des travaux  
13 publics.

14 Q. **[561]** Avez-vous hésité lorsqu'elle vous a fait une  
15 telle demande ou...

16 R. Non, parce que je connaissais le processus de A à Z  
17 et les lois attenantes et tous les règlements, et  
18 tous les encadrements administratifs.

19 Q. **[562]** C'était quoi...

20 R. Donc, j'étais très à l'aise de préparer le  
21 document.

22 Q. **[563]** Et c'était quoi l'objectif de cette  
23 commission-là?

24 R. C'était d'assurer une surveillance additionnelle  
25 sur tous les processus de sollicitation des marchés

1 et d'attribution des contrats à la Ville, mais  
2 principalement avant d'arriver au moment d'octroyer  
3 le contrat.

4 Q. **[564]** Mais là, on est en deux mille onze (2011) si  
5 je comprends bien?

6 R. C'est bien ça.

7 Q. **[565]** Donc ça, c'est après l'époque de deux mille  
8 neuf (2009) et tout ça?

9 R. Oui.

10 Q. **[566]** Est-ce qu'il y a des choses que vous voulez  
11 ajouter sur la présentation?

12 R. Ce que je veux rajouter, ce que je pourrais  
13 rajouter dessus, c'est qu'on... Dans la  
14 présentation on avait identifié les différents  
15 besoins, les différents types de travaux, le  
16 découpage des contrats. Et principalement on avait  
17 ajouté les nouvelles exigences de la loi 76 qui  
18 concernaient l'estimation des coûts des travaux, et  
19 on avait expliqué qu'on était à créer un bureau  
20 d'estimation d'économistes de la construction, et  
21 que entre-temps on était en train d'embaucher une  
22 firme externe indépendante qui était une mesure  
23 transitoire, afin de respecter ces recommandations-  
24 là.

25

1 Me DANIEL ROCHEFORT :

2 O.K. Je vois que j'ai peut-être tacitement une  
3 entente avec maître Roy. Est-ce que vous auriez  
4 objection à ce qu'on demande le dépôt du document  
5 dans le but d'éclairer tout simplement la  
6 Commission, plutôt que de le faire témoigner d'un  
7 bout à l'autre?

8 Me CLAUDINE ROY :

9 Bien, je n'ai pas de problème à ce qu'on dépose le  
10 document. De toute façon nous en avons pris  
11 connaissance et monsieur a témoigné avec de toute  
12 façon.

13 Me MARTIN ST-JEAN :

14 Avec votre permission toutefois, pour la Ville de  
15 Montréal, à prime abord je n'ai pas d'objection  
16 quant au dépôt du document. J'aimerais toutefois  
17 m'assurer qu'il émane bel et bien de la Ville de  
18 Montréal, qu'il n'a pas été altéré quant à sa  
19 forme, son contenu. Alors, avant un dépôt en bonne  
20 et due forme, si je pouvais en prendre connaissance  
21 et contacter mon client pour faire certaines  
22 vérifications.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Ça vous va, Maître Rochefort?

25



1 Me DANIEL ROCHEFORT :

2 Oui, tout à fait. Oui.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait.

5 Me DANIEL ROCHEFORT :

6 Q. [567] Alors, vous venez d'aborder un de mes  
7 prochains sujets. Je vais en profiter à ce moment-  
8 là pour vous référer à la pièce 19-P-242. Je  
9 m'excuse de ne pas vous avoir prévenue avant,  
10 Madame. Il s'agit du tableau comparatif des  
11 estimations détaillées. Je vais y aller avec celui  
12 de deux mille dix (2010).

13 J'ai eu l'occasion de demander à monsieur  
14 Surprenant, dans son département, s'il y avait des  
15 estimateurs, comme le font notamment les  
16 entrepreneurs en construction, lorsqu'ils préparent  
17 une soumissions ils ont leurs estimateurs qui  
18 estiment les coûts et ils arrivent éventuellement  
19 avec leur soumission. Monsieur Surprenant nous  
20 répondait que dans son département il n'y a jamais  
21 eu d'estimateur.

22 Alors vous, vous êtes dans un poste, je  
23 comprends qui n'est pas line, qui est plus  
24 « staff », de conseil, mais vous avez probablement  
25 une vision beaucoup plus globale. Est-ce qu'à votre

1           connaissance dans l'ensemble de l'organigramme du  
2           département, est-ce qu'il y avait des estimateurs  
3           en quelque part?

4           R. À la direction des travaux publics?

5           Q. **[568]** Oui.

6           R. Il n'y avait pas d'économiste de la construction et  
7           nous n'avions pas de système tel Gescan ou d'autres  
8           logiciels d'estimation non plus. Cependant, on  
9           faisait appel à des... on a utilisé les services de  
10          la firme externe Macogep. Sans que les employés  
11          soient dans nos bureaux, ils travaillaient à faire  
12          le contrôle des coûts dans les années deux mille  
13          cinq (2005) et deux mille six (2006). Et en deux  
14          mille dix (2010) on a eu la firme LUQS qui faisait  
15          les coûts, si on parle pour cette période-là.

16          Q. **[569]** Donc, je comprends de votre réponse qu'il n'y  
17          a jamais eu d'estimateur à l'intérieur des cadres  
18          de la Ville?

19          R. Non.

20          Q. **[570]** Ou de votre département, devrais-je dire?

21          R. Dans notre département, jamais d'estimateur ayant  
22          le titre d'estimateur agréé expert avec les  
23          logiciels requis et pertinents.

24          Q. **[571]** C'est bien. Vous venez de parler de Macogep.  
25          Si je comprends bien, c'était vous qui étiez le

1 lien avec Macogep?

2 R. Oui. Au tout début, nous recevions seulement  
3 l'information puisque c'était des soumissions qui  
4 avaient déjà été ouvertes, et c'est le bureau du  
5 processus décisionnel, dans ce temps-là c'était un  
6 monsieur Deslauriers qui travaillait là, et c'est  
7 lui qui demandait des estimés comparatifs. Nous on  
8 trouvait que, afin de donner une plus-value à ces  
9 estimés-là qui venaient des firmes externes, c'est  
10 qu'elles soient préparées dans la même période et  
11 avec les mêmes contraintes que les  
12 soumissionnaires. Donc, ce qui avait été décidé à  
13 compter de deux mille six (2006), j'avais pris  
14 contact avec la firme dans l'entente cadre qu'ils  
15 avaient avec la Ville, avec les décisions avec mes  
16 supérieurs, et moi je transmettais les documents  
17 d'appel d'offres ou la firme venait les cueillir  
18 comme tout soumissionnaire, gratuitement cependant,  
19 et devait me déposer à moi la journée de  
20 l'ouverture des soumissions, comme s'ils allaient  
21 déposer au greffe, le bordereau de la soumission,  
22 leur estimation entre midi (12 h 00), une heure  
23 (1 h 00) et quatorze heures (14 h 00) le journée de  
24 l'ouverture des soumissions au greffe. Dans mes  
25 documents ici, il est peut-être trop tard, mais

1 j'ai un rapport, et j'ai beaucoup de rapports qui  
2 m'ont été transmis par la firme Macogep. Si la  
3 Commission voulait voir qu'est-ce qu'un rapport de  
4 la firme Macogep a l'air de façon très détaillée  
5 pour n'importe quelle soumission, j'ai les  
6 documents, ou avec l'accord peut-être de la Ville,  
7 mais...

8 Q. **[572]** Mais est-ce que ces documents ont déjà été  
9 transmis à la Commission?

10 R. Non.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[573]** Je serais curieux d'en regarder un,  
13 certainement. C'est par nature! Macogep, c'est une  
14 firme qui fait quoi exactement, là? Je comprends  
15 pour faire un estimé, mais c'est quoi son  
16 expertise?

17 R. Macogep, à ma connaissance, je ne les connais pas  
18 plus qu'il faut, là, on les a utilisés dans le  
19 cadre de ce projet-là, c'est une firme qui fait de  
20 la gestion aussi de construction, mais surtout dans  
21 le, je crois dans le milieu résidentiel ou dans le  
22 bâtiment. De ce que je peux comprendre. Et ils ont,  
23 je crois, développé une expertise en estimation des  
24 coûts, et ils ont un genre de bureau ou de... une  
25 entité qui comporte des économistes de la

1 construction agréés, et qui ont les logiciels et  
2 l'expertise pour faire l'estimation des coûts des  
3 projets.

4 Q. **[574]** O.K. Merci.

5 R. Je ne sais pas si je vous remets une copie du  
6 rapport, ou...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[575]** Si vous voulez remettre une copie du rapport,  
9 il faut d'abord que vous passiez par les avocats de  
10 la Commission.

11 R. Je pourrais bien...

12 Me DANIEL ROCHEFORT :

13 Maintenant, pour... Si vous me permettez, pour  
14 satisfaire au moins...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Ça aurait pu être fait avant aussi.

17 R. Oui. Je...

18 Me DANIEL ROCHEFORT :

19 Oui. Maintenant, les paroles s'envolent, les écrits  
20 restent, des fois on oublie. Peut-être, Madame la  
21 Présidente, je suggérerais que l'on donne une cote  
22 au premier document du comité, pour ne pas qu'on  
23 l'oublie, et peut-être une cote au deuxième  
24 document, qui pourrait être transmis... Comment  
25 voulez-vous procéder? C'est vous qui décidez.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Est-ce que, Maître St-Jean, vous êtes à l'aise avec  
3 le fait qu'on réserve une cote pour le document?

4 Me MARTIN ST-JEAN :

5 Bien, écoutez, le document, je ne veux pas  
6 m'immiscer dans l'aspect cuisine de la cotation des  
7 documents...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Non, ce n'est pas... Non. Ce n'est pas ça, c'est  
10 que...

11 Me MARTIN ST-JEAN :

12 Mais, si éventuellement il est produit, qu'il ait  
13 une cote ou qu'il en ait une autre, et je pense que  
14 ces documents-là, avec égard pour la Commission,  
15 feront également partie de la présentation que la  
16 Ville de Montréal aura l'opportunité de faire  
17 éventuellement sur son processus et les  
18 différentes... les différentes modifications qui  
19 ont été apportées au fil des ans. Alors, je n'ai  
20 pas de problème, techniquement parlant, ce qu'on  
21 a...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Avec le témoin qui est là?

24 Me MARTIN ST-JEAN :

25 Bien, encore une fois, c'est parce que je n'ai pas

1 vu le document auquel on réfère, et je ne peux pas  
2 vous dire si c'est le bon, si ce n'est pas le  
3 mauvais, je ne présume de rien. C'est pour ça que  
4 je vous dis, une cote est une cote, et dans la  
5 mesure où il sera effectivement coté un jour, que  
6 ça soit par l'entremise de monsieur Themens, ou de  
7 la Ville de Montréal, ou de consentement avec les  
8 procureurs de la Commission, essentiellement,  
9 l'objectif sera atteint.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 O.K. Alors ce n'est pas nécessaire de le coter  
12 maintenant, Maître Rochefort.

13 Me DANIEL ROCHEFORT :

14 Le deuxième document? Seulement le premier?

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui, c'est ça. Et dès que la vérification aura été  
17 faite par... On le fera.

18 Me DANIEL ROCHEFORT :

19 C'est bien. Cependant, on peut coter le document  
20 pour la Commission... La Commission d'examen des  
21 contrats. Le document que monsieur, que la  
22 Commission a déjà, et sur lequel ma consoeur...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui mais c'est celui-là que maître St-Jean... C'est  
25 de celui-là dont maître St-Jean parle.

1 Me DANIEL ROCHEFORT :

2 Ce n'est pas de Macogep? Excusez-moi de m'adresser  
3 directement à...

4 Me MARTIN ST-JEAN :

5 En fait, je vous ferais le même commentaire pour  
6 Macogep. C'est peut-être celui-là dont on parlait.  
7 Je veux m'assurer que les documents sont  
8 effectivement ceux...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Ah non! Vous, vous parliez du document de Macogep.  
11 C'est ce que... C'est ce dont vous parlez, Maître  
12 Rochefort?

13 Me DANIEL ROCHEFORT :

14 Il y a deux documents. Il y a...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Oui. Bien alors, les documents ne peuvent pas être  
17 déposés en preuve avant que les avocats de la  
18 Commission en aient pris connaissance, et que eux  
19 décident de déposer les documents, s'il y a lieu.

20 Me DANIEL ROCHEFORT :

21 O.K. Mais pour le premier document, celui de la  
22 Commission...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui.

25



1 Me DANIEL ROCHEFORT :

2 ... d'examen des contrats, je comprends que maître  
3 Roy n'a pas d'objection, mais maître St-Jean, sous  
4 réserve qu'il le vérifie, est-ce qu'on donne une  
5 cote au moins à ce document-là pour ne pas qu'on  
6 l'oublie?

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Écoutez. On peut le faire si vous le souhaitez.  
9 Donc, ça devrait être la cote...

10 MADAME LA GREFFIÈRE :

11 245.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 245? Alors 19P-245, c'est ça? O.K. C'est une cote  
14 qui est réservée.

15 Me MARTIN ST-JEAN :

16 Oui.

17 MADAME LA GREFFIÈRE :

18 Et ça s'intitule? Pouvez-vous me répéter le titre,  
19 s'il vous plaît, du document?

20 Me CLAUDINE ROY :

21 Le titre du document, c'est : Présentation à la  
22 Commission d'examen des contrats, treize (13) avril  
23 deux mille onze (2011).

24

25 19P-245 : Présentation à la Commission d'examen

1 des contrats du 13 avril 2011

2

3 Me DANIEL ROCHEFORT :

4 Maintenant, pour ce qui est de l'autre document, je  
5 comprends qu'on ne va pas le coter, mais  
6 qu'éventuellement il sera transmis, soit par  
7 l'intermédiaire de la Ville... Je comprends que ce  
8 n'est peut-être pas le meilleur témoin, là, pour  
9 déposer l'autre document.

10 Q. **[576]** Maintenant, j'aimerais cependant vous  
11 demander, des rapports de Macogep, est-ce qu'il y  
12 en a un, deux, trois, quatre?

13 R. Il faudrait que je fasse un genre de petite  
14 récapitulation parmi mes documents, mais d'après  
15 moi on doit, je dois avoir traité entre trente (30)  
16 et cinquante (50) rapports. Que j'ai reçus, peut-  
17 être.

18 Q. **[577]** Entre trente (30) et cinquante (50) rapports?

19 R. Oui. De contrats qu'on a faits valider.

20 Q. **[578]** O.K. Alors, et il y avait un rapport par  
21 contrat, si je com...

22 R. Par soumission.

23 Q. **[579]** O.K., par soumission. Il n'y avait pas de  
24 rapport général?

25 R. Non, il n'y a pas eu de rapport général par la

1 suite, mais lors de la consultation du document  
2 vous allez voir que c'est assez détaillé.

3 Q. **[580]** O.K. Est-ce que Macogep a eu un impact sur le  
4 fonctionnement du département ou le commerce de  
5 monsieur Leclerc, monsieur Surprenant?

6 R. Je ne pourrais pas le confirmer, mais je crois que  
7 monsieur Surprenant dans son propre témoignage a  
8 dit qu'à partir de deux mille six (2006), suite à  
9 l'annulation des contrats du boulevard Guoin, avait  
10 eu de la difficulté à faire, pas fleurir, ou faire  
11 progresser son commerce je crois ou faire continuer  
12 son commerce.

13 Q. **[581]** O.K.

14 R. Si on peut appeler ça ainsi.

15 Q. **[582]** Mais mis à part le témoignage de monsieur  
16 Surprenant, vous est-ce qu'à votre avis ça a eu un  
17 impact ou pas véritablement?

18 R. Bien il y avait des évaluations de contrôle, il y  
19 avait des estimations de contrôle évaluées par des  
20 firmes externes, mais je ne peux pas dire si ça a  
21 effectivement eu un impact.

22 Q. **[583]** O.K.

23 R. Je ne peux pas le confirmer.

24 Q. **[584]** Je ne pense pas vous avoir posé la question,  
25 là, je ne pense pas l'avoir fait, mais dans le

1 document 19P-242, dans le tableau comparatif?

2 R. Oui.

3 Q. **[585]** Vous allez comprendre que lorsqu'on regarde  
4 ça ce n'est pas trop impressionnant dans le sens  
5 que les estimations de la Ville sont toujours  
6 supérieures aux prix soumis?

7 R. Oui.

8 Q. **[586]** Juste pour bien comprendre, est-ce que je  
9 comprends que le prix soumis, je veux me le faire  
10 confirmer, ça ne comprend pas les contingents, ça  
11 ne comprend pas les extras, ou est-ce que le  
12 tableau a été fait de façon telle qu'il a tenu  
13 compte de l'ensemble du montant payé?

14 R. Le prix soumis par l'entrepreneur c'est tous les  
15 items de bordereau, le montant de contingent je  
16 crois en deux mille dix (2010) était un pourcentage  
17 que l'entrepreneur devait fixer lui-même par  
18 rapport à son sous-total des prix unitaires, plus  
19 les taxes. Et l'estimation de la Ville est faite  
20 sur le même principe, incluant contingence, taxes.

21 Q. **[587]** O.K. Donc c'est vraiment des comparables?

22 R. C'est des comparables.

23 Q. **[588]** Vous êtes allé en voyage Varadero notamment  
24 avec monsieur Conte et sa femme, je pense qu'elle  
25 était là. Ma question est la suivante, par la suite

1           avez-vous été, quand vous avez été appelé à  
2           travailler dans des dossiers qui impliquaient  
3           Conex, est-ce que ça ne vous mettait pas dans une  
4           position embarrassante et est-ce que vous ne vous  
5           sentiez pas obligé d'accorder à ce moment-là ce  
6           qu'il, ce qu'il demandait comme surplus, comme  
7           extras, comme...

8           R. Je n'ai eu à travailler dans des dossiers  
9           directement avec les entrepreneurs.

10          Q. **[589]** O.K.

11          R. Je ne faisais aucune surveillance ou réalisation de  
12          travaux, je ne négociais aucun prix, je ne faisais  
13          aucune autorisation de déboursés à aucun  
14          entrepreneur. Je m'occupais de la planification des  
15          appels d'offres, du cheminement administratif des  
16          dossiers, je m'assurais que les appels d'offres  
17          étaient lancés en temps opportun et je m'assurais  
18          du traitement des sommaires décisionnels aux  
19          instances.

20          Q. **[590]** Oui?

21          R. Donc je n'avais aucune possibilité de pouvoir  
22          avantager dans le cadre de mon travail aucun  
23          entrepreneur que ce soit.

24          Q. **[591]** Mais vous pouviez parler à vos collègues de  
25          travail avec qui vous alliez au golf, avec qui vous

1 aviez des dîners de Noël et vous assurer du suivi  
2 de certains dossiers, non?

3 R. Non, je ne m'impliquais pas à ce moment-là.

4 Q. **[592]** Vous ne l'avez pas fait?

5 R. Non.

6 Q. **[593]** O.K. Je vous remercie. C'était mes questions.  
7 Merci.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Merci. Maître St-Jean.

10 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MARTIN ST-JEAN :

11 Q. **[594]** Permettez. Vous avez été suspendu sans solde,  
12 vous avez parlé hier un peu les motifs qu'on vous a  
13 donnés. Vous, si je comprends bien, si je, ce que  
14 vous nous avez dit, c'est que vous avez été  
15 suspendu sans solde seulement à cause du témoignage  
16 de monsieur Zambito, est-ce que c'est comme ça?

17 R. Non. J'ai été suspendu avec solde.

18 Q. **[595]** Oui, mais après ça sans solde?

19 R. Et après les témoignages de monsieur Surprenant et  
20 je ne sais pas si monsieur Leclerc avait terminé,  
21 c'est le lundi cinq (5) novembre que j'ai appris à  
22 la télé que ma suspension avec salaire était  
23 transformée en une suspension sans salaire. Les  
24 motifs étaient que : compte tenu de nouvelles  
25 informations, sans savoir lesquelles c'était.

1 Q. **[596]** Donc, ces nouvelles informations-là c'est le  
2 témoignage de monsieur Surprenant?

3 R. J'imagine, je ne vois pas quelle autre information.

4 Q. **[597]** Événement que vous vous niez totalement...

5 R. Totalement.

6 Q. **[598]** ... aujourd'hui?

7 R. Toujours.

8 Q. **[599]** Et est-ce que cette négation-là de  
9 l'événement vous l'avez communiquée à la Ville de  
10 Montréal en disant que ce n'est jamais arrivé?

11 R. La Ville de Montréal ne m'a pas contacté depuis que  
12 j'ai reçu la lettre par huissier.

13 Q. **[600]** Donc on ne vous a pas aucun, posé plus de  
14 questions que ça, que de vous envoyer une lettre en  
15 vous disant : « Voici, comment j'ai été traité »?

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[601]** Puis, vous, quand vous avez reçu cette  
18 lettre-là, vous n'avez pas réagi, vous n'êtes pas  
19 allé voir la Ville, vous n'avez pas tenté de vous  
20 expliquer?

21 R. Oui, mon inten... j'ai appelé... je me suis arrangé  
22 pour rejoindre... j'ai parlé à mon supérieur  
23 immédiat actuel et je lui ai demandé que la  
24 directrice me téléphone. Ce qu'elle a fait le soir  
25 même, après que j'aie reçu la lettre par huissier.

1 Et j'ai dit : « Là je veux voir quelqu'un de la  
2 Ville, je veux absolument rencontrer quelqu'un du  
3 bureau du contrôleur, je veux savoir qu'est-ce qui  
4 se passe. Je n'ai rien à me reprocher, j'ai  
5 toujours fait un travail, j'ai un dossier vierge  
6 depuis vingt-trois (23) ans à la Ville. J'ai  
7 toujours fait un travail honnête et intègre, j'ai  
8 toujours pris les intérêts de la Ville. » Elle le  
9 sait. Elle vient tout juste d'arriver mais elle a  
10 déjà travaillé avec la Ville. Mais j'étais convoqué  
11 à venir rencontrer maître Roy jeudi passé et...

12 Q. **[602]** À la question de maître... de monsieur  
13 Lachance, vous venez juste de dire que vous n'avez  
14 pas tenté de donner d'explication.

15 R. Pardon, je...

16 Q. **[603]** Monsieur Lachance vous a demandé si vous  
17 aviez tenté d'expliquer que vous n'aviez rien fait.

18 R. Oui, oui, je lui ai expliqué à elle.

19 Q. **[604]** Vous lui avez dit, non.

20 R. Non, mais j'ai appelé ma directrice. J'ai parlé à  
21 ma directrice. Je lui ai tout expliqué ça et je lui  
22 ai dit que je voulais rencontrer les gens du bureau  
23 du contrôleur. Entre-temps, juste pour terminer,  
24 entre-temps, je ne voulais pas laisser ça en plan,  
25 j'ai consulté un avocat en droit du travail, qui a



1 déjà contacté monsieur Alain Bond et j'attends des  
2 nouvelles.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Est-ce que vous voulez, Maître St-Jean, prendre le  
5 temps de vérifier le document avant de commencer  
6 votre contre-interrogatoire ou vous êtes prêt à le  
7 commencer maintenant?

8 Me MARTIN ST-JEAN :

9 Je n'ai pas besoin du document...

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Pour commencer?

12 Me MARTIN ST-JEAN :

13 ... pour mon contre-interrogatoire.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K. Parfait.

16 Me MARTIN ST-JEAN :

17 Q. **[605]** Bonjour, Monsieur Themens.

18 R. Bonjour.

19 Q. **[606]** Martin St-Jean, je suis l'avocat de la Ville  
20 de Montréal. Je veux débiter avec ce qu'on a vu ce  
21 matin quant aux appels téléphoniques qui auraient  
22 été faits par certains entrepreneurs auprès de vous  
23 sur votre téléphone cellulaire. Et donc, aussi,  
24 également, certains appels que vous auriez initiés  
25 auprès de ces entrepreneurs-là. Moi, ce que j'ai

1           compris de votre témoignage c'est que vous étiez  
2           essentiellement une personne assignée à des tâches  
3           administratives de bureau.

4           R. Oui.

5           Q. **[607]** Pour quelle raison vous auriez besoin d'être  
6           rejoint sur votre téléphone cellulaire pour  
7           répondre à ces informations-là, qui, vous nous  
8           dites, ont été demandées, c'est-à-dire des  
9           questions de cautionnement ou, encore, des  
10          précisions sur le contenu des documents d'appels  
11          d'offres?

12          R. Pour quelle raison?

13          Q. **[608]** On vous contacte sur votre numéro de  
14          téléphone cellulaire.

15          R. C'est peut-être un automatisme de leur part vu que  
16          je les avais peut-être rappelés avec mon cellulaire  
17          suite à des premiers appels. C'est ce que je peux  
18          croire.

19          Q. **[609]** Et, dans les cas où on aurait vu des appels  
20          soit tard en soirée, on a parlé, notamment, d'un  
21          appel un vendredi soir, si ma mémoire me sert bien,  
22          et également d'appels le week-end, pourquoi faire  
23          ces retours d'appels-là ou initier ces appels-là à  
24          ce moment-là et ne pas attendre, disons, les jours  
25          ouvrables, là, à la Ville, qui sont du lundi au

1           vendredi?

2           R. Ça peut être... si vous regardez les heures que  
3           j'ai travaillées dans ces années-là, je travaillais  
4           très tard, je faisais de très grandes journées et  
5           je travaillais aussi les week-ends, donc j'étais  
6           peut-être au bureau et c'était dans des tâches que  
7           j'avais gardé des choses à vérifier et j'avais le  
8           réflexe de... je me sentais au travail et peut-être  
9           que j'ai fait ces appels-là à ce moment-là.

10          Q. **[610]** O.K. Alors, ce n'est pas... Alors, si vous  
11          êtes au bureau, à ce moment-là, pourquoi ne pas  
12          prendre votre ligne de bureau?

13          R. Ah! je ne sais pas, c'était du cellulaire ou du  
14          téléphone du bureau, je...

15          Q. **[611]** Pardon?

16          R. Je ne sais pas si les appels sortaient du bureau ou  
17          du cellulaire, là, comme vous me posez la question.

18          Q. **[612]** D'accord.

19          R. Ça peut être que je travaillais à la maison aussi,  
20          là.

21          Q. **[613]** Est-ce que ces questions-là... vous nous avez  
22          parlé, notamment, de problèmes de clauses de  
23          cautionnement.

24          R. Hum hum.

25          Q. **[614]** Et peut-être pour mieux comprendre, là,

1 qu'est-ce que c'est une clause de cautionnement  
2 dans un processus d'appel d'offres, là?

3 R. O.K. Il y a trois types... il y a quatre types de  
4 cautionnements. On va y aller rapidement, il y a le  
5 cautionnement de soumission, qui doit être déposé  
6 lors du dépôt des soumissions au greffe. Par la  
7 suite, suite à l'octroi du contrat de travaux, pour  
8 protéger la Ville, il y a un cautionnement pour  
9 gages et matériaux, pour tout ce qui est la sous-  
10 traitance, l'achat des matériaux et le personnel.  
11 Cautionnement de soumission, gages et matériaux.  
12 L'autre c'est le...

13 Q. **[615]** Je vais vous aider. Cautionnement de  
14 soumission, cautionnement d'exécution,  
15 cautionnement pour gages, biens et matériaux, et  
16 cautionnement de garantie.

17 R. D'entretien.

18 Q. **[616]** D'entretien à la fin.

19 R. C'est ça.

20 Q. **[617]** Bon. Ces clauses-là sont quand même assez  
21 standards, elles se retrouvent toutes dans les  
22 documents d'appels d'offres des clauses  
23 administratives générales, n'est-ce pas?

24 R. Oui. Oui.

25 Q. **[618]** Ça ne change pas?

1 R. En deux mille neuf (2009) il y a eu une révision  
2 complète de notre fascicule, des clauses  
3 administratives générales du cahier des  
4 prescriptions normalisées de la Ville, et où tous  
5 les formulaires prescrits étaient les nouveaux  
6 formulaires du Service des affaires juridiques.

7 Q. **[619]** Oui. Et ces formulaires-là prescrits pour les  
8 cautionnements, c'est quand même des formulaires  
9 qui sont standards?

10 R. Oui, mais on nous demandait que ce soit fourni sur  
11 les nouveaux formulaires autant que possible.

12 Q. **[620]** Et quand un entrepreneur, parce qu'on  
13 avait... on y a fait référence ce matin, le  
14 « fabulous fourteen », quand c'est ces dix (10),  
15 douze (12), quatorze (14) entrepreneurs-là qui se  
16 présentent possiblement à chaque appel d'offres  
17 pour obtenir un contrat, ils sont habitués de les  
18 voir ces clauses-là?

19 R. Oui. Il y a eu une période d'adaptation. Je ne dis  
20 pas que ça a été pendant un an et demi, deux ans,  
21 où on a eu des problèmes, mais il y a eu une  
22 période de deux, trois mois, où oups... Puis des  
23 fois ce n'était pas toujours le même courtier qui  
24 faisait la caution. Ça fait que tant qu'on n'a pas  
25 eu fait le tour des courtiers pour les aviser, ça a

1           roulé un petit peu.

2           Q. **[621]** Oui. Par contre, on a parlé de quatre types  
3           de cautionnement.

4           R. Oui.

5           Q. **[622]** Au moment de l'appel d'offres il n'y en a  
6           qu'un qui est important, c'est le cautionnement de  
7           soumission?

8           R. Exactement.

9           Q. **[623]** Les autres, les entrepreneurs ne s'en  
10          soucient que lorsqu'ils ont obtenu ou que le  
11          contrat leur a été octroyé?

12          R. Exactement.

13          Q. **[624]** Alors techniquement, si je comprends bien, le  
14          seul cautionnement dont on peut discuter à ce  
15          moment-là avec un entrepreneur, au moment de la  
16          soumission, avant l'ouverture, c'est le  
17          cautionnement de soumission?

18          R. Ce n'est pas à ce moment-là que j'en discutais.

19          Q. **[625]** Non?

20          R. C'est suite à l'ouverture des soumissions, quand je  
21          parle de discuter des cautionnements.

22          Q. **[626]** D'accord.

23          R. L'entrepreneur... le plus bas soumissionnaire, je  
24          devais souvent l'appeler pour lui dire : « Regarde,  
25          tu as déposé la soumission mais tu n'as pas le

1 nouveau formulaire. » C'est sûr qu'on ne rejetait  
2 pas la soumission pour cette raison-là, parce que  
3 c'était un défaut mineur. Par la suite, les  
4 entrepreneurs m'appelaient, suite à l'obtention de  
5 certains contrats, et moi j'émettais la lettre  
6 d'attribution du contrat en disant : « Le comité  
7 exécutif ou le conseil municipal de telle date vous  
8 a octroyé, par la résolution tel numéro, le contrat  
9 Untel à cette fin », et je demandais de nous faire  
10 parvenir dans un délai de quinze (15) jours les  
11 cautionnements d'exécution, les gages et matériaux  
12 ainsi que le formulaire d'assurance.

13 Parce qu'il faut comprendre aussi que le  
14 cautionnement de soumission a un délai de validité.  
15 Donc, suite à l'octroi du contrat, on essayait de  
16 s'assurer d'obtenir le plus rapidement le  
17 cautionnement et les assurances.

18 Et c'est là que j'ai eu beaucoup d'appels  
19 parce que ces formulaires-là, quand ils me  
20 revenaient, ils n'étaient pas sur le formulaire. Je  
21 comprends que c'était des formulaires approuvés par  
22 le BAC, le Bureau d'assurance du Canada, quand  
23 même, mais il y avait une directive d'essayer que  
24 les documents soient fournis sur le formulaire  
25 Ville.

1 Q. **[627]** O.K. Alors donc, ce que je comprends c'est  
2 qu'au niveau des cautionnements on est après...  
3 peut-être dans certains cas avant l'ouverture des  
4 soumissions, mais peut-être dans d'autres après, et  
5 là on essaie de finaliser la conformité de la  
6 soumission, c'est-à-dire qu'une fois que  
7 l'entrepreneur... Donnez-moi une seconde, s'il vous  
8 plaît. Une fois que l'entrepreneur s'est vu  
9 octroyer un contrat, il doit par la suite aller  
10 chercher son cautionnement d'exécution et gages,  
11 biens et matériaux. Ça va jusque-là?

12 R. Oui.

13 Q. **[628]** Bon. Et ça, si je comprends bien, le contrat  
14 ne peut pas être octroyé tant que ce cautionnement-  
15 là n'est pas entré, parce que c'est la garantie de  
16 la Ville pour la pleine exécution du contrat?

17 R. Vous parlez du cautionnement d'exécution?

18 Q. **[629]** Exactement, et celui pour gages, biens et  
19 matériaux.

20 R. Oui, le contrat peut être octroyé par les instances  
21 avec le cautionnement de soumission.

22 Q. **[630]** Oui?

23 R. Une fois que la résolution, la décision des  
24 instances est rendue, avant de démarrer les  
25 travaux, là il faut que le cautionnement de



1 soumission soit transformé.

2 Q. [631] Vous avez raison, je me suis mal exprimé.

3 C'est l'ordre de débiter les travaux...

4 R. C'est l'ordre de débiter.

5 Q. [632] ... qui ne peut pas être octroyé...

6 R. Exactement.

7 Q. [633] ... tant et aussi longtemps qu'on n'a pas ces  
8 garanties bancaires ou de caution dans nos dossiers  
9 pour pouvoir procéder et ouvrir, le cas échéant, la  
10 rue et les tranchées?

11 R. Transmettre, moi je transmettais à monsieur Vézina  
12 quand j'avais reçu les cautionnements d'exécution,  
13 gage et matériaux et le formulaire d'assurance, on  
14 transmettait le tout à monsieur Vézina. On lui  
15 disait, le dossier, avec la résolution, on disait :  
16 « Voici, vous pouvez démarrer. Là tout est  
17 conforme ».

18 Q. [634] Et dans certains cas, je ne veux pas entrer  
19 dans trop de détails, les situations pouvaient  
20 être, sans dire urgentes, il y a quand même des  
21 échéanciers à respecter pour que les travaux  
22 puissent débiter et ces questions-là de  
23 cautionnement peuvent être fort intéressantes ou,  
24 enfin, importantes quant aux coûts d'exécution des  
25 travaux parce que si on décale de deux semaines,

1           trois semaines, un mois, ça peut nous amener en  
2           condition d'hiver. Est-ce que c'est exact?

3           R. Exact. Exact, oui.

4           Q. **[635]** D'accord.

5           R. Et surtout s'assurer que la Ville est protégée sans  
6           arrêt entre le dépôt des soumissions et la bonne  
7           marche du contrat parce que si la caution, le  
8           cautionnement de soumission devient échu avant  
9           d'obtenir le cautionnement d'exécution, bien,  
10          l'entrepreneur peut, à un moment donné, dire  
11          « bien, regarde, moi, je n'ai plus de caution de  
12          soumission, je ne réaliserai pas le contrat ».

13          Q. **[636]** D'accord. Madame la Présidente, Monsieur le  
14          Commissaire, on a vu, par l'entremise de d'autres  
15          témoins, ces relevés d'appel téléphone auxquels  
16          maître Roy a fait référence, et je me demandais  
17          s'il était peut-être possible de le coter ou de  
18          coter les documents auxquels on a fait référence,  
19          notamment avec monsieur Cammalleri de Pavages CSF  
20          et monsieur Joe Piazza quant au registre d'appels  
21          téléphoniques.

22          LA PRÉSIDENTE :

23          Vous devez vous adresser aux procureurs de la  
24          Commission pour... en ce qui concerne ces  
25          questions-là. Est-ce que vous...

1 Me MARTIN ST-JEAN :

2 Je m'adresserai donc à maître Roy et, à ce moment-  
3 là, est-ce qu'on peut revenir après la pause du  
4 lunch?

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Certainement. Certainement.

7 Me MARTIN ST-JEAN :

8 Parfait. Merci.

9 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

10

---

11

REPRISE DE L'AUDIENCE

12

LA PRÉSIDENTE :

13

Alors, bon après-midi à tous.

14

Me MARTIN ST-JEAN :

15

Q. [637] Alors, Monsieur Themens.

16

LA GREFFIÈRE :

17

Monsieur Themens, si vous voulez vous approcher.

18

Me MARTIN ST-JEAN :

19

Alors, peut-être en attendant que monsieur Themens

20

s'installe, nous nous sommes quittés sur la

21

question du registre des appels auquel maître Roy a

22

fait référence. On en a discuté comme convenu et ce

23

que je comprends, que c'est un document qui... ou,

24

enfin, des informations qui émanent d'une multitude

25

d'informations qui ont été communiquées par la

1 Ville de Montréal à la Commission, aux enquêteurs  
2 de la Commission et que donc un document en tant  
3 que tel n'est toujours pas confectionné. Il sera  
4 peut-être possible éventuellement d'extirper ces  
5 données-là et d'en faire un document. Ça vous va?

6 Me CLAUDINE ROY :

7 Oui. Alors, ça va. Effectivement, ce sont les  
8 informations que j'ai transmises à maître St-Jean  
9 et on verra là pour la suite des choses, la  
10 faisabilité de la confection de ce document.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Ça vous va, Maître St-Jean?

13 Me MARTIN ST-JEAN :

14 Absolument.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait.

17 Me MARTIN ST-JEAN :

18 Autre chose avant de passer avec le témoignage ou  
19 le contre-interrogatoire de monsieur Themens. Quant  
20 au document auquel on a confié une cote temporaire  
21 ce matin, donc le document qui émane du Service du  
22 développement des opérations, direction des travaux  
23 publics. C'était la cote, sauf erreur, 14P-244.

24 LA GREFFIÈRE :

25 19P...

1 Me MARTIN ST-JEAN :

2 19P...

3 LA GREFFIÈRE :

4 ... 245.

5 Me MARTIN ST-JEAN :

6 ... 245. Bon. D'accord. Alors, le document reflète  
7 celui qu'on a dans notre dossier et on peut à ce  
8 moment-là lui attribuer une cote permanente.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait. Alors, donc il s'intitule... alors le  
11 document déposé sous 19P-245 s'intitule donc le  
12 « Processus d'appel d'offres pour l'exécution de  
13 travaux à la direction des travaux publics du  
14 Service du développement et des opérations », c'est  
15 ça, daté du treize (13) avril deux mille onze  
16 (2011)?

17 Me MARTIN ST-JEAN :

18 C'est bien celui-là, oui.

19

20 19P-245 : Processus d'appel d'offres pour  
21 l'exécution de travaux à la direction  
22 des travaux publics du Service du  
23 développement et des opérations -  
24 Présentation à la Commission d'examen  
25 des contrats en date du 13 avril 2011

1

2 LA GREFFIÈRE :

3 Alors, ça va.

4 Monsieur Themens, vous êtes toujours sous le même  
5 serment.

6 R. Oui.

7 Me MARTIN ST-JEAN :

8 Q. **[638]** Alors, on s'est quitté tout à l'heure, on  
9 parlait donc de vos appels téléphoniques par  
10 l'entremise du téléphone cellulaire que la Ville  
11 mettait à votre disposition. Et ce que vous nous  
12 dites, c'est que c'était effectivement pour  
13 répondre à des demandes qui pouvaient porter un  
14 peu, avant le processus d'appel d'offres, si je  
15 comprends bien, qui avait pris des soumissions,  
16 dans un premier temps.

17 R. Oui.

18 Q. **[639]** Et par la suite, peut-être des questions  
19 quant au contenu des devis.

20 R. Non. Le contenu des devis à ce moment-là, les  
21 personnes devaient contacter l'ingénieur  
22 responsable du projet.

23 Q. **[640]** Alors, quand on voit, par exemple, une  
24 annonce dans les journaux et on a votre nom au bas,  
25 comme on a vu hier en pièce...

1 R. Hum, hum.

2 Q. **[641]** ... invitant les soumissionnaires potentiels  
3 à entrer en communication avec vous, s'il s'agit  
4 d'une question d'ordre technique nécessitant une  
5 clarification quant au travail à être fait, vous  
6 rediriez l'appel à ce moment-là vers quelqu'un  
7 d'autre?

8 R. Oui. Il y avait soit que ça pouvait être redirigé  
9 vers l'ingénieur concepteur responsable du projet  
10 ou aussi je pouvais dire à la personne que les  
11 documents pouvaient aussi être consultés sur place  
12 avant de procéder à leur achat. Si quelqu'un  
13 voulait avoir plus d'informations sur le contenu de  
14 l'appel d'offres, il pouvait venir consulter les  
15 documents sur place.

16 Q. **[642]** O.K. Alors, vous receviez également des  
17 appels pour savoir plus spécifiquement de quoi il  
18 retournait pour un projet précis.

19 R. À l'occasion des... par exemple, des fournisseurs  
20 de tuyau de béton pouvaient appeler et dire « c'est  
21 quoi les diamètres des conduites et les longueurs  
22 prévues au projet », ce genre de question-là  
23 pouvait arriver là.

24 Q. **[643]** O.K.

25 R. Même que... si vous permettez.

1 Q. **[644]** Allez-y.

2 R. Même qu'à un moment donné, on a changé les titres  
3 des appels d'offres dans les annonces dans les  
4 journaux, on écrivait les diamètres et les  
5 longueurs des tuyaux dans le document d'appel  
6 d'offres pour ne pas avoir... pour ne pas avoir ce  
7 genre d'appels, diminuer les appels.

8 Q. **[645]** Pour diminuer le nombre d'appels que vous  
9 auriez.

10 R. Oui. Oui.

11 Q. **[646]** Donc, vous, à ce niveau-là, votre travail se  
12 limitait à... c'est-à-dire j'essaie de comprendre  
13 spécifiquement pour quelle raison votre nom  
14 apparaissait et ce n'était pas, par exemple, le nom  
15 de l'inspecteur, pas de l'inspecteur, pardon, mais  
16 de l'ingénieur chargé de projet ou du concepteur  
17 peut-être plus pertinemment à ce moment-là là.

18 R. C'est parce qu'à ce moment-là, ce n'était que la  
19 publication de l'appel d'offres dans les journaux  
20 ou sur le site électronique d'appel d'offres. Mais,  
21 habituellement, le nom de l'ingénieur concepteur  
22 était là et il y avait mon nom pour le  
23 renseignement de la vente du cahier des charges.

24 Q. **[647]** O.K.

25 R. Et à un moment donné, le nom du concepteur a été



1 retiré.

2 Q. [648] Pour ne garder que le vôtre.

3 R. Que le mien.

4 Q. [649] Bon. Par la suite, vous nous avez mentionné  
5 que - et on l'a vu avec monsieur Surprenant - que  
6 vous étiez responsable là de la confection ou de la  
7 rédaction des GDD, des sommaires décisionnels.

8 J'aimerais revenir sur ces questions-là,  
9 particulièrement quand vous nous dites, « Bon bien  
10 c'était très important d'avoir une certaine forme,  
11 une certaine présentation pour le bureau au soutien  
12 des instances. » Est-ce que je dois comprendre que  
13 eux, tout ce qui était peut-être plus technique,  
14 plus près de la réalité du chantier, ne les  
15 intéressait pas, c'est-à-dire que c'était une  
16 question de conformité quant au document dans sa  
17 forme de présentation?

18 R. Principalement dans la forme de la présentation,  
19 les champs obligatoires, certains... certaines  
20 références à certains règlements ou encadrements,  
21 il y avait plusieurs points de contrôle qui étaient  
22 obligatoires dans les dossiers. Mais il y avait  
23 quand même des questionnements sur certaines  
24 portions techniques des dossiers à l'occasion.

25 Q. [650] Bon. Qu'est-ce qu'on entend par portions

1 techniques des dossiers?

2 R. Des explications pourquoi les travaux étaient  
3 requis. Quand ce n'était pas clair pour un analyste  
4 de dossier, il se disait si ce n'est pas clair pour  
5 moi, ça risque de ne pas être clair pour un élu.  
6 Donc, il y avait des questions qui revenaient.  
7 Pourquoi ces travaux-là sont-ils requis? Oui mais  
8 est-ce que les infrastructures existantes ne  
9 pourraient pas être laissées en place encore un  
10 certain temps? Au niveau de ce... Dans ce sens-là,  
11 dans ce genre de question-là, l'analyste rédacteur,  
12 ou celui qui faisait l'analyse des sommaires  
13 décisionnels, le principe, quand nous on les  
14 concevait, ou que moi je les regardais après, je me  
15 disais est-ce que n'importe quel élu va bien  
16 comprendre ça, et le rôle de l'analyste était comme  
17 une deuxième lecture, au bureau du greffe, pour  
18 s'assurer de ça aussi.

19 Ça fait qu'il y avait des questions qui  
20 n'étaient pas seulement que de la forme, des fois,  
21 qui revenaient, mais qui étaient des choses  
22 techniques qui n'étaient pas évidentes à comprendre  
23 pour le commun des mortels, et ils nous demandaient  
24 de le simplifier ou de le bonifier.

25 Q. [651] Est-ce que...

1 R. À ce moment-là... Excusez-moi.

2 Q. **[652]** Allez-y.

3 R. À ce moment-là j'allais voir la personne  
4 responsable du dossier décisionnel, celui qui était  
5 l'ingénieur concepteur du projet, et là, lui il  
6 devait bonifier le contenu pour le rendre plus  
7 compréhensible, et moi je faisais une deuxième  
8 lecture pour m'assurer que ça répondait aux  
9 demandes de précision qui nous étaient revenues du  
10 bureau d'analyse des dossiers.

11 Q. **[653]** Vous nous parlez d'ingénieur concepteur.

12 R. Oui.

13 Q. **[654]** On a vu avec monsieur Surprenant, de mémoire  
14 quatre-vingt (80) ou quatre-vingt-dix (90) dossiers  
15 dans lesquels il avait agi. Combien d'ingénieurs  
16 concepteurs vous donnaient des sommaires  
17 décisionnels ou de l'information pour des sommaires  
18 décisionnels?

19 R. Je ne sais pas si on peut remettre l'organigramme à  
20 l'écran? Je ne sais pas si ça serait difficile?

21 Q. **[655]** Oui, on pourrait le remettre, mais là je n'ai  
22 pas la cote à la portée de la main.

23 MADAME LA GREFFIÈRE :

24 19P-238.

25

1 Me MARTIN ST-JEAN :

2 19P-238. Alors Madame Blanchette, s'il vous plaît?

3 R. Ça serait... Ça serait beaucoup plus facile de  
4 cette façon-là.

5 Q. [656] D'accord.

6 R. Je ne sais pas si je peux pointer moi-même, ou  
7 si... Si vous regardez les personnes qui... Au  
8 niveau de la conception des projets, en bas à  
9 gauche complètement...

10 Q. [657] Alors, l'encadré bleu?

11 R. Oui.

12 Q. [658] À votre gauche?

13 R. Je peux peut-être y aller avec... Je ne sais pas  
14 c'est quoi l'outil, là. L'encadré bleu qui se situe  
15 ici. Oups! Ici... Je suis alentour, là.

16 Q. [659] Oui, d'accord, là?

17 R. O.K.? Ça c'est le niveau de la conception. Si on  
18 regarde sur la même ligne, vers la droite, c'est la  
19 réalisation. En réalisation des travaux, il n'y a  
20 aucun processus d'appel d'offres ou d'octroi de  
21 contrats. Eux ils exécutent au chantier. D'accord?

22 Q. [660] Alors, juste pour qu'on comprenne, là,  
23 monsieur Leclerc et les ingénieurs chargés de  
24 surveillance seraient à droite.

25 R. À droite.

1 Q. **[661]** Est-ce que c'est...

2 R. Avec la gestion des impacts, puis la surveillance  
3 des travaux.

4 Q. **[662]** O.K.

5 R. O.K. Les trois sections qui sont à la gauche, un  
6 petit peu plus bas ici, là... Oui, merci. Égouts-  
7 aqueducs avec Yves Chamberland, on voit qu'il y a  
8 quatre ingénieurs sur lui.

9 Q. **[663]** Oui.

10 R. Surprenant, Catherine Aubin, Isabelle Dufresne, Tru  
11 Trong Nguyen, et puis je peux vous dire, là, que  
12 monsieur Surprenant, il a été remplacé par Noel  
13 Yassim. Et puis on regarde à côté, il y a trois  
14 ingénieurs en structures routières.

15 Q. **[664]** Oui.

16 R. Puis si vous regardez en voirie, électricité, si on  
17 fait le total, là, Benoit Villeneuve, Anne-Marie  
18 Perreault, un, deux, trois, quatre, cinq, six,  
19 sept... Bon. Sept, huit, neuf, dix (10), onze (11),  
20 douze (12), treize (13), quatorze (14)... J'avais  
21 une quinzaine juste au niveau de la conception  
22 de...

23 Q. **[665]** O.K.

24 R. ... de personnes qui pouvaient faire des dossiers.  
25 J'avais les gens de la géomatique et les gens du

1           laboratoire qui s'ajoutaient.

2           Q. **[666]** Parlons de conception. Vous nous parlez, là,  
3           d'une quinzaine d'ingénieurs.

4           R. Oui.

5           Q. **[667]** Donc c'est quinze (15) ingénieurs, ça, qui,  
6           dans un processus de soumissions, vont préparer des  
7           plans et devis?

8           R. Exactement.

9           Q. **[668]** Et donc, c'est éventuellement autant  
10          d'ingénieurs qui vont préparer, ou pour lesquels  
11          des sommaires décisionnels devront être préparés  
12          pour l'octroi de contrats.

13          R. Exactement.

14          Q. **[669]** O.K. En termes de quantité de contrats -  
15          parce que j'essaie de voir, vous, ce qui transitait  
16          par votre bureau - en termes de quantité de  
17          contrats, combien il y en avait sur une base  
18          annuelle, environ, en moyenne?

19          R. Je peux vous le dire de façon quand même assez  
20          précise, là, le nombre de dossiers. Mais là, je ne  
21          sais pas si j'ai toutes les années ici, là. Je peux  
22          vous... Je vais vous donner juste un exemple ici.  
23          J'ai les années... Je peux vous donner deux mille  
24          sept (2007), deux mille huit (2008), deux mille  
25          neuf (2009). Ça vous donnerait une idée.

1 Q. **[670]** Une idée, d'accord, allez-y.

2 R. En deux mille sept (2007) on ne parle que de  
3 dossiers d'octroi de contrats.

4 Q. **[671]** Oui.

5 R. On ne parle pas de dossiers d'autorisation d'appels  
6 d'offres qui sont préalables, de dossiers  
7 administratifs, nomination de postes.

8 Q. **[672]** Non, non, on parle au niveau des soumissions?

9 R. Travaux, les soumissions, j'ai eu cent huit (108)  
10 dossiers d'octroi de contrats en deux mille sept  
11 (2007), cent quatre-vingt-trois (183) en deux mille  
12 huit (2008) et cent soixante-sept (167) en deux  
13 mille dix (2010), en deux mille neuf (2009).

14 Q. **[673]** Et là je ne sais pas à quel document vous  
15 faites référence, mais est-ce que vous avez  
16 l'information pour monsieur Surprenant, par  
17 exemple, pour ces années-là?

18 R. Je peux vous dire ici, je peux vous dire en égout,  
19 aqueduc, mais peut-être pas pour monsieur  
20 Surprenant.

21 Q. **[674]** O.K. En égout, aqueduc, à ce moment-là?

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Pour qui?

24 Me MARTIN ST-JEAN :

25 Q. **[675]** On va arriver au nombre puis je verrai si

1 on...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 O.K.

4 Me MARTIN ST-JEAN :

5 Q. **[676]** ... a plus d'un ingénieur à ce moment-là ou  
6 pas?

7 R. Un programme de réfection des égouts et aqueducs,  
8 si j'y vais, dix, dix contrats en deux mille sept  
9 (2007), dix-neuf contrats en deux mille huit  
10 (2008), vingt-six (26) contrats en deux mille neuf  
11 (2009).

12 Q. **[677]** O.K. Et combien, à votre souvenir ou à votre  
13 connaissance, combien d'ingénieurs des quinze dont  
14 on vient de parler pouvaient faire de l'égout, de  
15 l'aqueduc pendant ces années-là de référence dont  
16 on parle?

17 R. Quatre.

18 Q. **[678]** Quatre?

19 R. Oui.

20 Q. **[679]** Et qui sont-ils?

21 R. Gilles Surprenant, Catherine Aubin, Isabelle  
22 Dufresne et Trung Thu Nguyen.

23 Q. **[680]** D'accord. Donc vous vous avez à gérer, vous  
24 êtes, vous êtes la courroie de transmission entre  
25 ces ingénieurs-là et enfin vous une des courroies



1 de transmission entre ces ingénieurs-là et les  
2 instances décisionnelles plus hautes qui doivent  
3 éventuellement octroyer ou non un contrat.

4 R. Exactement, oui. Et la courroie de transmission qui  
5 en assure aussi le suivi, qui assure le suivi des  
6 interventions de chacun des intervenants, que les  
7 délais d'intervention soient raisonnables, des  
8 délais aussi pour viser les dates prévues d'octroi  
9 de contrat afin que les travaux puissent être  
10 réalisés dans les délais qui avaient été  
11 initialement planifiés.

12 Q. **[681]** O.K. On avait entendu monsieur Surprenant  
13 nous dire qu'il était le seul à faire de la  
14 conception au niveau des égouts et de l'aqueduc. Ce  
15 que je comprends de ce que vous me dites c'est que  
16 ce n'est pas le cas, il y en avait d'autres?

17 R. Dans les années peut-être dans les années, moi je  
18 n'étais pas là en quatre-vingt-huit (88), quatre-  
19 vingt-onze (91) à deux mille trois (2003) je  
20 faisais de la conception de nouveaux  
21 développements, donc je ne touchais pas aux égouts,  
22 mais il y a une certaine période où monsieur  
23 Surprenant a probablement été un des seuls qui  
24 faisait des égouts...

25 Q. **[682]** D'accord.

1 R. ... parce que les ressources étaient très  
2 restreintes.

3 Q. **[683]** Oui?

4 R. Donc quatre-vingt, je ne sais pas moi, quatre-  
5 vingt-dix (90), au courant des années quatre-vingt-  
6 dix (90) je pense qu'il était un des seuls.

7 Q. **[684]** Mais la période où vous étiez là...

8 R. Moi quand je suis...

9 Q. **[685]** ... et vous traitiez de sommaire décisionnel?

10 R. À partir de deux mille quatre (2004) moi quand  
11 j'étais là, un peu auparavant il y avait moins de  
12 monde, mais en deux mille quatre (2004) il y a  
13 Brigitte Péland qui est arrivée qui faisait des  
14 égouts, François Thérooux faisait aussi des projets  
15 d'égout, aqueduc. Il y en avait au moins trois dans  
16 l'année deux mille trois (2003), à partir de deux  
17 mille trois (2003), deux mille quatre (2004). Et ça  
18 a grossi pour arriver à quatre, puis même il y a  
19 peut-être un peu plus de personnes maintenant.

20 Q. **[686]** O.K. Je reviens au bureau, au soutien des  
21 instances?

22 R. Oui.

23 Q. **[687]** On parlait de caractère technique, donc au  
24 niveau, par exemple, du coût d'exécution des  
25 travaux, au bureau des instances, là, au bureau de

1           soutien des instances on ne traite pas ou, est-ce  
2           qu'on a la capacité d'analyser, c'est-à-dire  
3           comment se fait-il qu'un projet coûte beaucoup plus  
4           cher qu'un autre ou c'est vraiment plus au niveau  
5           de la présentation?

6           R. Au niveau des coûts, il devait obligatoirement se  
7           fier au montant des estimés qui était dans, inscrit  
8           par le service requérant ou le service responsable  
9           de préparer l'estimé. Quand il y avait des firmes  
10          externes, bien là faire confiance aux estimés  
11          préparés par les firmes externes. Je ne pense pas  
12          que les analystes de dossier avaient l'expertise  
13          dans leur bureau pour revoir les estimés de  
14          projets.

15          Q. **[688]** O.K. Vous nous avez dit quant aux GDD, aux  
16          sommaires décisionnels que vous les lisiez au  
17          complet.

18          R. Oui.

19          Q. **[689]** Mais est-ce que vous validiez la justesse de  
20          l'information qui était contenue, c'est-à-dire et  
21          je ne parle pas au niveau de la présentation pour  
22          qu'un élu ou que monsieur et madame tout le monde  
23          puissent comprendre de quoi ressortait le projet,  
24          mais à savoir au niveau d'une augmentation des  
25          coûts, on va le dire, là, il y a eu une

1 augmentation de vingt, vingt-cinq, trente pour cent  
2 (20-25-30 %) à un moment donné sur quelques années.  
3 Est-ce que vous aviez à vous assurer, bien ça n'a  
4 pas d'allure, c'est beaucoup trop cher ou ça  
5 c'était vraiment du ressort de quelqu'un d'autre?

6 R. C'était toujours la responsabilité de l'ingénieur  
7 chargé de projet de préparer son estimé, son propre  
8 estimé. C'était sa responsabilité professionnelle.  
9 L'estimé était signé par l'ingénieur qui le  
10 préparait, ça m'était transmis par son supérieur,  
11 le chef de section. Et je m'assurais moi que le  
12 montant qui était inscrit au dossier était bien le  
13 montant qui avait été prévu...

14 Q. **[690]** Oui.

15 R. ... lors de cet estimé-là.

16 Q. **[691]** Monsieur Surprenant au début des années deux  
17 mille (2000) parce que c'est là que la grosse  
18 poussée de coûts s'est fait sentir nous disait que  
19 vous étiez son patron?

20 R. C'est totalement faux, je n'ai jamais été le patron  
21 de monsieur Surprenant au début des années deux  
22 mille (2000).

23 Q. **[692]** Je comprends que l'organigramme qu'on a ici  
24 devant nous...

25 R. Hum, hum.

1 Q. **[693]** ... toujours, ce n'est pas en deux mille  
2 (2000), ce n'est pas en deux mille deux (2002), ce  
3 n'est pas en deux mille trois (2003)...

4 R. C'est plus tard.

5 Q. **[694]** ... mais si on se reporte sur la division,  
6 conception d'un côté et surveillance des travaux de  
7 l'autre...

8 R. Oui.

9 Q. **[695]** ... à quel endroit vous vous situez vous au  
10 début des années deux mille (2000) dans cet  
11 organigramme-là?

12 R. Au début des années deux mille (2000) je relevais  
13 du, j'aurais été, je ne sais pas si je peux écrire.

14 Q. **[696]** Dites-nous-le dans un premier temps?

15 R. J'aurais été assistant à monsieur Marcil qui était  
16 chef de division, la division, c'est dur à dire à  
17 partir, c'est comme, c'est comme si au-dessus des  
18 deux carrés bleus, O.K.?

19 Q. **[697]** Oui.

20 R. Il y avait eu la... on voit le chef de division, la  
21 boîte verte, là.

22 Q. **[698]** Oui.

23 R. C'est comme si j'avais été sur cet embranchement-  
24 là. Au lieu d'être en haut avec la direction...

25 Q. **[699]** Bien, là, essayez de... je ne sais pas

1 comment...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [700] Vous avez seulement à aller chercher l'outil  
4 dans...

5 R. À droite.

6 Q. [701] Le crayon.

7 R. Le crayon, O.K. Ma boîte... Ça trace-tu? O.K. Là je  
8 fais ça. Normalement, j'aurais été plus comme ici,  
9 cette boîte-là.

10 Me MARTIN ST-JEAN :

11 Q. [702] Vous l'auriez placé là votre...

12 R. Oui.

13 Q. [703] ... votre stylo, votre crayon s'est arrêté?

14 R. Oui, c'est ça.

15 Q. [704] Et donc, vous n'étiez pas un patron de  
16 monsieur Surprenant, ni organisationnel ni  
17 fonctionnel, là?

18 R. Non, pas directement.

19 Q. [705] C'était qui son patron, à ce moment-là? Vous  
20 nous avez dit que c'était son chef de section qui  
21 vous remettait les...

22 R. Oui, il y a eu... à un moment donné, ils ont nommé  
23 un chef de... c'était chef de groupe, voirie, et il  
24 y avait un chef de groupe, égouts.

25 Q. [706] D'accord. Ça c'est les titres mais...

1 R. Oui, c'est les titres.

2 Q. [707] ... qui étaient les individus, là?

3 R. Chef de groupe, voirie, c'était Marc Hébert et le  
4 chef de groupe, égouts et aqueducs, de mémoire,  
5 c'était monsieur Chamberland.

6 Q. [708] Monsieur Chamberland. Yves Chamberland?

7 R. Oui, c'est ça.

8 Q. [709] Donc, vous, vous ne faisiez pas l'analyse des  
9 écarts de prix...

10 R. Non.

11 Q. [710] ... c'est-à-dire entre ce qu'on avait déjà  
12 vu, par exemple, avec Gespro, dans le passé?

13 R. Bien, dans ces années-là, on faisait un comparable  
14 avec les coûts unitaires globaux des années  
15 antérieures, si on sort des sommaires décisionnels.

16 Q. [711] Oui.

17 R. Mais que je ne m'occupais pas de deux mille trois  
18 (2003) à deux mille quatre (2004), là. Moi, je peux  
19 vous parler des sommaires décisionnels à compter de  
20 deux mille quatre (2004), où j'ai été impliqué.  
21 Mais ça dépend de la section, deux mille trois  
22 (2003) à deux mille quatre (2004), parce que j'en  
23 faisais en tant qu'ingénieur au niveau de la voirie  
24 dans les nouveaux développements. Au fil des  
25 années, l'aspect financier qui faisait la

1 justification, où on présentait les écarts entre  
2 les prix soumis et les estimés, ça a varié dans le  
3 temps.

4 Q. **[712]** O.K. Donc, chacun avait... on va y revenir un  
5 peu plus tard aussi, là, mais, si je comprends  
6 bien, chacun avait des tâches bien spécifiques.

7 R. Oui.

8 Q. **[713]** Et vous, dans vos tâches, si je comprends ce  
9 que vous me dites, c'est que ce n'était pas votre  
10 job de contester les prix qui apparaissaient ou qui  
11 pouvaient être gonflés ou qui pouvaient vous dire :  
12 « Bien là... »... ça coûtait... je prends un  
13 exemple, ça coûtait quatre-vingts dollars (80 \$) la  
14 tonne l'an passé, ça coûte cent dollars (100 \$) la  
15 tonne cette année, comment se fait-il? Ce n'était  
16 pas...

17 R. Non, ce n'était pas dans mes responsabilités.

18 Q. **[714]** Et c'était organisé comme ça? C'est-à-dire au  
19 niveau, là, du module, là, les tâches étaient  
20 réparties de cette façon-là? Est-ce qu'il y avait  
21 des mesures de contrôle pour s'assurer qu'un silo  
22 pouvait superviser ou réviser le travail d'un autre  
23 silo ou c'était tout simplement monté comme ça  
24 puis...

25 R. C'était plus un travail qui était en collégialité



1           entre les différents ingénieurs, où il y en avait  
2           plus qu'un.

3       Q. **[715]** Oui.

4       R. Quand l'analyse se faisait sur les coûts des  
5           soumissions reçues les années antérieures, c'était  
6           en groupe, c'était fait avec des statistiques des  
7           projets des années précédentes.

8       Q. **[716]** O.K. Et après...

9           LA PRÉSIDENTE :

10          Excusez-moi, Maître St-Jean.

11       Q. **[717]** Je voudrais juste comprendre une chose. Est-  
12          ce que je dois comprendre que plus vous étiez haut  
13          dans la hiérarchie, plus vous n'étiez qu'un  
14          « rubberstamp »? Autrement dit, si vous vous  
15          rendiez compte qu'il y avait des matériaux, par  
16          exemple, qui passaient du simple au double dans le  
17          coût, vous ne vous posiez pas de question? Vous ne  
18          demandiez pas, vous signiez puis ça finit là?

19       R. Ce n'était pas ma responsabilité...

20       Q. **[718]** C'est ce que je dis.

21       R. C'est ça.

22       Q. **[719]** Donc, ça vous passait au-dessus des yeux,  
23          vous signiez puis vous ne posiez pas de question?

24       R. Pas que ça me passait au-dessus des yeux. Si je  
25          voyais des écarts, je posais des questions. Mais ça

1 dépend de quoi on parle, là. L'estimé préparé pour  
2 un projet spécifique X donné à un ingénieur...

3 Q. [720] Bien, c'est exactement ce que maître St-Jean  
4 vient de vous demander.

5 R. Non, je ne peux pas contester à chaque fois, ce  
6 n'était pas mon travail de contester ou de  
7 surveiller chacun des estimés préparés par chacun  
8 des ingénieurs.

9 Me MARTIN ST-JEAN :

10 Q. [721] Et c'est là que je reviens au principe de  
11 silo ou, si on veut, des gens qui ont un champ de  
12 vision restreint, qui ne porte que sur un élément  
13 bien précis et pas sur ce que son voisin fait ou ce  
14 que quelqu'un d'autre fait. C'est dans ce sens-là  
15 aussi... madame parle de « rubberstamping », vous  
16 étiez utilisé comme courroie de transmission, ça  
17 peut-être la même chose, mais il n'y a pas de  
18 révision qui était faite à votre niveau, là?

19 R. Non, il n'y avait pas de révision de l'estimé qui  
20 était faite à mon niveau. Cependant, ce qui est en  
21 train de changer, suite à des rapports de  
22 vérification, qui ont amené ou qui avaient détecté  
23 ça aussi...

24 Q. [722] Et là on parle de deux mille neuf (2009).

25 R. Deux mille dix (2010)... neuf, dix (10) et onze

1 (11), là, où il y a la mise sur pied de la division  
2 de l'économie de la construction ou de l'estimation  
3 des coûts, qui est présentée dans la présentation  
4 qui a été déposée.

5 Q. **[723]** Oui.

6 R. C'est justement pour qu'eux puissent contre-  
7 vérifier ou « challenger » les estimés des  
8 ingénieurs. Ça fait que c'est là que... Et avec les  
9 outils et avec les coûts réels, pareil comme les  
10 firmes externes, l'économie de la construction sont  
11 capable de le faire. Mais c'est vrai que, dans ces  
12 années-là, ça ne se faisait pas.

13 Q. **[724]** Il n'y en avait pas de mécanisme comme ça.

14 R. Non, il n'y en avait pas.

15 Q. **[725]** Et donc, ce bureau-là, pour ce qui est des  
16 gens en mesure de faire des estimés en matière de  
17 construction, si je comprends bien, le précurseur  
18 de ça, de façon transitoire, c'était le travail que  
19 Luqs a fait...

20 R. Exactement.

21 Q. **[726]** ... en deux mille neuf (2009), début deux  
22 mille dix (2010)?

23 R. Exactement.

24 Q. **[727]** O.K. Vous nous avez également parlé, à un  
25 moment donné, que monsieur Robillard, selon vous,

1           avait... suite à des reportages parus dans les  
2           médias, vous avait demandé de travailler. Vous avez  
3           dit : « J'ai travaillé deux jours le week-end pour  
4           faire le travail de défrichage. » Pour en arriver à  
5           la conclusion qu'effectivement, les coûts  
6           semblaient... en fait, ce n'était pas tellement les  
7           coûts mais c'était toujours les mêmes qui  
8           revenaient?

9           R. Bien, c'était surtout sur la hauteur du montant des  
10          contrats que ces firmes-là, certaines principales  
11          firmes avaient obtenu au cours d'une période  
12          donnée. C'est ça qui m'avait été demandé de  
13          valider.

14          Q. **[728]** O.K. Et on vous a demandé si à ce moment-là,  
15          suite à vos constatations, les règles d'octroi  
16          avaient été modifiées ou s'il y avait eu une façon  
17          de faire différente à la Ville face à cette  
18          constatation-là, et vous avez dit non.

19          R. Non dans l'immédiat, mais c'est à très court terme  
20          qu'il y a eu des choses qui ont changé, qu'il y a  
21          eu le comité Coulombe, qu'il y a eu la Loi 76, que  
22          l'UPAC a été créée, et et caetera, et caetera.  
23          Parce que cette étude-là qu'on m'avait demandé de  
24          faire, si ma mémoire est bonne je crois que c'est  
25          en deux mille neuf (2009) que ces choses-là étaient

1 sorties dans les journaux et que j'avais fait  
2 l'étude.

3 Q. **[729]** Mais je veux comprendre votre rôle aussi, là.  
4 On ne vous demandait pas de formuler des  
5 recommandations mais bien de...

6 R. Non, non, non.

7 Q. **[730]** ... de sortir l'information et de la comparer  
8 avec ce qui était sorti dans les... En fait,  
9 valider l'information que les médias avaient en  
10 leur possession à ce moment-là?

11 R. C'est bien ça. Et à ma connaissance, je crois que  
12 j'étais comme une deuxième vérification parce que  
13 je crois qu'à l'hôtel-de-ville des gens avaient  
14 fait des recherches dans le système SIMON, le  
15 système des bons de commande, système intégré  
16 Montréal. Ça fait que c'était peut-être une demande  
17 en contre-vérification.

18 Q. **[731]** Donc, on est... Et là on arrive à Luqs  
19 quelque temps par la suite, dans cette foulée-là du  
20 rapport Coulombe, des modifications essentiellement  
21 législatives qui ont changé en fait ce que la Ville  
22 pouvait ou ne pouvait pas faire au niveau de  
23 l'octroi de contrats.

24 R. C'est ça. Qui était principalement qu'aucune  
25 personne ne peut divulguer aucune information

1           concernant tout preneur de cahier des charges.  
2           Toute municipalité aussi doit produire un estimé  
3           avant l'ouverture des soumissions. Il y a beaucoup  
4           de municipalités qui ouvraient les soumissions,  
5           elles octroyaient le prix. Maintenant toutes les  
6           municipalités au Québec doivent produire un estimé  
7           pour comparaison avec le prix des soumissions. Il y  
8           a plusieurs choses que la Loi 76 a apporté. La  
9           vente des documents est strictement par  
10          l'intermédiaire du site SEAO, vente des documents  
11          et de tout autre document se rapportant au contrat.

12        Q. **[732]** Donc, l'histoire d'avoir des gens qui se  
13          présentent à un comptoir et qui...

14        R. Ça n'existe plus depuis avril deux mille onze  
15          (2011), la loi exige que toute municipalité utilise  
16          le système SEAO pour la vente des documents.  
17          Seulement SEAO peut distribuer les documents.

18        Q. **[733]** S'il était possible d'avoir la pièce 19P-242,  
19          s'il vous plaît. Ce qu'on a fait, ce qu'on a vu  
20          comme exercice ce matin, c'était que à compter de  
21          deux mille dix (2010) les prix ont baissé quant aux  
22          soumissions reçues. Et on voit par contre que les  
23          estimations de la Ville sont toujours à trente-cinq  
24          pour cent (35 %) plus élevées que celles du plus  
25          bas soumissionnaire conforme à ce moment-là, dans

1 la plupart des cas ça varie, trente-cinq (35 %),  
2 trente-sept pour cent (37 %), et caetera, et  
3 caetera. Et j'essaie de comprendre si ce n'est pas  
4 un peu ça l'effet d'un logiciel comme Gespro qui  
5 fait une base historique de trois ans. Et là on est  
6 dans une première année en deux mille dix (2010),  
7 et Gespro ce qu'il nous dit, c'est  
8 essentiellement : « Bien, regardez, le prix que  
9 j'ai en colligeant deux mille neuf (2009), deux  
10 mille huit (2008), deux mille sept (2007),  
11 m'amènerait à un prix, si on prend le premier, de  
12 deux millions cent vingt-huit mille  
13 (2 128 000 \$). » Est-ce que je comprends bien à ce  
14 moment-là?

15 R. Oui. Gespro donne cet ordre de grandeur-là, selon  
16 moi. L'ingénieur peut l'ajuster en fonction des  
17 conditions du marché, de la complexité du projet,  
18 et caetera, et caetera, sauf que le système Gespro,  
19 avant que lui puisse s'ajuster, ça va prendre  
20 beaucoup, beaucoup d'entrées de données et de  
21 nouvelles soumissions, de nouveaux contrats, de  
22 nouveaux chiffres avant que... S'il n'y a pas  
23 d'intervention de dire, on fait une révision avec  
24 les gens de l'informatique puis on va baisser tous  
25 les prix de Gespro, mettons, de trente pour cent

1 (30 %) pour revenir aux conditions, c'est certain  
2 que ça va prendre un certain temps avant que le  
3 système s'ajuste.

4 Q. **[734]** Parce que c'est le propre de ce logiciel-  
5 là...

6 R. Exactement.

7 Q. **[735]** ... c'est d'emmagasinier les données et  
8 éventuellement de les régurgiter...

9 R. C'est des retours des soumissions, ça fait qu'il  
10 faut aller souvent en soumission pour ressaisir des  
11 données.

12 Q. **[736]** Quant à Luqs, quand on regarde son prix, si  
13 on prend le premier contrat dans la base  
14 d'exemples, il est quand même un bon cinq cent  
15 mille dollars (500 000 \$) plus élevé que la  
16 soumission. Est-ce qu'on a posé des questions à  
17 l'entreprise et essayé de voir pourquoi eux étaient  
18 quand même cinq cent mille dollars (500 000 \$) plus  
19 élevé?

20 R. Il faudrait essayer de voir le sommaire  
21 décisionnel, regarder le dossier.

22 Q. **[737]** O.K. Alors vous, ce n'est pas quelque chose  
23 dans lequel vous étiez impliqué à ce moment-là?

24 R. On a demandé, de mémoire il me semble qu'on a  
25 demandé des vérifications pour certains dossiers.



1 Q. **[738]** O.K. Et quelles étaient les réponses données  
2 à ces demandes d'information-là?

3 R. Là, de mémoire je ne pourrais pas vous dire. Il  
4 faudrait que je fouille dans des dossiers.

5 Q. **[739]** Parce qu'on regarde toutes les soumissions en  
6 deux mille dix (2010) et elles sont toutes plus  
7 élevées.

8 R. Oui, les estimations sont...

9 Q. **[740]** Les estimations de Luqs sont toutes plus  
10 élevées que le prix qui est rentré par le plus bas  
11 soumissionnaire conforme.

12 R. Il y a peut-être un ou deux cas qui sont  
13 particuliers, mais le reste, oui.

14 Q. **[741]** Particuliers dans quel sens?

15 R. Où je pense que la firme Luqs n'avait pas compris  
16 le concept ou le projet.

17 Q. **[742]** Ah bon?

18 R. Je crois que c'était dans du fraisage à chaud. Je  
19 pense qu'il était à neuf cent mille dollars  
20 (900 000 \$). Il y avait une différence beaucoup  
21 plus énorme.

22 Q. **[743]** Mais de façon générale, là, ils sont quand  
23 même plus « chérants » que le marché libre, là?

24 R. Il faudrait qu'on descende, qu'on voie, là. Luqs...  
25 Oui. Si on parle de Luqs, oui, il est...

1 Q. [744] Oui oui.

2 R. Il est tout le temps plus élevé, mais pas tout le  
3 temps dans l'ordre de trente-cinq (35), quarante  
4 pour cent (40 %), là.

5 Q. [745] Non non non, mais de façon générale, c'est...

6 R. Oui, il y a une différence.

7 Q. [746] C'est plus élevé, là.

8 R. Oui oui oui.

9 Q. [747] O.K.

10 R. Les prix du marché de la construction étaient  
11 inférieurs aux estimés de la firme Luqs.

12 Q. [748] Oui.

13 R. Si on prend...(Inaudible).

14 Q. [749] Et ça, on n'est pas en mesure de savoir  
15 exactement pourquoi aujourd'hui.

16 R. Bien, ça serait...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [750] Pourquoi le prix des soumissionnaires est  
19 plus bas?

20 R. Oui.

21 Me MARTIN ST-JEAN :

22 Oui.

23 R. Bien, il y a des spéculations, mais on a... Ça a  
24 amené certains éléments cet avant-midi. Non-  
25 disponibilité de la liste à cause de la loi,

1 beaucoup moins d'investissements, si vous...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[751]** Est-ce qu'on pourrait dire l'effet Marteau?

4 R. Aussi. Oui. Et il faut dire beaucoup moins  
5 d'investissements. Il y a différents éléments, mais  
6 l'effet Marteau aussi. Oui.

7 Me MARTIN ST-JEAN :

8 Je comprends très bien votre question, Madame la  
9 Présidente, mais moi je suis à une étape où, si on  
10 prend pour acquis, en deux mille dix (2010), qu'on  
11 est dans un vrai marché qui est libre, ouvert à  
12 toute concurrence, et que Luqs agit essentiellement  
13 comme un soumissionnaire potentiel sur chacun des  
14 contrats, comment se fait-il qu'eux, avec l'effet  
15 Marteau, avec tous les autres effets, là, de la  
16 loi, et caetera, qu'ils sont constamment plus  
17 élevés?

18 R. Mon opi...

19 Q. **[752]** C'est leurs...

20 R. Mon opinion...

21 Q. **[753]** C'est leurs évaluateurs? C'est leurs  
22 estimateurs?

23 R. Mon opinion personnelle...

24 Q. **[754]** Oui?

25 R. Compte tenu du nombre de contrats, si on va

1 complètement en bas, et du montant de  
2 l'investissement par rapport aux années  
3 antérieures, et du fait qu'on a commencé, si on  
4 regarde les dates des premiers appels d'offres, on  
5 n'a pas commencé au mois de janvier, février, à  
6 faire des soumissions, que les entrepreneurs  
7 remplissent leurs carnets de commandes, et que  
8 d'autres contrats soient par la suite, et caetera.  
9 Les entrepreneurs arrivent, et on va avoir des  
10 contrats octroyés seulement qu'au mois de juillet  
11 ou août, là. O.K.?

12           Donc, les entrepreneurs, d'après moi, mon  
13 opinion personnelle - je ne suis pas économiste de  
14 la construction, je suis ingénieur - étaient très  
15 agressifs pour aller obtenir des travaux pour faire  
16 travailler les employés, les équipements, et ces  
17 choses-là.

18 Q. **[755]** Parce qu'il y en avait moins.

19 R. C'est mon opinion, oui. C'est mon opinion  
20 personnelle. Ça n'ira pas expliquer le trente (30),  
21 quarante pour cent (40 %), mais ça peut expliquer  
22 que Luqs, c'est... est souvent, pas, peut-être à  
23 vingt (20) ou vingt-cinq (25), là.

24 Q. **[756]** O.K. Et si on regarde, si on regardait pour  
25 deux mille onze (2011), là, on a vu ici, c'est

1 environ, à la dernière page, c'est trente-six pour  
2 cent (36 %) Gespro, enfin l'estimé, le programme  
3 d'estimé de la Ville est à peu près à trente-six  
4 pour cent (36 %) sur une moyenne plus élevée. Quand  
5 on regarde le prochain tableau pour deux mille onze  
6 (2011), l'onglet 243, si on va en bas tout de  
7 suite... Donc... Oui, merci. Donc, là on est, on  
8 vient de passer de trente-trois (33) à trente pour  
9 cent (30 %), ou environ d'autre... Tranquillement,  
10 là, c'est ça qu'on comprend. C'est que...

11 R. Oui mais...

12 Q. [757] ... les prix diminuent graduellement.

13 R. Comme je vous dis, pour le tableau deux mille onze  
14 (2011), pour faire un bon exercice, il faudrait  
15 sortir les données de l'année au complet.

16 Q. [758] C'est un petit échantillonnage.

17 R. Oui. C'est très, très faible comme échantillonnage,  
18 puis c'est des échantillons de début d'année.

19 Q. [759] Alors, si je comprends bien, Gespro, s'il est  
20 utilisé comme il devrait être utilisé, il ferait un  
21 bon travail.

22 R. Normalement, oui. Mais...

23 Q. [760] Quand vous dites normalement...

24 R. Mais ça prend un ajustement après une période X.  
25 Quand il y a une variation subite du marché.

1 Q. **[761]** O.K. Donc, disons...

2 R. Ça lui prend un certain temps à suivre, là.

3 Q. **[762]** En deux mille neuf (2009), si on avait voulu  
4 ajuster, il aurait fallu rentrer manuellement des  
5 données pour...

6 R. Pour qu'en deux mille dix (2010) on arrive à la  
7 bonne place. Moi je crois que oui.

8 Q. **[763]** À la bonne place.

9 R. Il aurait fallu prévoir le coup, l'escompter,  
10 savoir que le marché tomberait, ou que l'effet  
11 Marteau serait important, et dire on va ajuster le  
12 système.

13 Q. **[764]** O.K. J'aimerais parler maintenant des  
14 avantages qui font partie de vos... Les avantages  
15 que vous avez touchés de la part d'entrepreneurs,  
16 là. On a parlé de bouteilles de vin, de paniers, de  
17 parties de golf, et caetera, et caetera, et  
18 caetera. Particulièrement pour ce qui est de  
19 voyages au Club Marival, il y a eu un débat tout à  
20 l'heure quant à la facture qui a été présentée par  
21 Marival, essentiellement, à Infrabec, à monsieur  
22 Zambito, et on a vu... On a vu le paiement par  
23 chèque d'Infrabec à la compagnie. Et vous, vous  
24 nous avez dit, « Bien moi j'ai payé mon forfait. »

25 R. Oui.

1 Q. **[765]** Et, si je comprends bien, vous nous dites  
2 l'avoir payé par...

3 R. De mémoire, par chèque.

4 Q. **[766]** Par chèque.

5 R. Oui.

6 Q. **[767]** Je vais vous demander, Madame la Présidente,  
7 je vous pose la question s'il ne serait pas  
8 intéressant de demander au témoin de prendre  
9 l'engagement de faire sortir ce chèque-là. Vous  
10 savez sans doute que les institutions bancaires ont  
11 généralement une politique de rétention d'au moins  
12 cinq ans, si je ne me trompe pas, alors on  
13 approche... On approche de cette période-là. Alors  
14 s'il y a un chèque, il devrait toujours exister.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Qu'en pensent les procureurs de la Commission?

17 Me CLAUDINE ROY :

18 Je trouve que c'est une excellente idée de demander  
19 à monsieur Themens de faire les démarches pour que  
20 l'on obtienne ce chèque.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[768]** Alors voilà. Monsieur Themens, pourriez-vous  
23 prendre l'engagement, s'il vous plaît...

24 R. Oui. Je prends...

25 Q. **[769]** ... d'obtenir le chèque en question

1           concernant ce voyage-là?

2           R. Je prends l'engagement, Madame la Présidente.

3           Q. **[770]** Merci.

4           Me MARTIN ST-JEAN :

5           Et...

6           LA PRÉSIDENTE :

7           Et on va dater l'engagement? Est-ce que vous avez  
8           une date limite à laquelle vous aimeriez que le  
9           témoin s'engage?

10          Me MARTIN ST-JEAN :

11          Bien, écoutez... Selon...

12          LA PRÉSIDENTE :

13          D'ici à la semaine prochaine?

14          Me MARTIN ST-JEAN :

15          D'ici à la semaine prochaine, oui.

16          LA PRÉSIDENTE :

17          Q. **[771]** Oui?

18          R. Est-ce que ça serait possible pour moi d'avoir une  
19          copie du document?

20          Q. **[772]** Certainement.

21          R. Pour m'aider à faire mes recherches, s'il vous  
22          plaît.

23          Q. **[773]** Certainement. Les procureurs de la Commission  
24          vont se faire un plaisir de vous en remettre une.

25          R. Merci.



1 Me MARTIN ST-JEAN :

2 Madame la Présidente, on dit la semaine prochaine,  
3 par contre, dans la mesure où ce chèque-là serait  
4 en possession de la banque, de son institution  
5 financière, le cas échéant, peut-être s'il n'est  
6 pas en mesure de nous donner l'information dans la  
7 semaine, à tout le moins qu'on ait une preuve que  
8 des démarches ont été entreprises en ce sens-là,  
9 afin... Parce qu'il est un peu à la remorque, je ne  
10 veux pas.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui, oui.

13 Me MARTIN ST-JEAN :

14 Je ne veux pas le mettre dans une situation  
15 délicate.

16 R. On est quelle journée?

17 LA PRÉSIDENTE :

18 D'ici à vendredi prochain, pas vendredi qui vient,  
19 mais vendredi en huit.

20 R. O.K. Sinon à tout le moins j'aurai eu un avis de la  
21 banque que les démarches sont en cours, s'ils n'ont  
22 pas mis la main dessus. Mais je vais prendre dès  
23 cette semaine.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui, mais je pense que...

1 R. Ça ne devrait pas être tellement long.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 ... la banque va agir avec célérité.

4 R. Oui, je sais.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Disons que...

7 R. Je croirais.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... je croirais que la banque.

10 R. Je vais mettre la pression.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Merci.

13 Me MARTIN ST-JEAN :

14 Q. **[774]** Merci. On a coté les autres engagements déjà  
15 est-ce qu'on peut coter celui-là en E.

16 LA GREFFIÈRE :

17 19P-246.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 E pour engagement.

20 LA GREFFIÈRE :

21 E, excusez.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Merci.

24

25 19E-246 : Engagement du témoin à produire d'ici

1                                   vendredi en huit, la preuve du chèque  
2                                   qui aurait servi à payer le séjour au  
3                                   Marival Grand & Club  
4

5                   Me MARTIN ST-JEAN :

6           Q. **[775]** O.K. Quant au golf, Monsieur Themens, vous  
7           nous avez dit j'étais invité par des confrères,  
8           monsieur Leclerc principalement. Outre monsieur  
9           Leclerc, qui d'autre vous invitait au golf?

10          R. De confrères?

11         Q. **[776]** De confrères, j'ai arrêté sur le mot  
12         principalement parce que c'est un réflexe ça me dit  
13         qu'il y en a probablement d'autres?

14         R. Bien c'était principalement monsieur Leclerc parce  
15         que je ne me rappelle pas d'autres personnes qui  
16         m'auraient invité à jouer avec eux, qui m'aurait  
17         dit, peut-être monsieur Baliana une fois.

18         Q. **[777]** Monsieur Baliana, Claudio Baliana?

19         R. Oui, peut-être une fois de mémoire.

20         Q. **[778]** O.K. Et ça c'est parce que ces gens-là  
21         étaient invités?

22         R. Oui.

23         Q. **[779]** C'était à eux qu'on donnait un foursome pour  
24         un tournoi de golf?

25         R. Oui, j'imagine que oui, oui, oui. Oui, oui.

1 Q. [780] Bien vous le savez ou vous ne le savez pas?

2 R. Oui, je le sais, ils recevaient un foursome.

3 Q. [781] O.K. Alors il y avait monsieur Leclerc,  
4 monsieur Baliana et une fois qu'ils avaient le  
5 foursome ces gens-là bien ils se constituaient une  
6 équipe pour y aller?

7 R. Exactement.

8 Q. [782] O.K. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre mis à  
9 part monsieur Baliana, monsieur Leclerc?

10 R. Non, pas à ma connaissance.

11 Q. [783] On parle de monsieur Leclerc, dans le cadre  
12 de son témoignage il nous a dit que vous saviez  
13 sûrement qu'il avait été en République dominicaine  
14 avec monsieur Vito Rizzuto, est-ce qu'il vous en a  
15 parlé?

16 R. Il m'a parlé une fois qu'il avait déjà joué au golf  
17 dans le sud avec monsieur Vito Rizzuto, mais ça  
18 s'était arrêté là. Je ne sais pas qu'il était allé  
19 avec lui en voyage ou s'il l'avait croisé par  
20 hasard dans le sud. Il n'a jamais été plus  
21 explicite que ça.

22 Q. [784] O.K. On a situé le voyage en question en  
23 quatre-vingt-dix-sept (97)?

24 R. Hum, hum.

25 Q. [785] Plus ou moins une année, il peut y avoir des

1           variances, à quel moment il vous aurait fait cette  
2           confiance-là?

3           R. Dans les années deux mille sept (2007), deux mille  
4           huit (2008).

5           Q. **[786]** Environ dix ans plus tard?

6           R. Oui.

7           Q. **[787]** Pour quelle raison puis dans quel contexte ça  
8           vient sur le sujet ça?

9           R. On était au golf en train de prendre une bière je  
10          crois comme ça.

11          Q. **[788]** Puis en passant imagine-toi donc il y a dix  
12          ans j'ai joué au golf avec Vito Rizzuto, comme ça?

13          R. Oui, c'est à peu près comme ça.

14          Q. **[789]** Vous parliez du beau temps et de la pluie à  
15          un moment donné puis du parrain de la mafia  
16          quelques secondes plus tard?

17          R. Bien c'est arrivé comme ça dans une conversation.

18          Q. **[790]** Et quelle a été votre réaction?

19          R. Sur le coup je pensais qu'il blaguait.

20          Q. **[791]** Oui?

21          R. Puis par la suite bon j'ai dit, moi je pensais que,  
22          il n'a jamais été plus loin dans ça, moi j'étais  
23          certain, j'ai toujours pensé qu'il avait croisé  
24          cette personne-là sur le terrain de golf au départ  
25          puis que ça avait adonné qu'il avait joué avec lui.

1 Q. **[792]** Mais vous aviez cette impression-là parce que  
2 vous ne lui avez pas posé de question?

3 R. Non, je n'avais pas posé de question.

4 Q. **[793]** Vous n'étiez pas curieux, moi quelqu'un me  
5 dirait ça, je dirais hein comment ça, pas vous?

6 R. Non.

7 Q. **[794]** Bon, vous saviez en deux mille sept (2007) à  
8 tout le moins qui était monsieur Rizzuto?

9 R. Oui.

10 Q. **[795]** C'était connu?

11 R. Oui.

12 Q. **[796]** O.K. Quand il était à son poste, au travail,  
13 monsieur Leclerc, on parle soit à son bureau ou à  
14 son cubicule, est-ce que vous vous y rendiez  
15 souvent?

16 R. Non.

17 Q. **[797]** Vous étiez à deux endroits différents?

18 R. Oui, deux endroits différents et monsieur Leclerc  
19 rentrait très tôt le matin, il était sur les  
20 chantiers l'après-midi et moi je suis plutôt de  
21 l'autre type, j'étais au bureau vers neuf heures  
22 trente (9 h 30) le matin...

23 Q. **[798]** O.K.

24 R. ... et je terminais plus tard. Ça fait que c'était  
25 très rare que je croise monsieur Leclerc au bureau.

1 Q. **[799]** Des photos de ses vacances dans le sud avez-  
2 vous déjà vues ça?

3 R. Pas particulièrement, non.

4 Q. **[800]** Monsieur Surprenant?

5 R. Quelques photos sur ses cimaises, oui.

6 Q. **[801]** Sur les cimaises. Soit monsieur Leclerc ou  
7 monsieur Surprenant, est-ce qu'ils avaient des  
8 photos avec des entrepreneurs?

9 R. Non, je n'ai jamais vu de photos avec des  
10 entrepreneurs dans leur bureau.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[802]** Les avez-vous vues ailleurs?

13 R. Non plus.

14 Me MARTIN ST-JEAN :

15 Q. **[803]** Pour ce qui est des billets de hockey, le  
16 vin, etc., je vais revenir aux voyages un peu plus  
17 tard encore, mais entre temps pour ce qui est des  
18 bouteilles de vin, des cadeaux, billets de hockey,  
19 soit qu'on vous a offert ou que vous avez, je  
20 comprends, sollicité, est-ce que vous n'aviez pas  
21 l'impression que ça vous mettait dans une situation  
22 un peu délicate?

23 R. Je l'ai dit un peu plus tôt dans mon témoignage, je  
24 crois, aujourd'hui, mon frère avait une compagnie  
25 et offrait des billets de hockey. Je trouvais ça

1           comme normal. Et comme je n'ai jamais eu le pouvoir  
2           d'avantager les entrepreneurs dans le cadre de mon  
3           travail, de quelque façon que ce soit, d'effectuer  
4           aucun paiement à aucun entrepreneur, ça ne me  
5           mettait pas inconfortable ou mal à l'aise. Et ça  
6           n'a jamais influencé ma prise de décision, mon sens  
7           de décision, mon intégrité ou mon honnêteté.

8           Q. **[804]** Mais...

9           R. Je suis d'accord que ce n'était peut-être pas...  
10          aujourd'hui, je me rends compte qu'en tant  
11          qu'employé d'une Municipalité, ce n'était peut-être  
12          pas des choses qui étaient très raisonnables à  
13          faire. Et je sais que dans le domaine... dans tout  
14          autre domaine, dans les affaires, oui, ça se fait.  
15          Mais je prends conscience que quand on gère les  
16          fonds ou qu'on est au service des citoyens, c'est  
17          totalement... ce n'est pas acceptable et le guide  
18          de conduite a corrigé, je pense, cette situation-  
19          là.

20          Q. **[805]** Oui, mais, moi, le problème que j'ai avec  
21          l'excuse du guide de conduite c'est comme si  
22          c'était une moralité qui vous avait été greffée à  
23          ce moment-là. Et ce que j'essaie de comprendre  
24          c'est pourquoi, aujourd'hui, vous réalisez que ce  
25          n'était pas correct puis vous n'étiez pas capable



1 de le faire en deux mille (2000), en deux mille  
2 cinq (2005) puis en deux mille neuf (2009)?

3 R. Bien, en deux mille (2000), comme je vous dis,  
4 j'étais... moi, je n'avais déjà pas rien... je  
5 n'avais pas eu ce genre d'offre-là mais...

6 Q. **[806]** Oui. Quand je vous parlais, tout à l'heure...  
7 Allez-y, pardon.

8 R. Non, excusez, allez-y.

9 Q. **[807]** Quand je vous parlais, tout à l'heure, que  
10 vous étiez une courroie de transmission, là.

11 R. Oui.

12 Q. **[808]** Outre l'octroi de contrats, là. À l'occasion,  
13 il y a des dépassements de coûts, il y a des coûts  
14 d'impacts, il y a des inconvénients qui arrivent  
15 sur le chantier, il y a des réclamations  
16 d'entrepreneurs, là, parce qu'on leur a présenté le  
17 chantier dans une situation A puis ils ont vécu une  
18 situation B puis ils veulent être dédommagés. Ça,  
19 c'est le genre de sommaire décisionnel qui se  
20 retrouvait sur votre bureau également?

21 R. Oui, j'étais la courroie de transmission de ce  
22 genre de sommaire-là.

23 Q. **[809]** La courroie de transmission pour... Et quand  
24 on voit un entrepreneur qui nous a donné du vin,  
25 qui nous a fait plaisir quand on lui a demandé puis

1 il nous a donné des billets de hockey, est-ce qu'on  
2 n'est pas un peu enclin à dire : « Bien, si je mets  
3 du sable dans l'engrenage, là, pour cette courroie  
4 de transmission-là, les bénéfices vont arrêter »?  
5 Vous nous dites, là, que ça ne vous a jamais passé  
6 par l'esprit ça?

7 R. Pas du tout. Jamais. Jamais, jamais, jamais.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[810]** Je reviens avec la question de maître St-  
10 Jean. Qu'est-ce qui fait qu'en deux mille quatre  
11 (2004), ce n'était pas grave puis que maintenant  
12 vous vous rendez compte, tout à coup, qu'avec le  
13 code de conduite, ah! là c'est grave?

14 R. Bien, pas tout à coup, avec le guide de conduite.  
15 Comment je peux vous dire? Même moi, le guide de  
16 conduite, je suis un peu content que ça arrive,  
17 parce que là c'était...

18 Q. **[811]** Vous n'étiez pas capable de vous conduire  
19 bien avant?

20 R. Je ne dirais qu'on ne se conduisait pas bien, mais  
21 il y en a, peut-être, qui ont ambitionné ou qui ont  
22 profité...

23 Q. **[812]** Mais pas vous?

24 R. ... de leurs gestes. J'aurais peut-être dû refuser  
25 les bouteilles de vin. Mais, comme je vous dis, je

1 les redonnais aux dîners des employés, je les  
2 mettais sur la table...

3 Q. **[813]** Mais, les billets de hockey, vous les gardiez  
4 pour vous?

5 R. Oui.

6 Q. **[814]** Puis vous sollicitiez les billets de hockey?

7 R. Une ou deux fois.

8 Q. **[815]** Puis ça ne vous est pas arrivé, quand vous  
9 voyiez passer la petite facture, à moins que vous  
10 étiez vraiment « rubber stamp », de poser des  
11 questions? Quand ça passait du simple au double,  
12 par exemple, puis vous voyiez c'est une entreprise  
13 avec laquelle vous deviez approuver...

14 R. Bien, du simple au double, le dossier ne serait pas  
15 passé, c'est certain. Un écart de cinquante pour  
16 cent (50 %), le dossier... la soumission aurait été  
17 rejetée, là.

18 Q. **[816]** À combien est-ce que c'était acceptable?

19 R. Jusqu'à huit pour cent d'écart, c'était les  
20 directives de la direction générale. Plus que cinq  
21 pour cent d'écart, en plus ou en moins, on n'avait  
22 pas besoin de mettre d'explication au-delà. Mais  
23 comme les règles... j'ai parlé des règles de la  
24 commission d'examen des contrats, c'est certain  
25 qu'à vingt pour cent (20 %) d'écart entre un estimé

1 et un contrat, que ce soit en plus ou en moins...

2 Q. [817] Puis quand c'était en plus...

3 R. ... il faut que ce soit réanalysé.

4 Q. [818] ... et qu'il fallait que ce soit justifié,  
5 des explications raisonnables, et que vous voyiez,  
6 à ce moment-là, que c'était une des compagnies qui  
7 vous donnaient des billets de hockey, ça devait  
8 faciliter un peu la chose?

9 R. Pas du tout, Madame, j'ai toujours demeuré intègre.  
10 Et le fait d'avoir des billets de hockey ne m'a pas  
11 fait changer de décision, aucune décision, dans mon  
12 travail.

13 Me MARTIN ST-JEAN :

14 Q. [819] Est-ce que, par exemple, dans les dossiers où  
15 vous aviez à traiter avec monsieur Surprenant...  
16 monsieur Surprenant, vous saviez qu'il recevait  
17 aussi des avantages, c'est-à-dire des bouteilles de  
18 vin et des lunchs, des tournois de golf, et  
19 caetera, et caetera?

20 R. Oui, j'imagine. Oui, je le savais.

21 Q. [820] Bien, vous imaginez que vous le saviez ou  
22 vous le saviez pas?

23 R. Je le savais.

24 Q. [821] Vous voyiez un dossier de monsieur  
25 Surprenant, est-ce que vous vous dites : « Bien,

1 O.K., je vais fermer les yeux, moi, je... » ou « Je  
2 pourrais faire quelque chose mais ça serait au  
3 détriment de monsieur Surprenant », c'était quand  
4 même un de vos amis, un partenaire de golf?

5 R. Ça n'altérerait rien, là, c'était un dossier de la  
6 Ville, c'était un contrat pour la Ville, il y avait  
7 des estimés qui étaient faits, il y avait des  
8 estimés de firmes externes qui étaient faits à  
9 l'occasion aussi. Pour moi, un dossier c'est un  
10 dossier, peu importe la nature des travaux, peu  
11 importe l'ingénieur qui s'en occupait. Parce que  
12 les dossiers montaient plus haut, il y avait des  
13 vérificateurs qui venaient, les dossiers étaient  
14 vérifiés aussi. J'ai toujours fait mon travail de  
15 façon intègre et honnête.

16 Q. **[822]** Monsieur Leclerc, il y a quelques jours, nous  
17 a dit que vous vous êtes rendu dans le sud avec  
18 monsieur Giguère, de Soter.

19 R. C'est totalement faux.

20 Q. **[823]** C'est ce que vous avez dit ce matin.

21 R. Oui.

22 Q. **[824]** On vous a également entendu dire, à propos de  
23 certaines déclarations de monsieur Surprenant, dans  
24 le cadre de l'interrogatoire ou du contre-  
25 interrogatoire de maître Rochefort, que certaines

1 de ses déclarations étaient également fausses,  
2 notamment quant aux billets de cent dollars (100 \$)  
3 là dans votre poche. Monsieur Leclerc, lui, est-ce  
4 qu'il y a une raison particulière pour laquelle il  
5 mentirait quant à ce... quant à ce point-là?

6 R. J'en ai aucune idée, mais j'aimerais bien avoir la  
7 date de ce voyage-là et que mes feuilles  
8 d'assiduité au travail soient vérifiées. Je ne  
9 pouvais pas être au travail et en même temps à ce  
10 voyage-là. Je suis certain, moi, que je n'étais pas  
11 à ce voyage-là. Et j'aimerais juste...

12 Q. **[825]** Et il a...

13 R. ... une remarque, si vous permettez...

14 Q. **[826]** Bien, il mentionnait le voyage à Cuba en deux  
15 mille six (2006) ou deux mille sept (2007).

16 R. Avec?

17 Q. **[827]** Avec monsieur Giguère. On parle de monsieur  
18 Leclerc qui, dans son témoignage, disant que vous  
19 étiez allé en...

20 R. Est-ce que je peux me permettre un commentaire? De  
21 la lecture que j'ai faite des transcriptions et des  
22 notes que j'ai prises en écoutant le témoignage de  
23 monsieur Leclerc, c'est... je crois que dans le  
24 contre-interrogatoire, vous avez parlé d'un voyage  
25 avec Themens, Surprenant, Leclerc et Soter. Et il a

1 dit... ça a comme arrêté là la réponse, ça n'a  
2 jamais... monsieur Leclerc n'a jamais dit que j'ai  
3 été en voyage avec Soter à Cuba dans le Sud. Si on  
4 revoit les notes là...

5 Q. **[828]** On reverra les notes à ce moment-là.

6 R. Vous les reverrez. Mais, moi, je vous confirme que  
7 je ne suis jamais allé...

8 Q. **[829]** Vous n'êtes pas allé.

9 R. ... avec Soter dans le Sud.

10 Q. **[830]** Je m'interrogeais, Madame la Présidente,  
11 Monsieur le Commissaire, quand on voyage dans le  
12 Sud, particulièrement à Cuba, il faut passer aux  
13 douanes et généralement ça nous prend un visa  
14 particulièrement à Cuba. Peut-être que le témoin  
15 pourrait prendre l'engagement de nous faire une  
16 photocopie, si son passeport est toujours en sa  
17 possession, des pages de son passeport.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Excellente idée.

20 Q. **[831]** Alors, est-ce que vous pouvez nous faire ça,  
21 Monsieur?

22 R. J'ai-tu le même passeport que ces années-là? Je ne  
23 le sais pas là. Je ne sais pas comment ça  
24 fonctionne. Le visa, c'est un petit papier qu'on a  
25 quand on rentre, qu'on signe dans l'avion et quand

1 on ressort... je ne sais pas comment ça marche là.

2 Me MARTIN ST-JEAN :

3 Q. **[832]** Bien, en fait, la première question, c'est...

4 R. Est-ce que...

5 Q. **[833]** ... dans la mesure où vous avez toujours le  
6 passeport qui était en vigueur...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[834]** Avez-vous toujours votre passeport?

9 R. Je ne sais pas si j'ai le passeport qui était en  
10 vigueur à ce moment-là.

11 Me MARTIN ST-JEAN :

12 Q. **[835]** Bon. Alors, comme premier engagement...

13 R. Est-ce qu'on peut... J'ai une proposition. Est-ce  
14 qu'on peut connaître la date de ce voyage-là et que  
15 vous puissiez...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[836]** Non, on demande votre passeport.

18 R. O.K.

19 Q. **[837]** Ça va être plus facile pour nous.

20 R. Je vais vérifier, je m'engage à vérifier, mais je  
21 ne sais pas... Est-ce que je peux avoir la date au  
22 moins du voyage pour vérifier?

23 Q. **[838]** On voudrait avoir votre passeport.

24 R. Actuel?

25 Q. **[839]** Actuel et votre passeport que vous aviez à



1 l'époque. Quel était... quand avez-vous fait une  
2 demande de renouvellement de passeport, si vous en  
3 avez fait une?

4 R. Bien, je vais vérifier.

5 Q. **[840]** Merci.

6 Me MARTIN ST-JEAN :

7 Q. **[841]** Alors, au niveau de l'engagement, E... et là  
8 il faudra m'aider.

9 LA GREFFIÈRE :

10 147.

11 Me MARTIN ST-JEAN :

12 147. Merci.

13 LA GREFFIÈRE :

14 247. Excusez.

15 Me MARTIN ST-JEAN :

16 247. Merci.

17

18 19E-247 : Fournir le passeport actuel et celui  
19 en vigueur au moment du voyage à Cuba

20

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[842]** Et ça pourrait être fait en même temps, donc  
23 pour vendredi prochain.

24 R. Est-ce que je pourrais au moins avoir l'année de ce  
25 fameux voyage-là?

1 Q. **[843]** On vous demande votre passeport.

2 R. Oui.

3 Q. **[844]** Bien, l'année... quelle année voulez-vous,  
4 Maître St-Jean?

5 Me MARTIN ST-JEAN :

6 Bien, écoutez, moi, j'avais pris en note dans le  
7 témoignage de monsieur Leclerc que c'était un  
8 voyage qu'il situait, lui, en deux mille six  
9 (2006), deux mille sept (2007), alors...

10 R. Mon passeport précédent probablement que celui...

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[845]** En tout cas, le passeport qui concerne ces  
13 dates-là.

14 R. Deux mille six (2006), deux mille sept (2007)?

15 Q. **[846]** C'est ce que monsieur Leclerc semble avoir  
16 témoigné.

17 R. D'accord. Si je l'ai encore en ma possession.

18 Q. **[847]** Alors, vous avez mentionné avoir eu une  
19 dernière conversation ou un dernier contact avec  
20 monsieur Surprenant, je pense, au mois de mars ou  
21 au mois d'avril de cette année.

22 R. D'après moi, c'est dans ces environs-là.

23 Q. **[848]** Monsieur Leclerc nous a dit, dans le cadre de  
24 son témoignage que vous êtes allé en voyage avec  
25 lui au printemps deux mille douze (2012), avec lui,

1 son épouse, monsieur Surprenant et un autre couple  
2 d'amis.

3 R. Oui, des amis...

4 Q. **[849]** Est-ce que c'est exact?

5 R. Oui, des amis de monsieur Leclerc.

6 Q. **[850]** D'accord. Et à quel moment ce voyage-là s'est  
7 fait?

8 R. D'après moi, c'est en mars.

9 Q. **[851]** Mars...

10 R. Février ou mars deux mille douze (2012).

11 Q. **[852]** Bon. Alors, on est plus près... hiver-  
12 printemps là.

13 R. Oui.

14 Q. **[853]** On ne parle pas au mois de mai, au mois de...

15 R. Juin, non.

16 Q. **[854]** D'accord. Alors, cet appel-là ou ce contact-  
17 là que vous auriez eu avec monsieur Surprenant  
18 était avant le voyage ou après le voyage?

19 R. C'est un peu après le voyage. Au retour...

20 Q. **[855]** Au retour...

21 R. ... il savait que je travaillais à la division de  
22 l'expertise soutien technique. Je ne peux pas vous  
23 donner la date précise, à moins que j'aie encore la  
24 note sur mon bureau, au bureau, si le papier est  
25 encore là, où il me demandait des résistances en

1 compression pour des mortiers, du béton remblai, du  
2 béton maigre.

3 Q. **[856]** O.K.

4 R. ... que je puisse lui fournir des spécifications  
5 parce qu'il travaillait chez un consultant et il  
6 avait besoin de ces informations-là pour un projet.

7 Q. **[857]** Et dans le cadre de ce voyage-là là, au mois  
8 de mars, on va le mettre au mois de mars -  
9 d'ailleurs votre passeport va permettre de mettre  
10 une date précise - vous partagiez une chambre avec  
11 monsieur Surprenant.

12 R. Oui.

13 Q. **[858]** Monsieur Leclerc et son épouse partageait une  
14 autre chambre.

15 R. Oui.

16 Q. **[859]** Et l'autre couple d'amis avait sa chambre.

17 R. Oui.

18 Q. **[860]** O.K. Je n'ai pas d'autre question, je vous  
19 remercie.

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[861]** Le contrat des compteurs d'eau à la Ville de  
22 Montréal, est-ce qu'il est passé à travers votre  
23 division?

24 R. Non.

25 Q. **[862]** Ce n'est pas du tout...

1 R. Non, c'est le service de l'eau qui s'est occupé de  
2 ça.

3 Q. **[863]** O.K. Vous, dans le fond, vous êtes en charge  
4 du sommaire décisionnel. Le sommaire décisionnel,  
5 c'est quelque chose d'important, c'est comme un  
6 mémoire au conseil des ministres, dans les faits,  
7 parce que c'est le document qui est soumis au maire  
8 et au comité exécutif pour approbation dans  
9 certaines décisions.

10 R. C'est ça, oui. Il y a une recommandation de signée  
11 par le directeur du service ou le directeur d'une  
12 direction. Et le sommaire et toutes les pièces  
13 jointes et les interventions qui viennent avec,  
14 toutes les validations d'autres personnes  
15 concernées...

16 Q. **[864]** Oui.

17 R. ... sont jointes à ça et c'est le document qui est  
18 en soutien à la décision des élus.

19 Q. **[865]** O.K.

20 R. Et la recommandation devient la décision une fois  
21 adoptée.

22 Q. **[866]** O.K. Donc, vous êtes, en fait, le gardien du  
23 sommaire décisionnel pour le préparer pour les fins  
24 du comité exécutif.

25 R. Exactement, oui.

1 Q. **[867]** Donc, c'est pour ça qu'on écrit dans le  
2 document que, dans le fond, c'est vous qui endossez  
3 le sommaire décisionnel, c'est ça?

4 R. Exactement, c'est ça.

5 Q. **[868]** Bon. Est-ce que vos supérieurs, par exemple  
6 là, dans le... tout à l'heure dans l'organigramme,  
7 c'est monsieur Hébert ou monsieur Marcil...

8 R. Oui.

9 Q. **[869]** ... ou bien des fois des membres du cabinet  
10 politiques, vous ont demandé d'arranger ça un peu  
11 dans un sommaire décisionnel?

12 R. Non, toutes les communications qui étaient faites,  
13 c'était avec le bureau du soutien aux instances  
14 et...

15 Q. **[870]** Pas monsieur Marcil, pas monsieur Hébert non  
16 plus. Pas monsieur Marcil, pas monsieur Hébert qui  
17 ne sont pas dans ce bureau-là.

18 R. Qui ne...

19 Q. **[871]** Monsieur Marcil et Monsieur Hébert, est-ce  
20 qu'ils vous ont déjà parlé d'un sommaire  
21 décisionnel? Certainement.

22 R. Bien, monsieur Marcil ou monsieur Hébert, quand ils  
23 signaient les recommandations, s'il y avait des  
24 choses qu'ils ne comprenaient pas, des questions,  
25 oui, ils pouvaient me le demander.

1 Q. **[872]** Donc, ils ne vous ont jamais mis dans  
2 l'embaras par rapport au contenu d'un sommaire  
3 décisionnel et que, vous...

4 R. Non, jamais.

5 Q. **[873]** ... vous dites « moi, ce n'est pas vraiment  
6 comme ça que je l'aimerais ce... ».

7 R. Ils n'ont jamais... j'avais toute leur confiance  
8 dans le respect des lois, des règlements et du  
9 cheminement et du traitement des dossiers.

10 Q. **[874]** O.K. Donc, vous assumez l'entière  
11 responsabilité des sommaires décisionnels. Je  
12 parle, bien sûr, de ce qui était de votre  
13 responsabilité là. Qui sont présentés aux gens du  
14 comité exécutif là. On ne vous a jamais forcé la  
15 main dans ce qui était vraiment dans votre domaine.

16 R. Non.

17 Q. **[875]** O.K. Parfait.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[876]** Tout comme vous aviez la même confiance  
20 inébranlable en monsieur Leclerc et monsieur  
21 Surprenant.

22 R. La même confiance inébranlable au niveau de...? Que  
23 moi j'avais en eux?

24 Q. **[877]** Oui.

25 R. Oui, je ne vois pas...

1 Q. [878] Ça clôt votre contre-interrogatoire, Maître  
2 St-Jean?

3 Me MARTIN ST-JEAN :  
4 Absolument, j'ai terminé.

5 LA PRÉSIDENTE :  
6 Est-ce que d'autres parties aimeraient contre-  
7 interroger monsieur Themens? Non. Alors, parfait.

8 Q. [879] Merci beaucoup, Monsieur Themens.

9 R. Hum, hum.

10 Q. [880] Et nous allons prendre une pause.

11 R. Merci, Madame la Présidente, Monsieur le  
12 Commissaire.

13 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

14 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

15 \_\_\_\_\_

16 REPRISE DE L'AUDIENCE

17 Me SIMON TREMBLAY :

18 Alors, Madame la Présidente, Monsieur le  
19 Commissaire, on en est rendu au vingtième témoin de  
20 vos travaux. J'appellerais donc à la barre monsieur  
21 Michel Paquette qui, je crois, est dans la salle.  
22 En fait, également, pour les fins du procès-verbal,  
23 il est accompagné de son procureur, Maître Simon  
24 Chartier qui est assis juste là.

25



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Bonjour, Maître Chartier.

3

4

5 L'AN DEUX MILLE DOUZE, ce quatorzième (14e) jour du  
6 mois de novembre, A COMPARU :

7

8 MICHEL PAQUETTE,

9

10 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

11

12 INTERROGÉ PAR Me SIMON TREMBLAY :

13 Q. **[881]** Bonjour, Monsieur Paquette.

14 R. Bonjour.

15 Q. **[882]** Merci de vous être déplacé.

16 R. Merci.

17 Q. **[883]** Peut-être quelques petites questions  
18 introductives. Vous avez quel âge?

19 R. Cinquante-deux (52) ans.

20 Q. **[884]** Vous êtes marié ou...

21 R. Oui.

22 Q. **[885]** Vous avez des enfants?

23 R. Deux enfants.

24 Q. **[886]** Ils ont quel âge?

25 R. Trente (30) ans, vingt-cinq (25) ans.

1 Q. [887] Parfait. Donc, vous avez mentionné votre  
2 profession actuelle, c'est?

3 R. Agent technique en surveillance de travaux.

4 Q. [888] O.K. Dans un jargon un peu plus commun, on  
5 parle de surveillant de chantier, là, sans qu'il y  
6 ait un côté péjoratif ou quoi que ce soit, mais  
7 est-ce que c'est ça un surveillant de chantier, un  
8 agent technique?

9 R. Oui, un surveillant de chantier, c'est que l'agent  
10 technique peut avoir du monde à sa charge, du monde  
11 de la Ville à sa charge. Seulement surveillant de  
12 travaux, tu fais la surveillance des travaux  
13 seulement.

14 Q. [889] O.K. Donc, c'est surveillance des travaux  
15 plus...

16 R. C'est ça.

17 Q. [890] ... si on veut. Et à quel département  
18 travaillez-vous?

19 R. Réalisation conception... réalisation et conception  
20 travaux publics.

21 Q. [891] Quand vous répondez...

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. [892] Je vais vous demander, Monsieur, de parler un  
24 petit peu plus près...

25 R. Oui. Excusez.

1 Q. **[893]** ... ou de rapprocher le micro.

2 R. O.K. Je vais rapprocher. D'accord.

3 Me SIMON TREMBLAY :

4 Q. **[894]** Peut-être également de vous adresser  
5 directement aux commissaires...

6 R. Oui, parfait.

7 Q. **[895]** ... bien que je pose les questions.

8 R. C'est beau.

9 Q. **[896]** Ça fait combien de temps que vous êtes à ce  
10 département-là, Monsieur Paquette?

11 R. Depuis dix-neuf (19) ans.

12 Q. **[897]** Avant ça, vous avez occupé d'autres  
13 départements à la Ville ou c'est...

14 R. Non, depuis dix-neuf (19) ans, tout le temps le  
15 même emploi.

16 Q. **[898]** Et cet emploi-là, c'était suite à une  
17 formation académique précise?

18 R. Technicien en génie civil.

19 Q. **[899]** Vous avez complété ça à quelle institution  
20 scolaire?

21 R. En dix-neuf cent quatre-vingt (1980) au Collège  
22 André-Laurendeau à LaSalle.

23 Q. **[900]** Avez-vous d'autres formations académiques?

24 R. Non.

25 Q. **[901]** Et avant d'entrer au département de la Ville

1           dout vous avez mentionné, là, avez-vous fait...

2           R. J'ai fait quatre ans dans un... pour une firme  
3           d'ingénieurs-conseils qui s'appelait Tredec et  
4           avant ça, j'ai fait à peu près sept... sept, huit  
5           ans à peu près dans le contrôle qualitatif, les  
6           laboratoires pour faire des essais justement sur la  
7           pierre, la roche, les asphaltes et les sols.

8           Q. **[902]** Et c'est en quatre-vingt-treize (93)...

9           R. Entre quatre-vingt (80) et quatre-vingt-sept (87) à  
10          peu près.

11          Q. **[903]** Et en quatre-vingt-sept (87), vous allez à  
12          l'entreprise...

13          R. Quatre-vingt-sept (87) à... c'est ça. Après ça en  
14          quatre-vingt-sept (87), je suis allé avec les  
15          génies-conseils puis ensuite à la Ville en quatre-  
16          vingt-treize (93).

17          Q. **[904]** En quatre-vingt-treize (93). Parfait. Madame  
18          Blanchette, si c'était possible de nous exposer la  
19          pièce 17P-216 à l'écran. Je vous demanderais,  
20          Monsieur Paquette, de regarder devant vous. Il va  
21          apparaître un organigramme, ma foi, simplifié, là.

22          R. Oui.

23          Q. **[905]** Donc, si vous regardez l'organigramme, ce  
24          n'est pas de l'inconnu pour vous?

25          R. Non, du tout.

1 Q. **[906]** O.K. Et vous, là, je sais que votre nom n'est  
2 pas identifié, mais vous vous retrouvez dans quelle  
3 boîte?

4 R. Dans la boîte verte, celle de droite.

5 Q. **[907]** Appelée erronément « Surveillant de  
6 chantier...

7 R. Surveillant de chantier. C'est ça.

8 Q. **[908]** ... quantité ».

9 R. C'est ça.

10 Q. **[909]** Puis François Thériault, vous le connaissez?

11 R. Oui.

12 Q. **[910]** Est-ce qu'il se retrouve également dans la  
13 même boîte?

14 R. Dans la même boîte.

15 Q. **[911]** Parfait. Est-ce qu'il y a des noms que vous  
16 reconnaissez dans cet organigramme-là?

17 R. Bien là, je les connais... je les connais tous.

18 Q. **[912]** Parfait.

19 R. Oui.

20 Q. **[913]** Juste au-dessus de vous, Luc Leclerc...

21 R. Oui.

22 Q. **[914]** ... vous le connaissez?

23 R. Oui.

24 Q. **[915]** Depuis quelle année?

25 R. Quatre-vingt... fin des années quatre-vingt-dix

1 (90), quatre-vingt-dix-sept (97) environ.

2 Q. **[916]** Il n'était pas là lorsque vous entrez à ce  
3 département-là ou...

4 R. Je ne l'ai pas vu. En tout cas, je n'ai pas  
5 commencé à travailler avec lui avant ces années-là,  
6 quatre-vingt-seize (96), quatre-vingt-dix-sept  
7 (97), par mémoire.

8 Q. **[917]** Et vous travaillez avec lui de façon  
9 régulière ou occasionnelle?

10 R. Non, ça a été assez régulier, là, avec d'autres  
11 ingénieurs aussi, mais avec Luc Leclerc, ça a été  
12 aussi à chaque année.

13 Q. **[918]** O.K. Et est-ce que c'est un ami personnel?  
14 Est-ce que vous...

15 R. Non, non. C'est un... c'est par affaire, là,  
16 c'est... je le voyais le jour, là. On se voyait  
17 pour le travail seulement.

18 Q. **[919]** Est-ce que vous avez eu des activités  
19 sociales avec des collègues du bureau...

20 R. Bien...

21 Q. **[920]** ... impliquant monsieur Leclerc?

22 R. Non, pas comme tel. Pas comme tel, un tournoi de  
23 golf à l'occasion, mais c'est tout.

24 Q. **[921]** Donc, la seule activité extra, là,  
25 professionnelle, si on veut...

1 R. Oui.

2 Q. **[922]** ... dans la mesure où elle l'est, là...

3 R. Oui.

4 Q. **[923]** ... on en reparlera tout à l'heure, c'est un  
5 tournoi... quelques tournois de golf avec monsieur  
6 Leclerc?

7 R. C'est ça.

8 Q. **[924]** Est-ce que vous jouiez dans son « foursome »,  
9 si vous me permettez l'anglicisme?

10 R. C'est arrivé une fois, oui.

11 Q. **[925]** O.K.

12 R. Oui.

13 Q. **[926]** Et est-ce que vous avez discuté avec lui  
14 pendant les dix-huit (18) trous ou...

15 R. Pas nécessairement, on était quatre, là, puis il y  
16 a tout le temps des gens en avant de nous autres et  
17 en arrière, là, il y a des discussions sur tout et  
18 sur rien, là.

19 Q. **[927]** C'est quoi vos rapports avec monsieur  
20 Leclerc? Je comprends qu'ils ne sont... je parle  
21 professionnellement parlant, là. Est-ce qu'ils sont  
22 courtois? Est-ce que, jamais...

23 R. Oui, c'était... c'était relativement courtois. Oui.

24 Q. **[928]** Jamais eu aucune friction?

25 R. Il n'y a pas eu de friction ni avec lui ni avec

1 d'autre ingénieur non plus.

2 Q. **[929]** Avez-vous entendu de frictions ou de  
3 malentendus, de conflits avec... entre monsieur  
4 Leclerc et d'autres personnes du département que  
5 vous connaissez?

6 R. Pas à ma connaissance, je n'ai pas vu de... non, je  
7 n'ai pas vu ça.

8 Q. **[930]** Avez-vous déjà entendu monsieur Leclerc,  
9 comment je pourrais dire, agir d'une façon  
10 répréhensible envers d'autres collègues? Que ce  
11 soit, par exemple - je dis ça tout haut, là - de  
12 prêter de l'argent, pas le rembourser ou lui voler  
13 quelque chose ou faire quelque chose de  
14 répréhensible, là?

15 R. Pas du tout, pas à ma connaissance, je ne voyais  
16 pas Luc Leclerc aussi souvent que ça au bureau.  
17 Moi, j'étais souvent... je vous dirais, en termes  
18 de pourcentage, je passais peut-être mon temps,  
19 quatre-vingt-dix pour cent (90 %) du temps sur les  
20 chantiers. Mais pas de... non, je n'ai pas vu de  
21 conflit comme tel avec les autres personnes, du  
22 tout.

23 Q. **[931]** Savez-vous s'il a déjà menti à ses supérieurs  
24 ou menti à vous par rapport à un dossier en  
25 particulier?



1 R. Je ne pourrais pas... non, je ne pourrais pas le  
2 savoir, je ne pourrais pas le deviner non plus.

3 Q. [932] Vous n'avez jamais entendu parler de quelque  
4 manoeuvre dans ce sens-là?

5 R. Non, pas du tout.

6 Q. [933] Donc, jamais entendu un mauvais mot sur  
7 monsieur Leclerc?

8 R. Exact.

9 Q. [934] Si on va de façon plus technique... Ah! Juste  
10 avant, monsieur Gilles Surprenant, lui...

11 R. Oui.

12 Q. [935] ... est-ce que vous le connaissez?

13 R. Non. Je le connaissais, mais si je l'appelais une  
14 fois par année, c'est beau. C'était pour avoir des  
15 informations sur la conception, des détails sur les  
16 plans.

17 Q. [936] Parce que si on se fie à l'organigramme, il  
18 n'est pas dans la même branche, donc...

19 R. Non, pas du tout, mais c'est souvent lui... bien,  
20 pas souvent lui, mais il y avait des plans  
21 d'égouts, aqueducs, puis quand j'avais des  
22 informations que je ne comprenais pas au niveau des  
23 détails ou des quantités de soumissions, je  
24 l'appelais pour avoir une information.

25 Q. [937] Et si je vous posais la même série de

1 questions, là, que je vous ai posées relativement à  
2 monsieur Leclerc...

3 R. Oui.

4 Q. **[938]** ... si c'était quelqu'un de mauvaise foi ou  
5 quelqu'un qui est de mauvaise réputation.

6 R. Non.

7 Q. **[939]** Vous n'avez jamais entendu rien de négatif...

8 R. Pas du tout. Pas du tout.

9 Q. **[940]** ... sur monsieur Surprenant?

10 R. Pas du tout.

11 Q. **[941]** Donc, je poursuis où j'en étais rendu. Si on  
12 va d'un point de vue plus technique, là, sur la  
13 nature de vos tâches. C'est quoi le rôle de chacun  
14 au niveau peut-être des deux boîtes vertes?

15 R. Bon, si je commence avec le mien, surveillant de  
16 chantier, bon, on reçoit justement de monsieur  
17 Vézina ou de l'ingénieur de projet, je reçois des  
18 documents de... des plans avec des listes de points  
19 et puis bordereau de soumission. On s'en va sur le  
20 chantier qui va débiter, on prépare, on prend note  
21 d'un petit peu de l'aspect physique des chantiers,  
22 du chantier. Il y a eu des réunions de démarrage  
23 avant ça.

24 Je rencontre l'entrepreneur puis on regarde  
25 les méthodes qu'il veut prendre, lui, pour... de

1 façon, à sa sécurité de chantier, respecter les  
2 piétons, la circulation, puis on regarde un peu les  
3 méthodes qu'il va prendre. Ensuite, quand les  
4 travaux commencent je suis là, puis je regarde un  
5 peu aller les choses, j'essaie de faire respecter  
6 les plans et devis de bonne et due forme. Que les  
7 travaux se fassent dans les règles de l'art. Je  
8 suis l'avancement des travaux. C'est comme ça que  
9 ça se passe un peu.

10 Q. [942] O.K. On va revenir sur votre rôle sur le  
11 terrain, mais je comprends que vous allez sur le  
12 terrain...

13 R. Oui.

14 Q. [943] ... sur les chantiers faire certaines  
15 vérifications...

16 R. Oui.

17 Q. [944] ... surveiller. Vous êtes combien, là je  
18 m'étends de la période débutant en mil neuf cent  
19 quatre-vingt-dix-neuf (1999) jusqu'à ce jour, il y  
20 a combien de surveillants de chantier ou devrais-  
21 je... quand je vais utiliser le mot surveillant de  
22 chantier, je parle de l'agent technique à la  
23 surveillance des travaux, juste qu'on s'entende  
24 bien?

25 R. Bien, moi, quand je suis rentré en quatre-vingt-

1 treize (93) on était treize ou quatorze, puis  
2 graduellement ça a descendu.

3 Q. [945] Jusqu'à combien ça a descendu?

4 R. Bien, jusqu'en deux mille quatre (2004), quand il y  
5 a eu les fusions, là... les défusions, c'est-à-  
6 dire, on était rendu sept, puis il y a six  
7 personnes qui sont parties dans les  
8 arrondissements, j'étais le seul en deux mille cinq  
9 (2005).

10 Q. [946] Vous étiez le seul à la voirie?

11 R. Dans le département j'étais le seul surveillant de  
12 travaux en deux mille cinq (2005).

13 Q. [947] Cette situation-là a duré combien de temps où  
14 vous étiez seul?

15 R. Vers la fin, bien, moi j'avais fait déjà, j'avais  
16 entrepris des applications, j'avais fait deux,  
17 trois applications ailleurs, parce que je sentais  
18 que... je n'étais pas bien, puis on parlait de la  
19 disponibilité, puis que le département était peut-  
20 être pour partir.

21 Mais, bon, après ça on m'a avisé que vers  
22 l'automne il y aurait d'autres individus qui  
23 rentreraient. Ils sont allés chercher des listes...  
24 d'anciens collègues de travail dans les  
25 arrondissements, puis il y en a quatre, on était

1 rendu quatre à la fin de l'année deux mille cinq  
2 (2005).

3 Mais l'année deux mille cinq (2005), là, je  
4 vous dirais janvier jusqu'à peu près septembre,  
5 octobre, ça a été très intense.

6 Q. **[948]** Et qu'est-ce que vous faites pour parer à ce  
7 manque de personnel là, est-ce que vous travaillez  
8 quatre, cinq, six fois les heures normales ou vous  
9 coupez?

10 R. Bien, beaucoup de temps, beaucoup de temps  
11 supplémentaire, mais il y a une limite à un moment  
12 donné, là.

13 Q. **[949]** Vous coupez?

14 R. J'avise les ingénieurs parce que je travaillais  
15 avec les trois ingénieurs qui étaient là, Marc  
16 Hébert, Guy Girard et Luc Leclerc, j'avais des  
17 projets avec les trois en même temps. Puis je  
18 faisais mon possible dans ces conditions-là.

19 Q. **[950]** Quand vous me parlez des deux autres, eux, si  
20 on regarde encore l'organigramme, ils se situent au  
21 même niveau que Luc Leclerc?

22 R. Exactement.

23 Q. **[951]** Est-ce qu'ils ont des tâches différentes ou  
24 c'est...

25 R. Les mêmes choses.

1 Q. [952] Mêmes choses?

2 R. C'est ça.

3 Q. [953] Réparties entre trois ingénieurs?

4 R. Exactement.

5 Q. [954] Si on revient justement sur le terrain, sur  
6 le chantier?

7 R. Oui.

8 Q. [955] Qu'est-ce que vous faites concrètement,  
9 qu'est-ce que vous surveillez au niveau technique?

10 R. Bien, je surveille la pose, on regarde, on va  
11 surveiller la pose des tuyaux d'égout, d'aqueduc,  
12 le niveau « à lequel » les regards vont être  
13 installés, les puisards, on va regarder si, quand  
14 on est rendu au niveau des bordures, au niveau des  
15 trottoirs, si les listes de points concordent avec  
16 ce que l'entrepreneur fait, qualité de béton avec  
17 une firme de génie qui vient pour surveiller ça, un  
18 laboratoire.

19 Puis tous les aspects qui peut demander des  
20 interventions par d'autres corps d'utilités  
21 publiques, exemple, des nivellements de cadres et  
22 couvercles de Bell, des cadres et « nouvelles »  
23 d'Hydro-Québec, des fermetures de conduites  
24 d'aqueduc, ça peut être... c'est assez varié comme  
25 ça, là.

1 Q. [956] Mais vous n'êtes pas sur le chantier pour  
2 vérifier ça, l'entrepreneur vous appelle s'il y a  
3 une problématique?

4 R. Bien, c'est-à-dire je suis le chantier, quand je  
5 vois qu'il y a vraiment une problématique qui va  
6 causer, on est en conflit avec une ligne de haute  
7 tension d'Hydro-Québec ou de Bell, je vais appeler  
8 les gens de Bell, j'attends qu'ils viennent pour  
9 voir si c'est valide, si ce n'est pas valide, si on  
10 peut passer, si on a du jeu pour briser les massifs  
11 puis repasser en dessous. Ça fait que j'avise  
12 l'entrepreneur avant, j'essaie d'aller en amont,  
13 j'essaie de faire le travail en avant que  
14 l'entrepreneur soit pris avec ces problèmes-là.

15 Q. [957] Puis ça c'est si vous êtes présent sur...

16 R. Si je suis présent sur le chantier.

17 Q. [958] Si vous êtes absent?

18 R. Si je suis absent, j'appelle ces gens-là.

19 Q. [959] L'entrepreneur vous appelle en disant...

20 R. Oui, oui, ça c'est sûr.

21 Q. [960] ... monsieur Paquette, j'ai tel ou tel  
22 problème ou il faut appeler tel ou tel service  
23 public?

24 R. Là je fais l'intermédiaire, j'appelle la compagnie  
25 d'utilité publique, puis là ils vont venir sur le

1           chantier pour constater ce qu'il en est.

2           Q. **[961]** Est-ce que vous vous présentez sur le  
3           chantier?

4           R. En général, j'essaie de me présenter, quand il y a  
5           ces conflits-là, j'essaie de me présenter, c'est  
6           quand même important, ça peut engendrer des sommes  
7           importantes.

8           Q. **[962]** Pour quelle raison vous vous présentez, pour  
9           vérifier que...

10          R. Pour vérifier si vraiment ce que l'entrepreneur m'a  
11          dit est exact, puis voir aussi les problématiques  
12          avec les gens, les compagnies d'experts.

13          Q. **[963]** Puis si on revient en deux mille quatre  
14          (2004), deux mille cinq (2005), quand vous étiez  
15          débordé, que vous étiez seul?

16          R. Oui.

17          Q. **[964]** Est-ce que c'est le genre de chose que des  
18          fois vous deviez faire confiance à l'entrepreneur  
19          ou malgré ça vous preniez le temps d'y aller,  
20          malgré que vous étiez hyper débordé?

21          R. Bien non, il y a des situations où je n'ai pas pu  
22          assister à ces choses-là, j'avisais l'ingénieur,  
23          que ce soit monsieur Leclerc, monsieur Girard ou  
24          Marc Hébert, je les avisais, je les informais de  
25          cette information-là, ils savaient que j'avais



1 plusieurs chantiers. Alors je les laissais aller  
2 avec ça. Des fois ça peut être l'ingénieur qui va  
3 aller voir, lui, si moi je n'ai pas le temps, si  
4 lui avait le temps.

5 Q. [965] O.K. Puis est-ce que vous avez sonné l'alarme  
6 à qui que ce soit, à vos supérieurs ou à quelqu'un  
7 relativement à ce problème-là, parce que...

8 R. Bien, monsieur Vézina je l'avais avisé que j'étais  
9 débordé, j'avais de la difficulté à suivre un petit  
10 peu le rythme, mais c'était comme ça, il n'y en  
11 avait pas d'autre.

12 Q. [966] Donc, vous avez seulement avisé monsieur  
13 Vézina?

14 R. Oui. Je sais qu'il y avait des génies-conseils qui  
15 travaillaient, mais moi pour, je me souviens de  
16 l'année deux mille cinq (2005) j'avais calculé les  
17 bordereaux que j'ai eus durant l'année puis j'en  
18 avais pour vingt-deux millions (22 M). Des projets  
19 de cinq millions (5 M), six millions (6 M), trois  
20 millions (3 M), un million (1 M).

21 Q. [967] Que vous surveilliez?

22 R. Oui, durant l'année.

23 Q. [968] Durant l'année?

24 R. Oui.

25 Q. [969] Une année normale, c'est combien environ?

1 R. Peut-être sept, huit millions (7-8 M), là, c'est  
2 une bonne année.

3 Q. [970] Quel autre problème, donc je comprends qu'une  
4 première raison, si on peut la qualifier ainsi, de  
5 présence, de votre présence sur le chantier c'est  
6 pour notamment s'il y a des problèmes avec certains  
7 services publics pour les contacter; est-ce qu'il y  
8 a d'autres utilités à votre présence sur un  
9 chantier?

10 R. Ça va, regardez, des fois s'il y a des changements,  
11 il peut y avoir des imprévus aussi, ça les imprévus  
12 c'est important à noter aussi. Il y a toutes sortes  
13 d'ordre de grandeur d'imprévus. Des petits  
14 imprévus, bon, bien, j'en prends note, j'appelle  
15 l'ingénieur de toute façon pour le prévenir que,  
16 regarde, ça va coûter plus, on va prendre plus  
17 d'items en soumission parce qu'on rencontre ça.  
18 Bien, la carte blanche, je prenais des notes. S'il  
19 y avait quelque chose de majeur, là j'avisais Luc  
20 Leclerc, des fois Gilles Vézina aussi pour lui  
21 mentionner qu'on était rendu dans quelque chose qui  
22 peut coûter très cher.

23 Q. [971] Qu'est-ce que vous entendez, la ligne vous la  
24 traciez où, vous, quand c'était quelque chose de  
25 majeur?

1 R. Bien, majeur, je veux dire, ça m'est arrivé un  
2 contrat sur la rue Saint-Laurent entre Sainte-  
3 Catherine et Maisonneuve, où on est arrivé, on  
4 posait notre égout puis on est arrivé avec une  
5 masse de béton qui était, Hydro-Québec du vingt-  
6 cinq mille volts (25 000 V) en plein milieu de  
7 la... de notre conduite d'égout. Ça fait qu'il a  
8 fallu arrêter les travaux, faire briser la masse de  
9 conduits électriques, la faire remonter puis passer  
10 notre égout en dessous. Ça c'est dispendieux. Mais  
11 les travaux... je pense qu'il y a des travaux  
12 incidents dans un contrat qui vont compenser pour  
13 ce genre de choses-là.

14 Q. [972] Qu'est-ce que vous voulez dire?

15 R. Bien, c'est une... je sais qu'il y a trois... il y  
16 a le budget, il y a le contrat, il y a les  
17 contingents puis il y a des... un montant inci...  
18 pour les incidences, qui est voté pour des trucs  
19 semblables à ça. C'est-à-dire pour les compagnies  
20 d'utilités publiques, faire changer leur profil ou  
21 faire briser ou ajuster ces choses-là.

22 Q. [973] Si on revient à la question d'avant, je vous  
23 demandais, la ligne, vous la tracez où? Vous me  
24 donnez un exemple, vous dites que c'est des sommes  
25 importantes.

1 R. Oui.

2 Q. [974] Je n'ai pas de problème à croire ça mais est-  
3 ce qu'il y a un montant, est-ce qu'il y a une  
4 directive interne, qu'elle soit écrite ou non, en  
5 disant : « Si c'est approximativement cinq cent  
6 mille (500 000), on appelle tout le monde »?

7 R. Non, ça, je ne pourrais pas vous le dire. Quand je  
8 voyais que c'était... je considérais que c'était  
9 assez élevé comme... ça pouvait engendrer des coûts  
10 élevés, j'avisais l'ingénieur. Lui... à partir de  
11 ça, lui décidait ce qu'il en était.

12 Q. [975] Puis dans votre...

13 R. Je sonnais la cloche, finalement.

14 Q. [976] O.K. Puis, selon vous, c'est à quel moment  
15 que ça devenait élevé, est-ce que c'est un montant  
16 ou c'était purement discrétionnaire?

17 R. C'était discrétionnaire.

18 Q. [977] Mais, dans votre tête...

19 R. Ah! je veux dire, ce n'est pas moi...

20 Q. [978] Dans votre tête, est-ce que, vous, vous  
21 étiez... c'est à votre discrétion mais...

22 R. Ah! non, je ne peux pas...

23 Q. [979] ... vous l'exerciez, la discrétion, vous vous  
24 êtes sans doute mis une ligne en disant : « Bien,  
25 moi, si c'est en haut de cinquante mille (50 000),

1 à ce moment-là je vais appeler mes supérieurs... »

2 R. Non, je n'avais pas de ligne comme ça. Non, je  
3 n'avais pas de ligne comme ça, aussitôt que...  
4 Même, comme je vous dis, même s'il y avait quelque  
5 chose qui pouvait coûter... dans la soumission, je  
6 regardais quelque chose qui peut coûter peut-être  
7 deux mille (2 000), deux mille cinq cents dollars  
8 (2 500 \$), j'avisais l'entrepreneur... j'avisais,  
9 c'est-à-dire, l'ingénieur quand même, qu'on  
10 rencontre ça, ça va coûter ça. Je l'avisais au  
11 moins, puis il me disait : « O.K., on y va » ou  
12 « Non, on n'y va pas ».

13 Q. **[980]** Puis est-ce que vous vous êtes déjà fait dire  
14 après coup, après avoir autorisé ces modifications-  
15 là, que celle-là est un peu élevée...

16 R. Bien, comme je vous dis, je n'autorise pas, c'est  
17 l'ingénieur qui l'autorise.

18 Q. **[981]** Bien, pas l'autorise, quand vous allez  
19 dans... on reviendra, là, sur le carnet... le mémo  
20 de chantier ou carnet de chantier ou les mémos  
21 quotidiens, là, les rapports quotidiens.

22 R. Oui, les rapports quotidiens, oui.

23 Q. **[982]** Bon, bien, il y a un accord qui est donné  
24 dans ce rapport quotidien par vous. Si, par  
25 exemple, j'ai dit, « Il y a ça de plus », bien,

1 l'entrepreneur va dire, « J'ai droit à cet extra-là  
2 ou cet incident-là » puis, vous, vous devez  
3 approuver ou non. Et là, si c'est approuvé, à ce  
4 moment-là ça s'en va en haut?

5 R. Ce n'est pas moi qui approuve. Lui va me faire,  
6 justement, une recommandation, il va mettre un mémo  
7 de chantier, je vais dire que j'ai constaté telle  
8 affaire, la situation, puis « à discuter avec  
9 ingénieur ». Moi, je marque souvent cette note-là,  
10 « À discuter avec l'ingénieur », quand je ne suis  
11 pas certain. Je remets ça à l'ingénieur puis là ils  
12 prennent une décision avec l'entrepreneur.

13 Q. **[983]** O.K. Mais votre constatation, dans les faits,  
14 là.

15 R. Oui.

16 Q. **[984]** Je comprends que... je ne veux pas faire  
17 entrer dans... faire une guerre de mots avec vous,  
18 mais, dans les faits, votre confirmation ou votre  
19 approbation, c'est un peu votre accord?

20 R. Oui, oui. Oui.

21 Q. **[985]** Parce que si vous dites : « Non, je ne suis  
22 pas d'accord », bien, la discussion va être  
23 différente avec l'ingénieur en haut de vous...

24 R. C'est ça.

25 Q. **[986]** ... que si vous dites : « D'accord, à

1 discuter »?

2 R. C'est certain.

3 Q. **[987]** Il y a une différence.

4 R. Oui.

5 Q. **[988]** Quel genre de... Comment je pourrais dire?

6 Connaissez-vous le problème avec les roches, qu'on  
7 appelle « boulder »?

8 R. Oui.

9 Q. **[989]** Pouvez-vous juste nous expliquer ça  
10 succinctement pour être sûr qu'on se comprenne  
11 bien?

12 R. Bien, « boulder »...

13 Q. **[990]** Ça a été expliqué par d'autres témoins mais  
14 juste m'assurer qu'on est tous sur la même longueur  
15 d'onde.

16 R. Un « boulder » c'est une grosse roche, plus gros  
17 qu'un mètre cube, que nous on va payer si  
18 l'entrepreneur rencontre ça dans une tranchée.

19 Q. **[991]** O.K.

20 R. Alors, j'en ai eu quelques-unes, quand même, là.

21 Q. **[992]** Ça c'est quelque chose de fréquent ou...

22 R. Bien, ça peut arriver, là, j'en ai sorti dans  
23 certains secteurs de la ville, j'ai sorti des  
24 roches de deux, trois mètres cubes de gros. Il faut  
25 qu'ils les sortent du terrain, les brisent puis les

1 envoient au dépotoir. Ça arrive.

2 Q. **[993]** Par exemple donc, s'il y a une roche de type  
3 « boulder » qui est là, vous, vous devez vous  
4 assurer qu'elle est effectivement dans le chemin?  
5 Qu'elle entrave les travaux?

6 R. Oui. Oui. Il faut qu'elle soit dans la tranchée  
7 théorique. Dans notre tranchée d'égouts, aqueducs.

8 Q. **[994]** Si elle l'est en partie?

9 R. Bien, il va essayer de la briser... il va essayer  
10 de la briser, ce qui ne passe pas. S'il a un  
11 Tramac, sinon il va l'enlever.

12 Q. **[995]** Puis il va agrandir la tranchée?

13 R. Bien, il va agrandir la tranchée mais juste dans  
14 une petite section de tranchée, qu'on va combler  
15 par de la pierre. Un surplus de pierre.

16 Q. **[996]** Et, après cet exercice-là, bien,  
17 l'entrepreneur vous dit : « J'avais une roche  
18 « boulder », j'ai dû excaver davantage », et vous,  
19 encore une fois, sur le rapport quotidien, vous  
20 allez dire si vous êtes d'accord ou non pour que  
21 l'ingénieur en haut de vous puisse éventuellement  
22 soit approuver ou non ou avoir une discussion?

23 R. En général, si jamais je ne suis pas... j'ai deux,  
24 trois chantiers ou quatre chantiers, l'entrepreneur  
25 qui rencontre ça m'appelle. J'essaie de... quand il



1 y a des travaux imprévus, j'essaie quand même  
2 d'être présent, de prendre une photo, de  
3 dimensionner cette partie-là puis de le mettre dans  
4 mon rapport. En général, j'ai tout le temps fait  
5 ça.

6 Q. [997] Puis vous en couvrez combien de chantiers, en  
7 général? Je comprends qu'en deux mille cinq (2005),  
8 c'est une année un peu exceptionnelle...

9 R. Je vous dirais que...

10 Q. [998] ... mais de nos jours?

11 R. ... entre deux mille (2000) et deux mille huit  
12 (2008), minimum, trois à quatre chantiers par jour.

13 Q. [999] En même temps?

14 R. Oui.

15 Q. [1000] Par jour?

16 R. Oui. Je faisais la... on appelle ça faire une  
17 « run », là.

18 Q. [1001] Faire la « run », oui.

19 R. Bien, des fois, je peux en avoir un qui finit, je  
20 suis en attente d'un deuxième qui va commencer, on  
21 va être en marquage pour faire des trottoirs, ça  
22 fait que j'ai du marquage de trottoirs, j'ai les  
23 chantiers qui continuent un peu encore, tu sais.  
24 J'essaie d'arranger mon horaire en fonction.

25 Q. [1002] Puis vous êtes combien d'heures... une

1            journée normale, c'est sept heures?

2            R. Une journée normale, à la Ville, c'est sept heures,  
3            mais fréquemment c'était neuf (9), dix (10), onze  
4            (11) heures.

5            Q. **[1003]** Puis sur les, disons, huit (8) heures ou  
6            huit (8), dix (10) heures, peu importe, on fera le  
7            prorata, là.

8            R. Oui.

9            Q. **[1004]** Vous êtes combien d'heures sur vos trois,  
10           quatre chantiers?

11           R. Bien, j'essaie de répartir également, ça fait que  
12           j'ai du temps de transport entre les chantiers.  
13           C'est sûr que... moi, dans mon cas, je n'avais pas  
14           de chantier à Rivière-des-Prairies et, on va dire,  
15           à Sainte-Anne-de-Bellevue, je restais quand même  
16           pas mal sud-ouest, centre-ville, un petit peu le  
17           Plateau Mont-Royal. Alors, j'étais quand même...  
18           dans la circulation quand même, là, mais je vous  
19           dirais, si j'ai trois chantiers, c'est trente pour  
20           cent (30 %) ... à peine trente pour cent (30 %) du  
21           temps sur un chantier.

22           Q. **[1005]** Tantôt vous m'avez dit, trois, quatre  
23           chantiers par jour. Est-ce que c'est tous les jours  
24           les mêmes chantiers ou...

25           R. Oui, tous les jours les mêmes chantiers jusqu'à

1 tant qu'il y en ait qui cessent, là.

2 Q. **[1006]** À titre informatif, en deux mille cinq  
3 (2005), quand vous êtes seul, là...

4 R. Oui. Bien, là, quand je vous dis, pour vingt-deux  
5 millions (22 M) de travaux, j'avais un chantier sur  
6 une rue, c'était un contrat de cinq millions (5 M).  
7 Après ça, à un moment donné, dans ce contrat-là,  
8 vers la fin, il y en a un autre qui commence, d'une  
9 envergure de trois, quatre millions (3-4 M),  
10 ensuite un autre qui commence. Puis après ça il y a  
11 une autre étape qui n'a pas été complétée sur le  
12 premier, que je reviens sur le premier. C'est comme  
13 ça, c'était tout le temps... c'est un feu roulant.

14 Q. **[1007]** Puis si je reviens aux rapports de chantier.  
15 Donc, quand vous donnez votre... tantôt vous avez  
16 dit quel nom?

17 R. Rapport quotidien.

18 Q. **[1008]** Sauf que ce n'est pas un consentement, c'est  
19 un...

20 R. Ah! un mémo de chantier?

21 Q. **[1009]** Le dernier mot, quand vous mettez, vous avez  
22 parlé d'approbation de travaux, vous dites : « Ce  
23 n'est pas moi qui les approuve, c'est la personne  
24 en haut de moi. »

25 R. C'est la personne en haut.

1 Q. **[1010]** C'est quoi le document que... c'est quoi le  
2 consentement que vous donnez exactement?

3 R. Ah! je marque comme quoi j'ai constaté la  
4 situation...

5 Q. **[1011]** Constaté, pardon, excusez.

6 R. J'ai constaté la situation puis je vais mettre des  
7 notes sur la situation, un peu expliquer qu'est-ce  
8 qui est arrivé, là. Le conflit qu'il y a eu. Puis  
9 quand je ne suis pas certain, comme je vous dis, je  
10 marque « À discuter avec l'ingénieur ».

11 Q. **[1012]** La plupart du temps, parce que c'est quand  
12 même vous qui êtes sur le chantier...

13 R. Oui.

14 Q. **[1013]** ... vous êtes technicien en génie civil  
15 depuis plus de trente (30) ans.

16 R. Oui.

17 Q. **[1014]** Vous avez quand même une bonne expérience,  
18 là.

19 R. Oui.

20 Q. **[1015]** Vous n'avez jamais eu de problème au niveau  
21 de votre... la qualité d'exécution de votre  
22 travail?

23 R. Non. En général, non, là, mais des fois ça va vite,  
24 là, on peut tourner peut-être les coins ronds un  
25 petit peu au niveau des écrits, là, parce que je

1 n'ai pas tout le temps le temps d'écrire.

2 Q. **[1016]** Non, ça je peux comprendre. Mais sauf qu'au  
3 niveau technique, là, vous n'avez rien à vous  
4 reprocher?

5 R. Non, je...

6 Q. **[1017]** On ne vous a jamais rien reproché?

7 R. Non, pas du tout.

8 Q. **[1018]** O.K. Donc, quand vous faites certaines  
9 constatations, comment ça s'opère, la discussion?  
10 Quand c'est... Vous marquez « à discuter avec  
11 l'ingénieur »?

12 R. Oui.

13 Q. **[1019]** Comment ça fonctionne?

14 R. Bien là, je...

15 Q. **[1020]** Il vous demande c'est quoi, vous  
16 l'expliquez, il dit « Parfait, c'est correct? »

17 R. J'allais rencontrer l'ingénieur au bureau, je lui  
18 montrais ça, on s'assoyait à son bureau, là, des  
19 fois le matin ou l'après-midi, quand lui était  
20 libre, puis je lui expliquais ce qu'il en était, je  
21 montrais le plan, on lui montrait... Je regardais,  
22 je lui montrais exactement qu'est-ce qui s'était  
23 passé, puis il ramassait le mémo.

24 Q. **[1021]** Ça pouvait durer combien de temps, ça,  
25 cette...

1 R. Ah! Ce n'est pas tout le temps... Cinq (5), dix  
2 minutes (10 min), quinze minutes (15 min) maximum.

3 Q. **[1022]** Ça, ces discussions-là avaient lieu  
4 seulement si vous marquez « à discuter avec  
5 l'ingénieur ».

6 R. Non, pas tout le temps. Quand même, quand je lui  
7 remettais des mémos, il les regardait quand même,  
8 devant moi, pour voir ce qu'il en était, puis... Il  
9 les ramassait dans son dossier.

10 Q. **[1023]** En discutiez-vous?

11 R. Oui oui. Un petit peu.

12 Q. **[1024]** Un petit peu...

13 R. Bien, juste sommairement, là, il regardait le mémo,  
14 O.K., on a rencontré ça, O.K. Très sommairement.  
15 Quand il y avait à discuter, là il regardait un  
16 petit peu plus en détail.

17 Q. **[1025]** Donc, juste en pratique, là, c'est important  
18 de bien comprendre, donc le matin vous faites un  
19 peu de bureau...

20 R. Oui.

21 Q. **[1026]** ... après ça, en après-midi vous faites  
22 votre run, pour reprendre votre expression, et à ce  
23 moment-là, dans le cadre de votre run, vous  
24 ramas... vous faites quatre, disons, quatre  
25 chantiers, vous faites quatre rapports quotidiens?

1 R. Des rapports quotidiens pour chaque chantier. S'il  
2 y a... Si je...

3 Q. **[1027]** Pour chaque chantier. Donc, en partant, vous  
4 partez avec votre rapport quotidien, vous avez  
5 constaté des choses de la journée.

6 R. Oui. S'il y a un chantier qu'on fait de l'égout et  
7 de l'aqueduc, il y a deux rapports. Si je fais du  
8 trottoir cette journée-là il y a trois rapports.  
9 L'autre chantier, la même chose.

10 Q. **[1028]** O.K. C'est-à-dire en fonction des...

11 R. Beaucoup... Beaucoup de...

12 Q. **[1029]** ... de la nature des tâches.

13 R. C'est ça. Exactement. Beaucoup d'écriture.

14 Q. **[1030]** O.K. Et votre discussion avec l'ingénieur,  
15 votre supérieur ingénieur, est-ce qu'elle se fait  
16 le soir même ou c'est le lendemain matin?

17 R. Ah, ça peut être deux jours après, trois jours  
18 après, mais il est avisé, au moment où je rencontre  
19 quelque chose de particulier, un imprévu de  
20 chantier, je l'avise le jour même.

21 Q. **[1031]** O.K.

22 R. Il est avisé le jour même. Mais des fois on n'a pas  
23 le temps de se rencontrer, là, ce n'est pas...  
24 L'entrepreneur, il n'attend pas à se faire payer  
25 tout de suite, là. Ça... Il faut fonctionner sur le

1           chantier. S'il y a une journée de pluie puis je  
2           vais être plus longtemps au bureau pour aller  
3           montrer ça ou... On s'entend.

4           Q. **[1032]** Puis avec monsieur Leclerc, la dynamique  
5           c'était quoi? Est-ce que vous aviez des discussions  
6           sur la majorité des rapports quotidiens que vous  
7           lui rameniez?

8           R. Non. Pas vraiment.

9           Q. **[1033]** C'était quoi le pourcentage, approxima...

10          R. Les rapports quotidiens?

11          Q. **[1034]** Bien, des discussions sur...

12          R. Ah! bien là...

13          Q. **[1035]** ... des incidents, là, sur les extra?

14          R. O.K.

15          Q. **[1036]** Je comprends que vous notez ça au rapport  
16          quotidien?

17          R. Oui oui oui. Oui, c'est ça. Exact.

18          Q. **[1037]** Je comprends que vous rapportez  
19          éventuellement, que ce soit le jour même ou deux  
20          jours après, vous rapportez ça à l'ingénieur  
21          supérieur, à vous, puis à vous...

22          R. Je ne pourrais pas dire qu'on... Non. Je ne  
23          pourrais pas dire. Des fois il va me dire « Laisse-  
24          moi ça sur mon bureau, il n'est pas là », ou  
25          quelque chose. Je lui laisse sur son bureau



1           automatiquement puis il va les regarder. S'il y a  
2           quelque chose, il m'appelle.

3           Q. **[1038]** Puis, est-ce que c'est quelque chose de  
4           fréquent qu'il vous appelait ou la plupart du temps  
5           ça allait assez bien?

6           R. Pas... Ça allait assez bien. Il ne m'appelait pas  
7           souvent pour ça, là. Oui.

8           Q. **[1039]** Est-ce qu'il y a un seul surveillant de  
9           chantier par chantier?

10          R. En général, oui. C'est arrivé... Moi je ne me  
11          souviens pas, sur mes chantiers, d'avoir... être  
12          deux surveillants, là. Habituellement on fonctionne  
13          individuel.

14          Q. **[1040]** Vous, personnellement, vous n'avez aucun  
15          souvenir?

16          R. Non. J'ai... Depuis peut-être, je vous dirais cinq,  
17          six ans, j'ai eu des stagiaires avec moi, mais pas  
18          deux surveillants de travaux permanents, Ville,  
19          ensemble. Non.

20          Q. **[1041]** C'est quoi la dynamique sur le terrain?  
21          Vous, vous réglez vos problèmes directement avec  
22          l'entrepreneur ou le contremaître? Comment ça  
23          fonctionne, vos discussions, votre interaction,  
24          devrais-je plutôt dire, avec l'entrepreneur?

25          R. Bien, c'est avec... C'est avec le contremaître, là.

1           Lorsqu'il voit qu'il prend plus de temps pour telle  
2           affaire, ou bien non quelque chose qu'on juge,  
3           qu'il juge, puis qu'il me fait part que ce n'est  
4           pas normal, ça a pris tant d'heures que ça, ou bien  
5           non... Un exemple, on en parle souvent, les  
6           fermetures d'aqueduc par les cols bleus. Des fois  
7           ça peut prendre, au lieu de prendre deux heures  
8           (2 h), ils sont occupés ailleurs, ça va en prendre  
9           quatre. Alors, il m'en fait part, il met sur le  
10          mémo « attente après les cols bleus », il y a peut-  
11          être trois camions, une pelle, deux, trois  
12          journaliers, un contremaître. Il me fait part de  
13          ça, puis je dis, « Bon, j'ai constaté la  
14          situation. »

15                        S'il m'a mis cinq heures (5 h) puis je juge  
16          qu'il en a fait deux, je vais lui mettre deux  
17          heures (2 h). Je vais biffer le cinq, puis je vais  
18          biffer... je vais mettre le deux heures (2 h). Mais  
19          en général, avant de faire son mémo il me  
20          demandait, de façon, presque cent pour cent  
21          (100 %), il mettait les heures qui étaient faites,  
22          sur le mémo. Les heures réelles étaient faites sur  
23          le mémo.

24          Q. **[1042]** Tous les entrepreneurs, ça?

25          R. Oui. Oui. Je n'aimais pas faire commencer un mémo

1 si ce n'était pas, ou bien non biffer. Je  
2 préfèrais, là, que ce soit clair.

3 Q. **[1043]** Est-ce qu'il vous est arrivé de discuter  
4 directement avec des présidents d'entreprises,  
5 d'entrepreneuriat général?

6 R. Pour ça?

7 Q. **[1044]** D'entrepreneurs généraux?

8 R. Pour le mémo?

9 Q. **[1045]** Oui, pour la question des rapports  
10 quotidiens?

11 R. Non. Non. Non.

12 Q. **[1046]** Puis pour d'autres raisons?

13 R. Non. Non plus, là. Pas plus que ça, là.

14 Q. **[1047]** Vous n'avez jamais, jamais eu à discuter  
15 avec les présidents...

16 R. Bien, s'ils venaient faire...

17 Q. **[1048]** ... des différents entrepreneurs?

18 R. S'ils venaient faire un tour sur le chantier, oui.

19 Q. **[1049]** O.K.

20 R. Comme ça, là, tout bonnement comme ça, là, mais pas  
21 plus que ça, non.

22 Q. **[1050]** Vous n'avez jamais eu de contacts en  
23 dehors...

24 R. Bien...

25 Q. **[1051]** ... du chantier avec ces gens-là?

1 R. Bien, dans des tournois de golf on les voyait à  
2 l'occasion, oui.

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[1052]** Mais l'entrepreneur privé, lui, il avait un  
5 chargé de projet, probablement, sur le chantier.

6 R. Oui.

7 Q. **[1053]** C'est avec lui que vous deviez transiger.

8 R. C'est avec le chargé de projet ou le contremaître.  
9 Des fois ce n'était pas nécessairement un chargé de  
10 projet. Il y a des compagnies qui n'avaient pas  
11 toute la structure du personnel, là, c'était  
12 souvent des contremaîtres. Les compagnies un petit  
13 peu plus grosses, il y avait des chargés de projet.

14 Q. **[1054]** Et monsieur Leclerc nous a appris que quand  
15 il fermait un dossier, c'est avec le chargé de  
16 projet sur le terrain qu'il fermait le dossier.

17 R. C'est ça. Oui.

18 Me SIMON TREMBLAY :

19 Q. **[1055]** Quand vous êtes absent...

20 R. Oui.

21 Q. **[1056]** ... sur le chantier, on va revenir un peu  
22 là-dessus.

23 R. Oui.

24 Q. **[1057]** Quand vous êtes absent sur le chantier,  
25 parce que je comprends que, si je fais le calcul,

1 vous êtes environ peut-être une heure (1 h) par  
2 jour sur un chantier donné? Environ?

3 R. Comme je vous dis, c'est variable un peu, mais on  
4 va dire entre une heure (1 h), une heure et demie  
5 (1½ h), puis j'essaie tout le temps de revenir  
6 l'après-midi, aussi. J'essaie de revenir deux fois,  
7 dans la journée, sur le chantier. Je ne vais pas...  
8 Je ne vais pas passer le matin, à sept heures et  
9 quart (7 h 15), puis repartir à huit heures et  
10 demie (8 h 30), puis laisser le chantier au  
11 complet, là. À moins que je suis vraiment occupé,  
12 là. Puis que le chantier, c'est quelque chose que  
13 je vais pouvoir vérifier le lendemain. Mais, en  
14 général, j'essaie de faire au moins deux fois.

15 Q. **[1058]** Au moins deux fois?

16 R. Oui.

17 Q. **[1059]** C'est-à-dire, est-ce que vous faites votre -  
18 et encore une fois je reprends votre expression -  
19 vous faites votre run?

20 R. Oui.

21 Q. **[1060]** Vous allez faire un peu de bureau?

22 R. Non. Je fais ma run, puis je ne vais pas au bureau.  
23 Je retourne sur la première... premier chantier.

24 Q. **[1061]** Vous faites deux tours.

25 R. Oui.

1 Q. **[1062]** Dans le fond.

2 R. Oui.

3 Q. **[1063]** Puis après ça vous...

4 R. J'essaie...

5 Q. **[1064]** Avant ça...

6 R. J'essaie d'aller voir, puis quand ils sont vers la  
7 fin du chantier important, j'allais voir l'aspect  
8 sécurisation, si c'était propre autour. Exemple, la  
9 rue St-Denis, entre la rue Sherbrooke et la rue  
10 Maisonneuve. Voir si c'était propre autour, si la  
11 signalisation était correcte, s'il n'y avait pas de  
12 plaintes pour les piétons, tout ça. Je faisais tout  
13 le temps des... une deuxième visite de chantier.  
14 Juste avant que l'entrepreneur arrête.

15 Q. **[1065]** Si vous y allez, selon vos termes, au moins  
16 deux fois, quand vous y allez deux fois, à tout le  
17 moins vous y allez moins longtemps que si vous y  
18 allez seulement une fois.

19 R. Oui. En général, oui.

20 Q. **[1066]** Oui. Ça fait qu'au bout du compte, vous  
21 passez quand même une heure (1 h), une heure et  
22 demie (1½ h) par chantier par jour.

23 R. Oui. Peut-être un deux heures (2 h), oui, on va  
24 dire. À peu près. Environ.

25 Q. **[1067]** Maximum deux heures (2 h). Puis la

1 construction, c'est sept, huit heures (7-8 h) par  
2 jour que ça fonctionne? Ou...

3 R. Huit, neuf heures (8-9 h).

4 Q. **[1068]** O.K. Non mais donc, vous êtes là, disons,  
5 une heure et demie (1 1/2h), deux heures (2 h) par  
6 jour, le chantier roule pendant huit, neuf heures  
7 (8-9 h). Qu'est-ce qui se passe pendant les six,  
8 sept, huit heures (8 h) où vous n'êtes pas là?

9 R. Bien là, je suis au courant de ce qui va se faire  
10 comme opérations. Je demande à l'entrepreneur de  
11 m'appeler s'il y a quelque chose. Comme je vous  
12 dis, là, le fait que je retourne le soir, je peux  
13 lui demander de laisser une tranchée ouverte si je  
14 n'ai pas eu le temps de voir le travail. Mais  
15 souvent ça va vite, puis on les laisse... On les  
16 laisse remplir. Quand tu sais que... On vient, à un  
17 moment donné, qu'on connaît plus les entrepreneurs,  
18 on connaît la qualité des équipes aussi, là. Alors,  
19 on se fie un peu au bon jugement de l'entrepreneur  
20 aussi là-dessus.

21 Quand je les ai vus travailler, je pense  
22 que je suis capable de juger qu'un entrepreneur est  
23 de meilleure qualité qu'un autre, puis en tout cas,  
24 les équipes, alors je les laisse... Je les laisse  
25 aller. Si je n'ai pas le temps de retourner, je ne

1           retourne pas. J'ai d'autre chose ailleurs de plus  
2           important. C'est dans ce sens-là.

3           Q. **[1069]** Donc...

4           R. J'y vais... J'y vais au niveau priorité.

5           Q. **[1070]** Si je comprends votre réponse, c'est, au fur  
6           et à mesure de travailler avec un entrepreneur,  
7           vous apprenez à le connaître?

8           R. Oui.

9           Q. **[1071]** Et à ce moment-là il y a des entrepreneurs  
10          que vous allez faire plus confiance que d'autres.

11          R. Exact. Au niveau qualité de travail.

12          Q. **[1072]** Et je comprends, tantôt vous avez dit, quand  
13          vous parliez du déménagement de services publics,  
14          vous avez dit que si, par exemple, je dois déplacer  
15          une ligne haute tension d'Hydro-Québec, puis ça  
16          prend quatre heures (4 h) à faire l'exercice...

17          R. Ça c'est un sous-traitant qui va venir pour ça.

18          Q. **[1073]** C'est ça?

19          R. Oui.

20          Q. **[1074]** Donc, ce n'est pas l'entrepreneur.

21          R. Non. Ce n'est pas l'entrepreneur.

22          Q. **[1075]** Parce que ça ce n'est clairement pas dans  
23          ses devis, là, on...

24          R. C'est ça.

25          Q. **[1076]** J'imagine, sinon ça ne serait pas un



1 problème, ça aurait été prévu?

2 R. Exact.

3 Q. **[1077]** Donc, à ce moment-là, disons que l'exercice  
4 va prendre quatre heures (4 h) avec le sous-  
5 traitant, est-ce que je dois comprendre de votre  
6 réponse préalable que pendant quatre heures (4 h),  
7 l'entrepreneur va vous charger l'attente pendant  
8 quatre heures (4 h)?

9 R. Non. Non non non. Comme je vous dis, je fais des...  
10 J'essaie de voir en amont. Avant qu'on soit rendu  
11 là, au niveau... Si on est en train de faire une  
12 tranchée en arrière puis on sait qu'il y a un  
13 conflit, on a fait un puits d'exploration pour  
14 déterminer où était ce service-là, le service  
15 souterrain, là j'ai appelé, je fais faire... Là la  
16 compagnie vient faire les travaux, puis  
17 l'entrepreneur s'en vient, puis c'est déjà fait  
18 quand il arrive là.

19 Q. **[1078]** Mais ça c'est quand c'est un imprévu prévu.  
20 C'est-à-dire, quand vous le voyez à l'avance...

21 R. Oui oui, c'est ça. C'est ça, exactement.

22 Q. **[1079]** Mais j'imagine que ça arrive, des  
23 situations...

24 R. Ça arrive, des imprévus, ça arrive comme ça.

25 Q. **[1080]** Des imprévus imprévus, là.

1 R. Oui. Là ça... Ça arrive, bien là il va supporter  
2 cette masse de conduits-là par un, je vous dirais  
3 une poutre d'acier. Il va supporter ça. Il va  
4 faire... Il y a d'autres travaux qu'il peut faire  
5 en arrière en attendant de faire le... Ça, je  
6 pourrais dire, soit démolir cette masse de béton-  
7 là, mais en général, il n'y a pas trop de conflits.  
8 Il peut y avoir des attentes à l'occasion, puis si  
9 on juge que l'attente va être trop longue, on lui  
10 demande d'arrêter les travaux, on fait cesser les  
11 travaux, de recommencer dans une journée, deux  
12 journées, trois journées. Ça c'est fait en concert  
13 avec l'ingénieur.

14 Q. **[1081]** Qui est votre supérieur.

15 R. Oui.

16 Q. **[1082]** Mais l'entrepreneur, lui, il perd une demi-  
17 jour...

18 R. Bien là il y a une...

19 Q. **[1083]** Il va perdre une demi-journée de travail.

20 R. Il va... Bien là, à la Ville, je pense, dans nos  
21 fascicules, il y a des... Il y a du temps qui est  
22 compensé pour ça. Quand on lui demande d'arrêter  
23 les travaux pour faire des opérations...

24 Q. **[1084]** Il y a une indemnité...

25 R. Il y a une indemnité, là, je ne sais plus combien,

1           là...

2           Q. **[1085]** Bon, peu importe, mais il y a...

3           R. Ça peut être deux heures (2 h), quatre heures  
4           (4 h), mais on va payer au moins son équipe. Mais  
5           là il faut qu'il se revire de bord pour aller faire  
6           des travaux ailleurs.

7           Q. **[1086]** Donc, si je prends l'exemple d'un  
8           entrepreneur en lequel vous avez confiance, est-ce  
9           que c'est possible que s'il vous appelle au  
10          téléphone, il dit, « Monsieur Paquette, j'ai tel,  
11          tel problème, un imprévu », c'est possible que, si  
12          vous lui faites confiance, parce qu'il vous a fait  
13          la preuve dans le passé qu'il travaillait bien...

14          R. Oui.

15          Q. **[1087]** ... c'est possible que vous lui disiez,  
16          « C'est beau, parfait, il n'y a pas de problème,  
17          vas-y. »

18          R. Vas-y...

19          Q. **[1088]** Sans que vous ayez à aller constater vous-  
20          même la problématique.

21          R. O.K.

22          Q. **[1089]** Est-ce que c'est arrivé, ça?

23          R. Ce n'est pas arrivé souvent, mais c'est arrivé.

24          C'est arrivé. Oui.

25          Q. **[1090]** Est-ce qu'avec des entrepreneurs en

1 particulier?

2 R. Construction Garnier. Construction Garnier, ça a  
3 bien été. Bentech aussi.

4 Q. **[1091]** Est-ce qu'il y en a d'autres que ça a bien  
5 été comme ça?

6 R. C'était... C'est ces deux-là, je pense, que je  
7 jugeais que ça allait vraiment bien dans mon cas,  
8 là.

9 Q. **[1092]** BP Asphalte?

10 R. Construction... Construction F... Non. Dans les  
11 trottoirs... Les trottoirs, ce n'était pas quelque  
12 chose que j'aimais particulièrement faire, là. Je  
13 préférais égouts-aqueducs, parce que je trouvais  
14 qu'il y avait plus de défis là, mais... Puis il y  
15 avait aussi Construction F. Catania qui était, qui  
16 avait des bonnes équipes.

17 Q. **[1093]** Si vous travaillez un peu avec votre  
18 mémoire, à part ces trois entreprises-là, est-ce  
19 qu'il y en a d'autres qui...

20 R. Dans les bonnes, là, je veux dire...

21 Q. **[1094]** Oui... Je ne vous demanderai pas de dire qui  
22 n'est pas bon.

23 R. Non non, je ne veux pas dire...

24 Q. **[1095]** Mais ceux dans lesquels vous aviez davantage  
25 confiance.

1 R. Bien, ces trois-là j'avais plus confiance. Au  
2 niveau des équipes de terrain que je connaissais,  
3 que je savais que ces gens-là avaient de  
4 l'expérience, puis on pouvait se fier à ça. Ces  
5 trois-là particulièrement, là.

6 Q. **[1096]** Puis ça, est-ce que l'ingénieur, je  
7 l'appelle ingénieur supérieur, ça peut faire drôle,  
8 mais l'ingénieur qui était votre supérieur, est-ce  
9 qu'il était au courant de...

10 R. Chargé de projet?

11 Q. **[1097]** Le chargé de projet, merci. Est-ce qu'il  
12 était au courant de cette dynamique-là entre...

13 R. Oui, oui, il était... Oui. Je le mettais au courant  
14 de ça. Je le mettais au courant.

15 Q. **[1098]** Ou l'entrepreneur, oui?

16 R. Oui.

17 Q. **[1099]** Puis dans le cadre de vos discussions avec  
18 ce chargé de projet-là, quand vous constatez un  
19 nombre X de mètres cubes additionnels, que ce soit  
20 du gravier ou du sable, peu importe, quel genre de  
21 discussion vous pouvez avoir avec votre chargé de  
22 projet, à part dire, « Bien, je l'ai vu puis ça a  
23 été tant le mètre cube. »

24 R. Bien ça, en général, quand on commence à faire de  
25 la surexcavation, on enlève... Là j'aimerais ça

1 être au courant un petit peu plus que de juste être  
2 au courant. Je vais aller sur le chantier, là. Ça,  
3 si je juge que...

4 Q. **[1100]** Mais je parle, là... Ça je comprends, là. Ce  
5 n'est certainement pas une urgence, là. Mais avec  
6 monsieur Leclerc, votre...

7 R. Oui.

8 Q. **[1101]** Avec le chargé de projet. En particulier  
9 monsieur Leclerc. Ça peut être les deux autres,  
10 mais...

11 R. O.K.

12 Q. **[1102]** Disons, on a plus entendu parler de monsieur  
13 Leclerc, là...

14 R. Oui O.K.

15 Q. **[1103]** ... dans les derniers jours. Et je prends  
16 lui à titre d'exemple, là.

17 R. Oui.

18 Q. **[1104]** Au niveau des quantités, le volume, lui, à  
19 part que vous lui disiez, « Bien, j'ai  
20 constaté... »

21 R. Ah, il va constater le chiffre que je vais lui  
22 donner, là.

23 Q. **[1105]** Il ne peut pas... Il ne peut pas, lui, parce  
24 que s'il n'est pas sur le chantier...

25 R. Non non. C'est...

1 Q. **[1106]** ... il ne peut pas argumenter avec vous.

2 R. C'est ça.

3 Q. **[1107]** Voilà.

4 R. Il va... Il va constater le chiffre que je vais  
5 relever avec l'entrepreneur. Je fais un relevé avec  
6 l'entrepreneur, puis on fait un mesurage, puis on  
7 donne ça. C'est sur un mémo de chantier, puis je  
8 donne ça à Luc Leclerc. On s'entend, moi et  
9 l'entrepreneur, sur le mesurage qu'on fait  
10 ensemble, là.

11 Q. **[1108]** Puis après ça, le chargé de projet, compte  
12 tenu que c'est fait principalement avec une  
13 constatation visuelle, bien...

14 R. Oui. Oui.

15 Q. **[1109]** ... c'est un peu, si vous me permettez  
16 l'expression, du rubber-stamping quant à ce genre  
17 d'incident-là.

18 R. Oui.

19 Q. **[1110]** Ce genre d'extra-là.

20 R. Exact. Ça peut être, comme, je peux...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[1111]** Si vous me permettez...

23 R. Oui.

24 Q. **[1112]** Mais quand vous avez laissé parce que vous  
25 aviez confiance en l'entrepreneur Catania, Garnier

1 et Bentech, quand c'était eux qui en mettaient,  
2 faisaient les quantités, et que vous les laissiez  
3 faire, vous faisiez simplement rapporter la  
4 quantité que ces compagnies-là vous avaient dit  
5 qu'ils avaient mises?

6 R. Mais comme je disais, j'allais... Quand c'était des  
7 trucs assez importants, j'allais sur le terrain  
8 pour au moins valider ça. Valider ça avec eux  
9 autres, puis réaliser, visuellement le voir, tu  
10 sais? Parce qu'il y a des différences, on est  
11 capable quand même, avec les années, de voir une  
12 différence dans un deux cents mètres cubes  
13 (200 m<sup>3</sup>), un vingt mètres cubes (20 m<sup>3</sup>), un  
14 quarante mètres cubes (40 m<sup>3</sup>). C'est pour ça.  
15 J'allais le visualiser.

16 Q. **[1113]** Si vous leur faisiez confiance, jusqu'à  
17 combien de mètres cubes vous leur faisiez  
18 confiance?

19 R. Il n'y a pas de chiffre comme tel que je pourrais  
20 dire que je faisais confiance, là. Comme je vous  
21 dis, j'essayais de vérifier, puis c'était...  
22 J'avais confiance en ces trois gens-là. Je les  
23 voyais travailler, puis...

24 Q. **[1114]** Donc, peu importe ce qu'ils vous disaient,  
25 vous aviez confiance en eux.



1 R. Bien, je ne veux pas dire peu importe, là, mais  
2 comme je vous dis, j'essayais tout le temps de  
3 me... Quand il y avait des trucs comme ça, des  
4 situations du genre, j'essayais d'être sur le  
5 chantier pour le constater avec eux autres.

6 Q. **[1115]** Mais quand vous n'y étiez pas...

7 R. Oui.

8 Q. **[1116]** ... et que vous ne pouviez pas vous y  
9 rendre...

10 R. O.K.

11 Q. **[1117]** ... que se passait-il?

12 R. Bien là ils faisaient la mesure, ils prenaient la  
13 mesure, je la prenais en note, puis j'allais, le  
14 lendemain on peut quand même voir, on peut avoir  
15 une idée, si je n'ai pas été la journée même, le  
16 lendemain je peux avoir une bonne idée de ce qui  
17 s'est fait quand même.

18 Q. **[1118]** Mais c'est approximatif?

19 R. Approximatif.

20 Q. **[1119]** Et vous leur faisiez confiance?

21 R. Oui.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Q. **[1120]** Donc je comprends votre témoignage qu'au-  
24 dessus de vous il y a trois chargés de projet?

25 R. Il y avait trois chargés de projet, puis là il y en

1 a plus depuis trois ans à peu près.

2 Q. **[1121]** Ce qu'on a qualifié plus tôt d'effet  
3 Marteau, donc depuis deux mille neuf (2009) je  
4 comprends qu'il y a certains changements. Avant  
5 deux mille neuf (2009) il y en avait trois?

6 R. Avant deux mille neuf (2009) jusqu'aux années deux  
7 mille (2000) à peu près, je pense.

8 Q. **[1122]** Donc de deux mille (2000) à deux mille neuf  
9 (2009) il y en a trois?

10 R. C'est exact.

11 Q. **[1123]** En tout temps pertinent monsieur Leclerc est  
12 chargé de projet?

13 R. Oui.

14 Q. **[1124]** Les deux autres c'est ceux que vous nous  
15 avez mentionnés tout à l'heure?

16 R. Exact, c'est ça.

17 Q. **[1125]** Donc Guy Girard et Vincent Thibault, c'est  
18 ça?

19 R. Oui.

20 Q. **[1126]** Vous là, est-ce que vous avez plus  
21 d'affinités avec un des trois?

22 R. Je vous dirais qu'ils sont trois différents, trois  
23 personnes très différentes les trois. Luc Leclerc  
24 c'est sûr que c'est un gars qui nous faisait  
25 confiance au niveau terrain, quelqu'un qui perd...

1 il n'avait jamais... il était tout le temps égal à  
2 lui-même au niveau de son ton. Si je prends Guy  
3 Girard, c'est quelqu'un qui était très compétent,  
4 mais qui était très, qui pouvait être super, je  
5 vous dirais, il pourrait se... il se choquait  
6 rapidement sur le chantier pour X raisons, qu'on ne  
7 comprenait pas des fois. Il n'avait pas une bonne  
8 attitude je trouvais, pas juste moi, mais les  
9 autres au bureau, par rapport à ça.

10 Q. **[1127]** Envers vous ou envers l'entrepreneur?

11 R. Bien des fois ça peut être par rapport à moi,  
12 par... l'entrepreneur, souvent l'entrepreneur, là,  
13 mais des fois si je l'obstinais de quelque chose,  
14 il disait non, non, non, et il fallait respecter  
15 son choix à lui. Je le laissais aller, on  
16 l'écoutait.

17 Q. **[1128]** C'était le patron.

18 R. Puis Marc Hébert c'est un autre, un autre genre  
19 aussi. Marc il n'y avait pas de problème trop, trop  
20 non plus avec lui.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[1129]** J'aimerais revenir sur monsieur Girard?

23 R. Oui.

24 Q. **[1130]** Donnez-nous un exemple de ce qu'il pouvait  
25 faire, ce qui pouvait le contrarier par rapport à

1 vous ou par rapport à un entrepreneur?

2 R. C'est par rapport à l'entrepreneur.

3 Q. **[1131]** O.K. Qu'est-ce qui pouvait le contrarier?

4 R. Bien il va se fâcher inutilement des fois parce que  
5 des fois parce que les tuyaux sont dans les jambes,  
6 il va vouloir passer par là, lui-même à pied sur un  
7 chantier, puis il y a des tuyaux dans les jambes  
8 qui devraient selon lui être un petit peu en  
9 retrait, puis il va se mettre à blasphémer pour...  
10 inutilement. C'est le genre de situations que j'ai  
11 vu souvent, mais ça intimide les gens.

12 Me SIMON TREMBLAY :

13 Q. **[1132]** Et les chargés de projet eux, donc j'étais  
14 au niveau de l'affinité, vous étiez à me dire que  
15 monsieur Leclerc était quelqu'un de peut-être plus  
16 stable, si je peux utiliser cet adjectif-là?

17 R. Bien en tout cas il était, je sais que monsieur  
18 Vézina l'a qualifié comme quoi il était un bon  
19 ingénieur, mais il était là, il était stable, il  
20 n'était pas tout le temps sur le chantier, mais  
21 quand on l'appelait, il répondait à mes questions.

22 Q. **[1133]** Alliez-vous jouer au golf avec les deux  
23 autres, monsieur Girard et monsieur Hébert?

24 R. Oui, j'ai joué au golf avec les deux autres aussi,  
25 à l'occasion.

1 Q. **[1134]** En même temps que monsieur Leclerc ou...

2 R. Bien Luc Leclerc était ailleurs à ce moment-là,  
3 mais j'ai déjà joué avec Guy Girard, avec Marc  
4 Hébert aussi.

5 Q. **[1135]** Plus souvent que monsieur Leclerc?

6 R. Non, monsieur Leclerc à peu près la même chose  
7 aussi.

8 Q. **[1136]** Et les chargés de projet est-ce qu'ils vont  
9 sur le chantier?

10 R. Oui, ils vont sur le chantier, oui, oui.

11 Q. **[1137]** Dans quelles situations?

12 R. Bien comme je disais tantôt ils vont faire leur  
13 travail le matin au bureau au niveau de la  
14 paperasse, tout ce qu'il y a au niveau, il y a  
15 beaucoup de projets à partir, puis l'après-midi ils  
16 vont venir sur les chantiers. Je ne les vois pas  
17 nécessairement sur mon chantier, parce qu'ils  
18 avaient des chantiers avec d'autres surveillants de  
19 travaux, mais ils se promenaient sur les chantiers.

20 Q. **[1138]** Parmi les trois, est-ce qu'il y en a un que  
21 vous travaillez plus souvent avec que d'autres?

22 R. Luc Leclerc. Dans les années, bien plus souvent,  
23 j'ai vu le tableau hier, j'ai vu que j'avais  
24 travaillé une trentaine de fois sur les projets,  
25 mais avec Marc Hébert, j'en ai fait plusieurs, puis

1           Guy Girard aussi, mais Guy est parti en deux mille  
2           sept (2007). Alors de deux mille sept (2007) à deux  
3           mille neuf (2009), les deux dernières années j'ai  
4           fait plusieurs projets avec Luc Leclerc.

5           Q. **[1139]** Puis Vincent Thibault il arrive dans le  
6           portrait à quel moment?

7           R. Je pourrais-tu dire deux mille sept (2007) environ.

8           Q. **[1140]** Il remplace monsieur Hébert dans le fond?

9           R. Il remplace monsieur Hébert, c'est ça. Exact. Lui  
10          j'ai fait quelques projets aussi avec Vincent  
11          Thibault.

12          Q. **[1141]** Peut-être juste si, Madame Blanchette, vous  
13          pouviez mettre la pièce 18P-229 qui se trouve en  
14          fait être le tableau. Est-ce que c'est le tableau  
15          dont vous nous parliez il y a quelques instants?

16          R. Oui, oui, exact.

17          Q. **[1142]** Donc si on regarde juste pour constater  
18          ensemble.

19          R. Oui.

20          Q. **[1143]** Donc dans le premier, dans la première boîte  
21          c'est les surveillants de chantier qui ont  
22          travaillé avec monsieur Leclerc?

23          R. Oui.

24          Q. **[1144]** Donc on voit François Thériault, cinquante-  
25          trois (53), vous trente (30). C'est le chiffre

1           auquel vous référiez il y a quelques instants?

2           R. Exact, c'est ça.

3           Q. **[1145]** Est-ce que ce chiffre-là, c'est un tableau  
4           qui est combiné par la Commission avec les données  
5           qu'on obtient de la Ville, mais est-ce que à prime  
6           abord, ça semble être?

7           R. Ça me semble être, oui, j'étais surpris, oui,  
8           j'étais surpris que j'en avais fait autant que ça.  
9           Je ne pensais pas.

10          Q. **[1146]** Autant?

11          R. Je ne pensais pas, mais il y a beaucoup de petits  
12          contrats de trottoirs, on va dire un projet de  
13          trois cent mille (300 000), deux cent mille  
14          (200 000) planage et revêtement.

15          Q. **[1147]** Maître Boucher veut nous dire un petit mot.

16          Me BENOÎT BOUCHER :

17          Non, je voulais juste savoir si quelqu'un va nous  
18          dire qui est vide, le deuxième élément de tous les  
19          tableaux c'est vide.

20          R. Selon moi ça fait partie des génies-conseils ça, je  
21          peux, à toutes réserves, mais je pense que c'est le  
22          génie-conseil.

23          Me SIMON TREMBLAY :

24          Entre autres, quand on ne peut pas identifier,  
25          notamment il y aurait certains projets avec plus

1 d'un surveillant de chantier, est-ce que c'est à  
2 cause d'un départ ou d'une arrivée, on ne sait pas,  
3 mais c'est des projets qu'on ne peut pas clairement  
4 identifier un surveillant de chantier, Maître  
5 Boucher.

6 Me BENOÎT BOUCHER :

7 Merci.

8 Me SIMON TREMBLAY :

9 Q. **[1148]** Si on descend un peu, Madame Blanchette,  
10 dans la deuxième boîte, on voit Guy Girard, donc  
11 vous avez travaillé avec lui une quinzaine de fois?

12 R. Oui.

13 Q. **[1149]** Ça a du sens toujours?

14 R. Oui.

15 Q. **[1150]** Puis juste revenir, parce que maître Boucher  
16 m'avait enlevé ma dernière question. Pourquoi vous  
17 avez été surpris de voir trente (30) fois, vous  
18 trouvez ça beaucoup?

19 R. Je trouvais que c'était beaucoup, oui, mais c'est  
20 la première remarque que j'ai faite quand j'ai vu  
21 le tableau, mais ça a l'air logique, là. C'est  
22 comme ça.

23 Q. **[1151]** Sans plus, parce que vous disiez avant qu'on  
24 parle des chiffres vous nous disiez que vous  
25 travailliez le plus souvent avec monsieur Leclerc?



1 R. Oui, mais je regarde le nombre de projets, je ne  
2 pensais pas, en tout cas, je ne pensais pas que  
3 j'en avais fait autant que ça.

4 Q. **[1152]** O.K.

5 R. C'est ça.

6 Q. **[1153]** Est-ce que vous savez combien vous en avez  
7 fait au cours des années des projets?

8 R. Je dirais peut-être une centaine.

9 Q. **[1154]** Juste pour les fins, Madame la Présidente,  
10 Monsieur le Commissaire, juste pour les fins de  
11 transparence, je vais produire la pièce 20P-deux  
12 cent... je vais avoir besoin de l'aide de la  
13 greffière.

14 LA GREFFIÈRE :

15 248.

16 Me SIMON TREMBLAY :

17 Q. **[1155]** 248.

18 R. Cent dix (110). O.K.

19 Q. **[1156]** C'était pour donner un coup de main à madame  
20 Blanchette, ça s'appelle « Répartition des contrats  
21 aux surveillants de chantier par année ».

22

23 20P-248 : Répartition des contrats aux  
24 surveillants de chantier par année.

25

1 Q. **[1157]** Donc, effectivement, on y indique, là, année  
2 par année, le nombre de contrats qui ont été  
3 surveillés par monsieur Paquette et on voit un  
4 total de cent dix (110). Encore une fois, c'est un  
5 tableau qui est préparé par la Commission en  
6 fonction des données qu'on a eues de la part de la  
7 Municipalité, la Ville de Montréal.

8 R. O.K.

9 Q. **[1158]** Là vous le voyez, justement, devant vos  
10 yeux. Il y a quelque chose qui me chicote, en deux  
11 mille cinq (2005), on ne voit rien?

12 R. Je ne comprends pas.

13 Q. **[1159]** Peut-être à cause c'est le rétro, ça fait  
14 que ça ne rentre pas dans...

15 R. Non, je n'en avais pas au-dessus de...

16 Q. **[1160]** Pas au-dessus de cent (100).

17 R. Mais j'en avais beaucoup.

18 Q. **[1161]** On pourra vérifier à ce moment-là. Donc,  
19 cent dix (110), ça semble quelque chose d'exact?

20 R. J'évaluais peut-être une centaine mais, oui, là je  
21 vois que... oui.

22 Q. **[1162]** Si on revient à la pièce 18P-229, dans la  
23 dernière boîte en bas, on voit, là, lorsque... le  
24 chargé de projet c'est Vincent Thibault.

25 R. Oui.

1 Q. **[1163]** Et on voit le chiffre... lui, on voit que  
2 c'est plus récent, il y a environ cinq...

3 R. J'en ai fait cinq, oui.

4 Q. **[1164]** Ça représente bien la réalité, selon vous?

5 R. Oui. Oui, exact.

6 Q. **[1165]** Approximativement, à tout le moins.

7 R. Exact.

8 Q. **[1166]** Qu'est-ce qui arrive s'il y a une mésentente  
9 entre le chargé de projet et vous?

10 R. Mésentente?

11 Q. **[1167]** Vous faites une constatation...

12 R. Une constatation sur le terrain?

13 Q. **[1168]** Dans le rapport quotidien vous notez :

14 « J'ai constaté l'ajout de... », on pourrait  
15 changer, là, l'exemple, je ne sais pas « ... dix  
16 mètres cubes (10 m(3)) de gravier MG20 »?

17 R. Ça n'arrivait pas souvent, je vous dirais, là,  
18 parce que j'essayais tout le temps de régler le  
19 maximum d'informations avec le gérant de projet au  
20 chantier.

21 Q. **[1169]** Directement sur le terrain.

22 R. J'essayais de faire ça sur le chantier pour éviter,  
23 justement, ces conflits-là à l'interne. Mais ça  
24 arrivait, à l'occasion, puis... moi, je tenais mon  
25 bout, c'était ça puis c'était comme ça, là, il n'y

1           avait pas vraiment... mes chiffres étaient  
2           respectés, avec les ingénieurs.

3           Q. [1170] Donc, la majorité du temps...

4           R. Oui.

5           Q. [1171] ... la quasi-totalité du temps, il n'y avait  
6           pas de problème...

7           R. Autant avec Marc Hébert, Guy Girard et les  
8           ingénieurs, oui. J'essayais de faire un bon  
9           constat. Un bon constat de...

10          Q. [1172] Vous essayiez de faire votre travail le  
11          mieux possible.

12          R. Exact.

13          LA PRÉSIDENTE :

14          Q. [1173] Et avec monsieur Leclerc, est-ce que c'était  
15          respecté?

16          R. Oui, c'était respecté. Ce que je donnais comme  
17          information, c'était... en tout cas, selon moi,  
18          c'était respecté.

19          Me SIMON TREMBLAY :

20          Q. [1174] Puis est-ce qu'il y a un cas, avec monsieur  
21          Leclerc, où vous ne vous êtes pas entendus, que  
22          vous vous souvenez, sur le trente (30) que vous  
23          avez surveillés pour lui?

24          R. Je ne me souviens pas de m'être pas entendu avec  
25          monsieur Leclerc sur un cas. Je ne me souviens pas.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [1175] Mais vous semblez hésiter?

3 R. Bien, j'y pense. J'y pense en vous le disant, je ne  
4 me souviens pas. Je regarde mais... je n'ai pas...  
5 il n'y a rien qui me revient qu'on s'est obstinés  
6 sur une quantité ou quelque chose.

7 Me SIMON TREMBLAY :

8 Q. [1176] Si on se fie à l'organigramme qu'on a  
9 regardé au début, le supérieur de monsieur Leclerc  
10 et de ses deux acolytes, du moins, entre deux mille  
11 (2000) et deux mille neuf (2009), c'est Gilles  
12 Vézina?

13 R. Gilles Vézina.

14 Q. [1177] Lui, est-ce qu'il va sur le chantier?

15 R. Oui, je le vois assez régulièrement. Je le voyais  
16 régulièrement sur les chantiers.

17 Q. [1178] Pourquoi qu'il va sur les chantiers?

18 R. Ah! bien, il voulait voir... quand il y avait des  
19 chantiers d'importance, je crois, il voulait voir  
20 le pouls un peu de comment ça se passait ou... voir  
21 les entrepreneurs aussi, comment ils travaillaient.  
22 Mais c'était des visites éclair. Bien, il a tout le  
23 temps été comme ça, moi, depuis que je suis là, je  
24 l'ai vu... je suis rentré en quatre-vingt-treize  
25 (93) et en quatre-vingt-quinze (95), j'avais un

1 gros chantier dans le Vieux-Montréal puis il venait  
2 régulièrement. Ça fait que ce n'était pas loin du  
3 bureau mais je l'ai tout le temps vu sur mes  
4 chantiers.

5 Q. **[1179]** À quelle fréquence, environ?

6 R. Ah! peut-être une fois par deux semaines, des fois  
7 trois semaines sans le voir mais une fois, après  
8 ça, deux fois une semaine. Comme ça.

9 Q. **[1180]** Puis qu'est-ce qu'il fait quand il vient sur  
10 le chantier, il vient vous voir?

11 R. Il vient me voir, il vient constater ce qu'il en  
12 est, comment qu'on pose, s'il y a des problèmes  
13 quelconques, tu sais.

14 Q. **[1181]** Est-ce qu'il va parler avec l'entrepreneur?

15 R. S'il connaît...

16 Q. **[1182]** Ou le contremaître ou le chargé de projet?

17 R. Bien, il va leur dire, bonjour, saluer comme ça  
18 mais, en règle générale, c'est avec moi qu'il va  
19 parler. Si le directeur... pas le directeur mais le  
20 patron est là, l'entrepreneur, comme ça, ça peut  
21 arriver à l'occasion, il va aller parler avec lui,  
22 là, mais sur le bord de la tranchée.

23 Q. **[1183]** Quand monsieur Vézina va parler avec les  
24 entrepreneurs...

25 R. Oui.

1 Q. **[1184]** ... directement, est-ce que vous y allez  
2 avec lui?

3 R. Des fois oui, des fois non. S'il y avait quelque  
4 chose de particulier par rapport à une méthode de  
5 travail, je vais y aller; sinon il y allait...

6 Q. **[1185]** Sinon vous continuez à faire votre travail  
7 puis il va faire le sien.

8 R. Moi, je fais mon travail puis il va discuter avec  
9 lui, c'est ça.

10 Q. **[1186]** Monsieur Robert Marcil...

11 R. Oui.

12 Q. **[1187]** ... qui est en haut de la structure, lui,  
13 est-ce qu'il va sur les chantiers?

14 R. Je l'ai vu une fois sur un chantier mais... parce  
15 qu'il passait par là pour aller dîner. Mais je ne  
16 le voyais pas comme... venir voir, au niveau  
17 technique, sur les chantiers, non.

18 Q. **[1188]** Non. Donc, je comprends qu'en plus de  
19 développer certaines... je ne veux pas dire le mot  
20 « relation », ce n'est pas ça que vous avez  
21 utilisé, mais une certaine confiance?

22 R. Oui.

23 Q. **[1189]** Envers certains entrepreneurs, est-ce qu'il  
24 y a des liens d'amitié ou des connexions  
25 particulières qui se font avec certains d'entre eux

1 ou leurs employés?

2 R. Il y a un peu de camaraderie qui se fait avec les  
3 journaliers, à l'occasion, là, tu sais. S'il y a eu  
4 une « game » de hockey la veille, on va en parler  
5 un petit peu comme ça, tout bonnement.

6 Q. **[1190]** Le journalier c'est le travailleur, il est  
7 salarié...

8 R. Oui, oui, c'est...

9 Q. **[1191]** ... de l'employeur.

10 R. Oui, oui, c'est le travailleur avec la pelle, des  
11 trucs comme ça. Mais tout bonnement comme ça, là,  
12 tu sais, c'est... il y a une bonne... j'aime ça  
13 quand il y a une bonne collaboration entre moi et  
14 ces gens-là, tu sais. En général...

15 Q. **[1192]** Vous n'êtes pas craint. Vous n'arrivez pas  
16 puis c'est : « Oh! le surveillant arrive »?

17 R. Non, j'essaie de... je pense que je suis respecté  
18 puis je respecte ces gens-là aussi.

19 Q. **[1193]** Mais, à part des journaliers, des  
20 travailleurs, est-ce qu'il y a des gens plus en  
21 autorité...

22 R. Bien, ça...

23 Q. **[1194]** ... en lien direct avec l'entrepreneur?

24 R. Ça va avec le contremaître puis le gérant de  
25 projet. Moi, c'est pas mal mon niveau, là, un



1 niveau, si on peut dire, surveillant de travaux,  
2 avec ces gens-là. Contremaître... pas l'inspecteur  
3 mais, disons, contremaître, gérant de projet,  
4 l'arpenteur à l'occasion, tu sais.

5 Q. [1195] Est-ce que vous alliez dîner avec eux de  
6 temps en temps?

7 R. C'est arrivé à l'occasion, oui.

8 Q. [1196] À quelle fréquence, une fois par semaine,  
9 deux fois par semaine?

10 R. Je dirais un à deux fois par... une fois par  
11 semaine, non, peut-être pas, mais une à deux fois  
12 par mois.

13 Q. [1197] Des fois plus, des fois moins, ça dépend?

14 R. Des fois plus... c'est ça, ça dépendait. Puis des  
15 fois je n'ai pas le temps, quand les chantiers  
16 roulent, je prenais une demi-heure pour dîner.

17 Q. [1198] Puis est-ce que c'était par prise de rendez-  
18 vous ou c'était sans rendez-vous, c'est-à-dire, je  
19 passe : « Monsieur Paquette, on va manger, venez-  
20 vous avec nous » ou c'est « Ah! cette semaine,  
21 j'aimerais ça aller manger avec toi, je veux  
22 discuter des choses »?

23 R. C'était souvent sans rendez-vous. Souvent sans  
24 rendez-vous.

25 Q. [1199] Mais c'est arrivé avec rendez-vous?

1 R. Oui. Bien, j'ai demandé si à midi il avait le temps  
2 de se rendre là, on était sur le... je m'en allais  
3 sur le chantier, on mangeait à côté du chantier.

4 Q. **[1200]** Et cette invitation-là prend quelle forme,  
5 est-ce qu'on vous dit : « On va aller jaser de la  
6 " game " d'hier » ou on vous dit plutôt  
7 « J'aimerais ça parler du chantier, on pourrait  
8 aller faire ça tranquillement... »...

9 R. Non, c'était souvent juste pour... comme ça, il  
10 savait que je m'en venais puis il n'y avait rien de  
11 particulier à parler, là. S'il y a des détails de  
12 travail technique à parler, il en parlait mais sans  
13 plus.

14 Q. **[1201]** C'est-tu déjà arrivé qu'on planifie plus que  
15 la journée même, c'est-à-dire : « La semaine  
16 prochaine, j'aimerais aller manger avec toi »?

17 R. Non, je n'ai pas vécu ça. Je n'ai pas vécu ça. Ça  
18 se faisait dans la même semaine.

19 Q. **[1202]** Vous n'avez jamais vécu ça qu'on planifie un  
20 dîner, c'est toujours un peu à l'imprévu, là,  
21 c'est-à-dire : « Ah! bien, allons-y, je n'ai rien  
22 d'autre faire » ou « tu n'as rien d'autre à  
23 faire ».

24 R. En général, oui. Oui.

25 Q. **[1203]** Et lorsque vous faites ça, vous parlez de ce

1 qui se passe sur le chantier ou vous parlez de la  
2 game d'hier?

3 R. Bien, on peut parler de la game d'hier, on peut  
4 parler de ce qui se passe sur le chantier « ça va  
5 bien, on pense de finir telle date, si t'as assez  
6 de camions. Tu vas-tu travailler samedi? ». Ça  
7 arrivait souvent qu'ils travaillaient les samedis.  
8 On parlait de façon générale comme ça.

9 Q. **[1204]** O.K. Et vous alliez manger avec qui  
10 exactement? Le contre-maître? Le chargé...

11 R. Souvent les contre-maîtres, souvent les chargés de  
12 projet, oui.

13 Q. **[1205]** Est-ce que vous allez manger des fois avec  
14 un entrepreneur directement, c'est-à-dire un  
15 administrateur de l'entrepreneur qui n'est pas  
16 nécessairement là quotidiennement sur le terrain?

17 R. Ça arrivait rarement, ça arrivait rarement. Je  
18 dirais peut-être c'est arrivé avec BP Asphalte.

19 Q. **[1206]** Monsieur Borsellino.

20 R. Oui, monsieur Borsellino, c'est ça.

21 Q. **[1207]** Combien de fois que c'est arrivé avec  
22 monsieur Borsellino?

23 R. Peut-être deux fois.

24 Q. **[1208]** O.K.

25 R. Deux fois peut-être.

1 Q. **[1209]** Il vous amène où, monsieur Borsellino?

2 R. Ah! Des restaurants italiens, mais de façon simple  
3 là, des restaurants relativement simple là.

4 Q. **[1210]** Mais, c'est quand même lui qui ramasse la  
5 facture.

6 R. Oui.

7 Q. **[1211]** O.K. Et est-ce qu'il y a d'autres  
8 entrepreneurs à part monsieur Borsellino de BP  
9 Asphalte?

10 R. Bien, je l'ai noté sur ma feuille que je vous ai  
11 envoyée. J'avais... il y avait Artic Béluga. Il y  
12 avait Bentech Construction.

13 Q. **[1212]** Ça, ce sont des entreprises avec lesquelles  
14 vous êtes allé manger au restaurant en présence de  
15 l'entrepreneur ou, du moins, du président de la  
16 compagnie ou de quelqu'un en autorité dans la  
17 compagnie?

18 R. De quelqu'un en autorité, c'est ça.

19 Q. **[1213]** O.K.

20 R. Ça peut être l'ingénieur de Artic Béluga.

21 Q. **[1214]** Donc, Artic Béluga, Bentech, BP Asphalte.

22 R. C'est ça.

23 Q. **[1215]** Est-ce qu'il y en a d'autres?

24 R. C'est ça. Il y en avait... il y en avait quelques-  
25 uns autres que je ne me souviens pas comme ça par

1           coeur.

2           Q. **[1216]** Soter, est-ce que...

3           R. Soter. Soter, oui, j'ai dit Soter.

4           Q. **[1217]** Oui. Est-ce que vous avez Garnier? Non.

5           R. Garnier, non.

6           Q. **[1218]** Vous n'êtes pas allé manger avec monsieur  
7           Borsellino...

8           R. Non.

9           Q. **[1219]** ... un autre.

10          R. Non.

11          Q. **[1220]** Celui de Garnier cette fois-là.

12          R. Non, non.

13          Q. **[1221]** Conex?

14          R. Conex, oui.

15          Q. **[1222]** Vous êtes allé manger avec qui de chez  
16          Conex?

17          R. Oui. C'était Lewis Conte.

18          Q. **[1223]** CSF?

19          R. Dominic Mitchelli, c'est arrivé une fois ou deux  
20          aussi.

21          Q. **[1224]** Mivella?

22          R. Non.

23          Q. **[1225]** Catania?

24          R. Catania, une fois, oui.

25          Q. **[1226]** Avec le père ou le...

1 R. Avec... Non, pas avec... pas avec... Non, avec les  
2 gérants de projet. Au niveau de Catania, c'étaient  
3 les gérants de projet.

4 Q. **[1227]** O.K. Les gérants de projet.

5 R. Et le contre-maître aussi.

6 Q. **[1228]** O.K. Ça, c'est Catania. Mais, les autres,  
7 c'étaient avec les gens que vous nous avez  
8 mentionnés.

9 R. Oui, oui.

10 Q. **[1229]** C'est qui... BP Asphalte, monsieur  
11 Borsellino, vous l'avez dit. Chez Soter, c'était?

12 R. C'était Jocelyn Roy, c'est un gérant de projet. Ce  
13 n'était pas... bien, je ne sais pas s'il est en  
14 autorité, mais c'était Jocelyn Roy.

15 Q. **[1230]** Béluga Artic?

16 R. C'était avec Robert Lapointe, c'était le président.

17 Q. **[1231]** Et Bentech?

18 R. Orelia Bectivegna.

19 Q. **[1232]** Donc, vous allez manger en moyenne...

20 R. C'est le fils.

21 Q. **[1233]** Tantôt, vous avez parlé une fois ou deux  
22 avec monsieur Borsellino de BP Asphalte.

23 R. Ah! Je vous dirais dans ces moyennes-là aussi.  
24 C'est que quand je faisais un contrat. Ça pouvait  
25 arriver une fois par année. Ça pouvait arriver...

1 en général... En général, c'est une fois par année  
2 avec ces gens-là, mais peut-être plus régulièrement  
3 avec les gens de chantier, contre-maîtres et  
4 gérants de projet.

5 Q. **[1234]** O.K. Mais, quand vous allez manger avec des  
6 gens qui ne sont pas contre-maître ou gérant de  
7 projet, de quoi vous parlez? Parce que vous ne  
8 parlez pas du chantier. Techniquement, ils ne s'y  
9 connaissent pas beaucoup là.

10 R. Oui.

11 Q. **[1235]** Vous parlez de quoi?

12 R. Bien, on parle un petit peu de tout aussi là. Il va  
13 parler de plusieurs chantiers qu'il a. Il n'y a pas  
14 grand... je vous dirais, il n'y a pas de détail, de  
15 fin détail là-dedans là. C'est juste qu'ils veulent  
16 apprendre à me connaître ou... Moi, je suis  
17 quelqu'un de sociable aussi là, de l'entregent.  
18 J'aimais ça aussi partager un peu là qu'est-ce  
19 qu'ils avaient à dire, mais sans plus non plus là.

20 Q. **[1236]** Est-ce que vous parliez des cadeaux qu'ils  
21 vous offraient dans ce temps-là? Quand vous allez  
22 manger avec eux, les remerciez-vous pour les...  
23 Parce qu'ils vous ont envoyé des bouteilles de vin,  
24 je pense.

25 R. Oui, mais, ça, c'était juste dans le temps des

1 Fêtes là.

2 Q. **[1237]** Dans le temps des Fêtes, ils vous envoyaient  
3 des bouteilles de vin.

4 R. Oui.

5 Q. **[1238]** Tous les gens que vous avez mentionné?

6 R. Bien, je disais qu'avec les gens avec qui j'ai  
7 travaillé dans l'année, je recevais des bouteilles  
8 de vin, une ou deux par eux autres à la fin de  
9 l'année.

10 Q. **[1239]** Dans les gens que vous avez mentionné, vous  
11 avez reçu des bouteilles de vin juste lorsque vous  
12 avez...

13 R. Oui.

14 Q. **[1240]** ... travaillé pour eux dans l'année.

15 R. Exact.

16 Q. **[1241]** Il n'y a aucun entrepreneur qui vous envoie  
17 des bouteilles de vin alors que vous n'avez pas  
18 surveillé des chantiers?

19 R. Non, je ne me souviens pas de ça. Je ne me souviens  
20 pas de ça.

21 Q. **[1242]** Mais, ça se pourrait. Est-ce que ça se  
22 pourrait que...

23 R. Oui, ça se pourrait, mais dans mon cas,  
24 habituellement, c'étaient les gens avec qui j'ai  
25 travaillé durant l'année qui m'envoyaient des



1           bouteilles de vin.

2           Q. **[1243]** Est-ce que ça peut aussi empiéter sur  
3           l'année qui s'en vient, sachant que les travaux...  
4           les chantiers débutent et que sachant que vous  
5           allez travailler avec eux qu'ils vous offrent un  
6           cadeau de Noël à l'avance? Ça se peut-tu ça?

7           R. Je n'ai pas vu ça. Non, non. Ils allaient vraiment  
8           eux autres par... je pense qu'ils avaient des  
9           listes, je ne le sais pas là, mais j'imagine.

10          Q. **[1244]** Pourquoi vous...

11          R. J'imagine qu'ils avaient des listes des gens avec  
12          qui qu'ils avaient travaillé pour envoyer à ces  
13          gens-là là.

14          Q. **[1245]** Pourquoi vous imaginez ça?

15          R. Bien, je ne le sais pas. Au bureau, si j'avais  
16          travaillé, on va dire, avec BP Asphalte, avec CSF,  
17          puis il y en avait d'autres qui n'avaient pas  
18          travaillé, ils n'avaient pas eu de cadeau, ils  
19          n'avaient pas eu de bouteille de vin comme telle.  
20          J'avais remarqué ça à un moment donné.

21          Q. **[1246]** Est-ce que vous en parliez des cadeaux que  
22          vous receviez?

23          R. Bien, c'était ouvert, c'était tout ouvert ça là là.  
24          Quand on parle de... quand je parle de cadeau,  
25          c'était à Viger là.

1 Q. **[1247]** O.K. Vous receviez les cadeaux...

2 R. L'ancien édifice de Viger là.

3 Q. **[1248]** ... vos « cadeaux de Noël », entre  
4 guillemets, vous les receviez directement au  
5 bureau.

6 R. C'est ça .

7 Q. **[1249]** Donc là, vous les ouvriez tous ensemble  
8 comme si c'est...

9 R. Bien non, non, pas ouvert, pas ouvert, mais les  
10 gens, ça se parlait. C'était rendu comme c'est une  
11 culture d'entreprises pratiquement comme on a dit  
12 ici là. Mais, ça se parlait comme ça là.

13 Q. **[1250]** Ce n'était pas honteux de recevoir...

14 R. Bien, on se sentait comme apprécié du travail qu'on  
15 a fait. Moi, en tout cas, moi, c'est de même que je  
16 le percevais là, mais...

17 Q. **[1251]** C'était votre bonus de Noël.

18 R. Bien, « bonus », moi...

19 Q. **[1252]** Si on veut.

20 R. ... je le prenais comme une appréciation du travail  
21 que j'ai fait, puis je pense que qu'est-ce que j'ai  
22 fait à la Ville et la façon que je travaillais, je  
23 donnais tout le temps mon maximum.

24 Q. **[1253]** Mais, ça, c'est votre employeur, c'est la  
25 Ville de Montréal.

1 R. Oui, oui.

2 Q. **[1254]** C'est la Ville de Montréal qui signe votre  
3 chèque de paye.

4 R. Oui.

5 Q. **[1255]** Et c'est elle qui vous rémunère pour votre  
6 bon travail.

7 R. Exact.

8 Q. **[1256]** Pourquoi vous étiez... Je ne comprends pas  
9 votre sentiment de... que vous étiez content ou  
10 satisfait de recevoir un cadeau de la personne que  
11 vous supervisez, que vous surveillez.

12 R. Bien, moi, je le prenais comme ça, une marque  
13 d'appréciation comme ça. Je ne me suis pas posé la  
14 question à ce moment-là là comme telle. Je suis  
15 arrivé la première année en quatre-vingt-treize  
16 (93), puis à la fin... j'ai commencé au mois de  
17 juin, puis je me souviens, au mois de juin... au  
18 mois de... c'est-à-dire au mois de décembre, il y a  
19 un ingénieur qui m'appelle : « Michel, viens  
20 chercher ta bouteille ».

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[1257]** J'aimerais savoir, vous avez dit à un moment  
23 donné « j'ai remarqué qu'une telle firme ne m'en  
24 avait pas donnée ».

25 R. J'ai dit qu'une telle firme ne s'est pas...

1 Q. [1258] Oui, vous avez dit...

2 R. O.K.

3 Q. [1259] « qui ne m'en a pas donné ».

4 R. O.K.

5 Q. [1260] « Ne m'a pas donné de cadeau, j'avais  
6 remarqué ça ». Alors, pourquoi vous aviez remarqué  
7 ça?

8 R. Bien, c'est là que j'ai fait, en tout cas,  
9 l'association comme quoi que je n'ai pas travaillé  
10 avec ces gens-là cette année, ça ne m'a pas dérangé  
11 plus que ça, mais je n'ai pas travaillé avec eux  
12 autres, c'est...

13 Q. [1261] Mais, vous avez fait l'exercice de noter et  
14 de voir...

15 R. Bien, pas de noté, mais j'avais... oui, j'avais  
16 fait une association par rapport à ça, tout  
17 bonnement comme ça aussi.

18 Q. [1262] O.K. Et quelle conclusion vous en tiriez?

19 R. Ah! Je n'avais pas de regret là, pas de... c'est  
20 correct là, c'est...

21 Q. [1263] O.K.

22 Me SIMON TREMBLAY :

23 Q. [1264] Je vois, suite à votre question, Madame la  
24 Présidente, Monsieur le Commissaire, je vois qu'il  
25 est quatre heures trente (16 h 30). On n'a pas fini

1 avec monsieur, . Donc, peut-être qu'on pourrait  
2 suspendre et poursuivre demain à neuf heures trente  
3 (9 h 30). Merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Alors, à demain matin.

6 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

7 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

8

---

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

Nous, soussignés, JEAN LAROSE et DANIELLE BERGERON, sténographes officiels, certifions sous notre serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement.

Le tout conformément à la loi.

Et nous avons signé,

JEAN LAROSE

Sténographe officiel

DANIELLE BERGERON

Sténographe officielle